



FÉDÉRATION  
CANADIENNE DES  
MUNICIPALITÉS

FEDERATION  
OF CANADIAN  
MUNICIPALITIES

# Viser plus haut

Rapport annuel 2015-2016

**Fonds municipal vert**



# Table des matières

**2** Aperçu

**4** Leadership

**12** Le triple bilan

**22** Soutien

**35** Amélioration continue,  
valeur supérieure

**40** Conclusion

**42** Annexes

**Canada**

Le gouvernement du Canada a doté la FCM de 550 millions de dollars afin d'établir le Fonds municipal vert<sup>MC</sup>. Le Fonds appuie les partenariats et sert de levier aux projets financés par les secteurs public et privé afin d'atteindre des normes supérieures de qualité de l'air, de l'eau, du sol et de protection du climat.

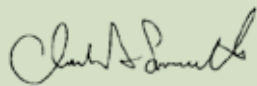
# Message aux partenaires

Nous sommes heureux de vous présenter le Rapport annuel 2015-2016 du Fonds municipal vert<sup>MC</sup> (FMV). Le FMV, un programme de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), aide les collectivités à planifier, à concevoir et à mettre en œuvre des projets durables, notamment ceux axés sur les matières résiduelles, l'eau potable, les émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'efficacité énergétique. De tels projets municipaux procurent des avantages environnementaux, économiques et sociaux à la population, et ont un impact tangible et durable sur le Canada.

Un rapport de 2016 de la commissaire à l'environnement et au développement durable du Bureau du vérificateur général du Canada a fait ressortir les forces du FMV. Le FMV consigne et analyse soigneusement les résultats ainsi que les leçons tirées des projets qu'il finance tout en veillant à les partager. Ce travail, allié à ses efforts pour établir et améliorer sans cesse des mesures efficaces de rendement des projets, aide les municipalités à viser plus haut en matière de développement durable.

Le présent rapport annuel compte quatre sections principales, dont celle intitulée *Leadership* qui montre que le FMV figure parmi les innovateurs et les chefs de file – tant au Canada qu'à l'étranger – dans le secteur du développement durable municipal. La section *Le triple bilan* fait état des résultats environnementaux, économiques et sociaux des projets financés par le FMV ainsi que de l'impact des efforts du FMV pour améliorer les pratiques liées aux mesures et partager les leçons tirées de ces projets. La section *Soutien* décrit comment le FMV travaille auprès des municipalités afin que celles-ci puissent atteindre leurs objectifs de développement durable. L'aide financière fournie en 2015-2016, par exemple, s'est élevée à près de 52 millions de dollars en prêts et en subventions pour 12 projets d'immobilisations, tandis que plus de 6 millions de dollars en subventions ont été attribués à 59 plans, études et projets pilotes. La quatrième section, *Amélioration continue, valeur supérieure*, énumère certaines des mesures entreprises à l'interne afin d'améliorer l'efficacité et l'impact du FMV.

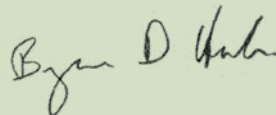
Ayant constaté la capacité du secteur municipal à favoriser le développement durable et l'innovation, le gouvernement du Canada a accru récemment de 125 millions de dollars la dotation initiale du FMV. En plus de ce montant, 75 millions de dollars serviront à soutenir le développement de municipalités résilientes à faibles émissions de carbone et 50 millions à aider les municipalités à adopter la gestion des actifs – une approche plus durable et complète pour la planification et la mise au point des infrastructures. Ces investissements dans les programmes de la FCM, conjugués aux améliorations que le FMV apporte à ses activités et à son offre de financement, permettront à un nombre encore plus élevé de Canadiens de profiter des avantages de villes et de collectivités durables.



Le président de la FCM,

**Clark Somerville**

Conseiller, Municipalité régionale de Halton



Le président du Conseil du FMV,

**Ben Henderson**

Conseiller, Ville d'Edmonton



The background of the page is a close-up photograph of vibrant green leaves with prominent veins. Overlaid on the left side are several overlapping geometric shapes in various shades of green and a small red triangle. A semi-transparent white rectangular box is centered on the page, containing the title. In the bottom right corner, there are three thin, parallel white diagonal lines.

# Aperçu

Les municipalités sont les principales responsables des systèmes de traitement de l'eau potable et des eaux usées, des réseaux de transport et des installations communautaires qui représentent la plus grande partie des infrastructures matérielles du Canada.

En outre, les gouvernements locaux exercent une influence directe ou indirecte sur près de 50 % de toutes les émissions de gaz à effet de serre au Canada. Ils gèrent également des systèmes et mettent sur pied des pratiques qui ont d'autres effets sur l'environnement.

En matière de développement durable, l'innovation et l'amélioration continue sont les clés du progrès. Les municipalités font appel au soutien et à l'expertise du FMV afin de mettre en œuvre des projets et des processus toujours plus efficaces qui améliorent la qualité de vie des Canadiens.

En 2015-2016, le FMV a approuvé des prêts et des subventions totalisant 58 millions de dollars pour des initiatives municipales axées sur le développement durable. Le FMV a par ailleurs apporté des améliorations à ses services de partage des connaissances et à ses options de financement qui auront sans doute un impact encore plus grand à long terme. Les nouveaux programmes de formation et d'apprentissage entre pairs, les services et les ressources améliorés à l'intention des clients et l'offre de financement renouvelée ont tous été mis au point dans le but de renforcer les capacités des municipalités à concevoir et à réaliser des projets fructueux.

Comme en témoigne le présent rapport, le FMV est un relais et un multiplicateur du savoir de plus en plus utile en matière de développement durable. Le FMV ne cesse d'élaborer et de mettre en œuvre de nouvelles méthodes plus efficaces pour soutenir les projets municipaux de développement durable, recueillir et analyser l'information pertinente afin de la transformer ensuite en produits, en réseaux et en occasions d'apprentissage accessibles et pratiques. Grâce à ces efforts, le FMV permet aux municipalités de viser plus haut en matière de développement durable, et ce, au bénéfice de tous les Canadiens.

- ／ Le FMV inspire l'innovation en partageant des pratiques exemplaires, des processus et des enseignements.
- ／ Le FMV rassemble les leaders municipaux, les collectivités, les experts, les pairs et des alliés de partout au Canada.
- ／ Le FMV renforce les capacités au moyen de formations, d'outils, de ressources et de financement.
- ／ Le FMV finance des projets novateurs en proposant diverses solutions de financement.



« Dans l'ensemble, nous avons constaté que la Fédération canadienne des municipalités gérait le Fonds municipal vert de façon à soutenir les projets municipaux novateurs dans l'ensemble du Canada... La Fédération adoptait également de bonnes pratiques pour faire le suivi et rendre compte des résultats environnementaux des projets qu'elle avait financés. »

**Printemps 2016 – Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable :  
Le soutien fédéral à l'appui de l'infrastructure municipale durable, Bureau du vérificateur général du Canada**





# Leadership

Par l'entremise du Fonds municipal vert, la FCM fait preuve de leadership non seulement dans son soutien novateur du développement durable et du renforcement des capacités des municipalités mais aussi dans la conception des outils et des mesures requises pour diffuser les résultats et les leçons tirées des initiatives soutenues par le Fonds. En 2015-2016, par exemple, le FMV s'est fait le précurseur de nouveaux modèles d'apprentissage entre pairs dans le Programme de leadership en gestion des actifs (PLGA), le programme de Leadership en réhabilitation de sites contaminés (LRSC) et le programme Partenaires dans la protection du climat (PPC).

Ces programmes d'apprentissage entre pairs du FMV favorisent l'innovation, l'apprentissage collectif et la mise en commun de pratiques exemplaires parmi les municipalités de toutes les régions du Canada. Ce faisant, ils renforcent les capacités des municipalités à concevoir, à réaliser et à mesurer avec succès les effets de leurs projets de développement durable.

Le FMV s'impose également de plus en plus comme un chef de file dans l'évaluation des résultats environnementaux, sociaux et économiques des projets d'infrastructure. Cette démarche globale d'évaluation dite du triple bilan tient compte des améliorations tangibles apportées à la qualité de vie de la collectivité comme une eau plus propre, de meilleurs services municipaux et une utilisation plus efficace des ressources, notamment de l'énergie.



## L'essentielle évaluation

Le FMV s'appuie sur des données précises et pertinentes pour évaluer des projets de développement durable. En analysant ces données avec soin, le FMV acquiert les renseignements dont les municipalités ont besoin non seulement pour reproduire des projets antérieurs mais aussi pour établir de nouvelles normes de performance. Au cours de ses 16 ans d'existence, le FMV n'a jamais cessé de concevoir et de se doter de meilleurs moyens de mesurer le rendement des projets de développement durable. Par exemple, l'offre de financement renouvelée de 2015 du FMV met davantage l'accent sur les systèmes de mesure utilisés par les promoteurs pour surveiller le rendement de leurs projets. Cette exigence fait en sorte que les projets futurs tireront parti des enseignements des projets antérieurs et que l'évolution du développement durable se poursuivra dans les municipalités.

« L'obligation des bénéficiaires de faire le suivi des avantages environnementaux réels de leurs projets est une caractéristique novatrice du Fonds. Il s'agit d'une bonne pratique qui pourrait être reprise dans le cadre d'autres programmes de financement de l'infrastructure et qui permettrait de quantifier les résultats des projets et de favoriser l'apprentissage systématique. »

***Printemps 2016 – Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable : Le soutien fédéral à l'appui de l'infrastructure municipale durable, Bureau du vérificateur général du Canada***

# Les avantages environnementaux, économiques et sociaux

Partout au Canada comme ailleurs dans le monde, les dirigeants municipaux reconnaissent que les véritables projets de développement durable assurent non seulement des avantages pour l'environnement mais aussi pour l'économie et la société dans son ensemble. Les effets combinés et souvent complémentaires de ces avantages procurent des améliorations concrètes à la qualité de vie de la collectivité. Une eau et un air plus sains, par exemple, améliorent la santé publique. Par ailleurs, les économies découlant d'une consommation plus rationnelle de l'eau et de l'énergie peuvent être investies dans des installations et des programmes récréatifs. Voilà pourquoi la FCM incite les bénéficiaires à faire état des résultats des projets financés par le FMV sur le plan environnemental, économique et social, et évalue les effets de ces projets à la lumière de ce triple bilan. L'offre de financement renouvelée établie par la FCM en 2015 exige que les bénéficiaires adoptent l'approche du triple bilan lorsqu'ils font état des résultats escomptés et réels de leurs projets.

## Résultats environnementaux

- Réduction de la consommation d'énergie
- Réduction des émissions de GES
- Réduction de la consommation d'eau

## Résultats économiques

- Réduction des coûts d'exploitation
- Création ou soutien d'emplois
- Création ou amélioration de sources de revenus

## Résultats sociaux

- Amélioration de la santé
- Revitalisation de la collectivité
- Éducation et sensibilisation de la population

## Un soutien avisé et ciblé

Le FMV veille à adapter son soutien aux besoins particuliers des municipalités. Ce soutien va beaucoup plus loin que le simple financement puisqu'il englobe des ressources et des initiatives pour renforcer les capacités des municipalités, les mettre en relation avec les compétences appropriées et les inspirer à mener des projets de développement durable fructueux. Dans le but de s'assurer que son soutien est constamment au diapason des besoins des municipalités, le FMV sonde régulièrement ses clients, ses partenaires et les élus municipaux. Ces sondages – et d'autres recherches – ont incité le FMV à établir les programmes d'apprentissage entre pairs PLGA et LRSC. Les études de cas et les ateliers du FMV étant aussi le fruit de recherches similaires, nombre d'entre eux mettent l'accent sur le partage des leçons tirées des projets d'immobilisations, des plans, des études et des projets pilotes déjà réalisés.

À la suite du besoin de soutien dans les projets d'eaux usées exprimé par de nombreuses municipalités, le FMV a fourni une mine de ressources dans ce domaine en 2015-2016. Dans le cadre de l'atelier d'un jour sur les pratiques exemplaires en traitement des eaux usées offert durant la Conférence sur les collectivités durables, les participants ont pu visiter la nouvelle usine de traitement novatrice de la Ville d'Ottawa. Dans un sondage subséquent, les 22 participants ont unanimement affirmé qu'ils recommanderaient la formation à d'autres, tandis que 94 % se sont dits satisfaits ou très satisfaits de la formation reçue.

« Les exposés et les ateliers du FMV fournissent des connaissances indispensables aux élus et aux employés des gouvernements locaux. Ses études de cas bien réels présentent des solutions pertinentes pour ceux qui ont comme tâche de mettre à niveau ou de remplacer des infrastructures vieillissantes et créent un réseau pour partager les connaissances. Ce soutien est à la fois opportun et important parce que de nombreuses municipalités n'ont ni le savoir ni l'expérience à l'interne pour bien cerner la véritable nature de leurs enjeux d'infrastructure. »



**Joe McGowan, directeur des travaux publics, Ville de Cranbrook (C.-B.)**



# Un rayonnement national et international croissant


La décision du gouvernement du Canada d'accroître de façon importante son investissement dans le Fonds municipal vert de la FCM est la preuve concrète du leadership incontestable qu'a acquis la Fédération canadienne des municipalités dans le secteur du développement durable municipal. Cet investissement s'ajoutera à la dotation initiale de 500 millions de dollars du gouvernement fédéral, soutenant ainsi la capacité du FMV d'accorder des subventions et des prêts pour la réalisation de projets municipaux dans les secteurs de l'eau, des eaux usées, de l'énergie, des transports, des matières résiduelles et des sites contaminés.

D'autres investissements fédéraux ont aussi été faits en reconnaissance du leadership de la FCM. En mars 2016, le gouvernement du Canada a annoncé un financement de 75 millions de dollars en cinq ans afin d'appuyer les programmes de la FCM en matière d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques. Cet investissement complétera le soutien assuré par la FCM aux municipalités qui souhaitent bâtir des collectivités plus résilientes, plus durables et à faibles émissions de carbone. Dans son budget 2016, le gouvernement fédéral a aussi affecté 50 millions de dollars afin de renforcer les capacités des municipalités canadiennes à gérer leurs infrastructures de façon plus stratégique. Ce financement servira à compléter les programmes de la FCM visant les infrastructures, comme le Programme de leadership en gestion des actifs.

Le leadership incontestable du Fonds municipal vert dans le secteur du développement durable municipal

se traduit aussi par des invitations à participer à des partenariats et à des conférences organisés par des groupes comme le Toronto Atmospheric Fund, Ressources naturelles Canada, QUEST (Systèmes d'énergie de qualité pour les villes de demain) et Réseau environnement. Les membres du personnel du FMV sont également sollicités régulièrement afin de conseiller divers groupes de travail.

La renommée d'excellence du FMV en développement durable municipal a aussi franchi nos frontières. Durant la COP21 – la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Paris en 2015 – le groupe international ICLEI (Gouvernements locaux pour le développement durable) a mentionné le FMV dans sa liste d'initiatives les plus efficaces du monde, en particulier sur le plan du financement et du partage des connaissances pour le développement des collectivités. Le FMV a obtenu cette reconnaissance dans le cadre du programme « Transformative Actions Program (TAP) » de l'ICLEI. De plus, des membres du personnel du FMV ont fait partie intégrante de la délégation du Canada à la COP21. Durant la Conférence, des représentants de la FCM, du Fonds municipal vert et de diverses municipalités canadiennes ont diffusé de l'information sur les avantages des projets de développement durable, notamment pour l'amélioration de la qualité de vie, la création d'emplois, la stimulation de l'activité économique et la protection des collectivités contre les impacts des catastrophes météorologiques. Par ailleurs, le FMV a présenté son modèle d'innovation au Troisième forum mondial sur le développement économique local à Turin, en Italie.



Représentants de la FCM lors de la conférence COP21 (de gauche à droite) :  
Pauline Quinlan, mairesse, Ville de Bromont  
Pam McConnell, mairesse suppléante, Ville de Toronto  
Jenny Gerbasi, conseillère, Ville de Winnipeg, Première vice-présidente de la FCM en 2016  
Clark Somerville, conseiller, Municipalité régionale de Halton et président de la FCM en 2016  
Brock Carleton, chef de la direction, FCM  
Raymond Louie, Maire suppléant, Ville de Vancouver et président de la FCM en 2015  
Ben Henderson, conseiller, Ville d'Edmonton, président, Conseil du Fonds municipal vert

# Viser plus haut...

## ...en recyclage

Le conseil d'administration de la FCM a approuvé une subvention de 67 000 \$ pour un projet pilote novateur de recyclage de vêtements et de textiles à Markham, en Ontario. Une récente étude ontarienne a permis de constater que 85 % des matières textiles jetées aboutissent dans les sites d'enfouissement, tandis que seulement 15 % sont recyclées ou réutilisées<sup>1</sup>. Pendant la première année du projet, on prévoit la valorisation de 10 tonnes de matières textiles et une réduction des émissions de GES de 22 kilogrammes.

Pour recueillir ces matières, deux contenants SMART ont été installés, chacun muni d'un panneau solaire pour les éclairer le soir et d'un détecteur qui signalera qu'il est temps de les vider. Après le tri, l'Armée du salut – un partenaire clé du projet – vendra les matières textiles par l'intermédiaire de son réseau de distribution de même qu'en vrac à des acheteurs de gros qui revendent souvent à l'étranger. La Ville prévoit installer huit autres contenants si le projet pilote atteint ses objectifs initiaux. Le projet s'accompagne en outre d'une campagne de publicité afin de conscientiser la population à la valeur que peuvent représenter les vieux vêtements et d'autres matières recyclables.

Ce projet fait partie du plan de développement durable de la collectivité de Markham, dont la conception a été financée en partie par le FMV en 2010. Grâce à ce projet pilote de recyclage des matières textiles, la Ville s'attend à ce que son taux de réacheminement des matières résiduelles de 70 % – déjà l'un des meilleurs au Canada – augmente encore de 3 à 4 %. La campagne publicitaire allie des brochures aux médias sociaux et autres formes de médias communautaires.



Source :  
Ville de Markham



/ En haut : Contenant de dons de l'Armée du salut et de Markham

En bas : Contenant SMART et contenant de dons de l'Armée du salut et de Markham



# Viser plus haut...

## ...en réhabilitation de sites contaminés

La Ville de Brantford, en Ontario, revitalisera d'anciens terrains industriels d'une superficie de 21 hectares en périphérie du centre-ville avec le soutien du FMV. Baptisé Greenwich Mohawk, l'endroit est fortement contaminé par des hydrocarbures pétroliers, des composés organiques volatils et des métaux lourds, un héritage de l'activité manufacturière qui s'y est déroulée pendant longtemps. Le conseil d'administration de la FCM a approuvé un prêt de 18 millions de dollars pour ce projet, qui s'appuie sur un plan de remise en état, un projet de démonstration et un projet pilote déjà complétés et soutenus par la FCM.

Le projet prévu préparera les terrains pour la construction d'un mélange d'habitations, de parcs, d'institutions et de commerces. La Ville de Brantford mettra à profit une approche novatrice de remise en état alliant des techniques *in situ* et *ex situ* dans ce projet. Elle avait déjà employé ces méthodes avec succès pour le traitement de 1000 mètres cubes de sols contaminés durant son projet de démonstration – une première au Canada. Afin d'accéder à cette technologie, la Ville s'est associée à une entreprise des Pays-Bas où cette méthode de remise en état sur le site est plus courante. Il s'agira de la première fois que cette méthode est utilisée à grande échelle en Ontario. Le FMV se servira des rapports existants et futurs relatifs à ce projet pour renforcer les capacités de réhabilitation de sites contaminés d'autres municipalités. La Ville prévoit achever le projet au cours de 2016.



### / De haut en bas :

Matériel : Le matériel utilisé se composait d'une remorque de traitement, de cuves à charbon actif pour les liquides et la vapeur, d'un échangeur thermique et d'un refroidisseur, d'une génératrice et d'une chaudière à vapeur. Avant son rejet dans le réseau d'égouts, l'eau traitée était d'abord recueillie dans un réservoir tampon de 2000 litres, puis des échantillons étaient prélevés pour en vérifier la conformité avec les critères de rejet dans les égouts sanitaires de la Ville de Brantford.

Photo de groupe sur le site (de gauche à droite) : Marguerite Ceschi-Smith, conseillère à la Ville de Brantford; Karim Tejani, conseiller principal, consulat général du Royaume des Pays-Bas; Robert Helling, gestionnaire de projet, Groundwater Technology; Jeanine de Vos, console générale adjointe, consulat général du Royaume des Pays-Bas; Chris Friel, maire de la Ville de Brantford; David Neumann, conseiller à la Ville de Brantford; Ellen Greenwood, experte-conseil, Greenwood & Associates.

Collecteur : Le collecteur à injection de vapeur breveté de Groundwater Technology, dans lequel la vapeur peut être acheminée à travers chacune des conduites d'injection de vapeur. Chaque conduite est munie d'un manomètre et d'un robinet à pointe.

HCP : 1100 litres d'hydrocarbures de pétrole (HCP) ont été extraits lors du projet de démonstration sur le terrain.

Champ de captage : Le champ de captage a été aménagé près de la zone où ont été prélevés les échantillons de sols pour l'étude de faisabilité en laboratoire.



Source (toutes les images) :  
Ville de Brantford



# Viser plus haut...

## ...en planification énergétique communautaire

La Ville de Bridgewater, en Nouvelle-Écosse, et la région avoisinante s'engagent dans le programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) afin d'assurer leur transition vers un avenir énergétique plus durable. L'initiative d'énergie communautaire de Bridgewater a pour objectif de réaliser l'étape 2 du cadre du PPC (établissement d'objectifs de réduction des émissions) et l'étape 3 (élaboration d'un plan d'action local) pour l'ensemble de la collectivité. Le conseil d'administration de la FCM a approuvé une subvention de 66 600 \$ pour ce projet de 190 400 \$. Membre du programme PPC depuis 2014, la Ville de Bridgewater a déjà réalisé les quatre premières étapes visant les activités municipales.

L'initiative d'énergie communautaire s'appuie sur des pratiques exemplaires en mobilisation communautaire, en partage des connaissances et en analyse énergétique détaillée afin de concevoir une solide et réaliste feuille de route vers le développement durable. Le plan d'action local s'appuie sur une vaste collaboration entre la population, les employés et les élus municipaux, les entrepreneurs et même un groupe d'étudiants de l'Université Dalhousie, qui formuleront des recommandations pour un programme de partenariat énergétique. Le programme de partenariat constituera un forum pour les entreprises et les organismes locaux qui se mobiliseront dans les mesures d'efficacité énergétique. Il facilitera également le suivi dans l'ensemble de la collectivité ainsi que l'évaluation des réductions de consommation d'énergie.

Cette initiative s'inscrit dans l'objectif de carboneutralité à long terme ou de réduction de la consommation d'énergie d'au moins 80 % d'ici 2050 que s'est fixé la Ville de Bridgewater. Les autres objectifs de l'initiative d'énergie communautaire sont de réduire les coûts énergétiques pour la population et les entreprises, de stimuler les emplois et l'économie, et d'accroître les recettes fiscales municipales. La collectivité souhaite également que cette initiative incite des entreprises des secteurs de l'environnement et des technologies propres à venir s'y installer.



Source :  
En haut : Ida Scott, Bridgewater Development Association  
En bas : Sandy Mair-Dodman, Ville de Bridgewater



## Amplifier la performance énergétique

Dans le cadre de l'offre de financement renouvelée de 2015 du FMV, les projets proposés dans le secteur de l'énergie doivent viser une performance énergétique nette zéro. Autrement dit, les promoteurs doivent démontrer que leur projet a, une fois en exploitation, la possibilité de produire autant d'énergie qu'il en consommera pendant une période définie. En général, les projets « net zéro » intègrent des pratiques exemplaires d'efficacité opérationnelle et satisfont à la demande d'énergie restante au moyen de sources renouvelables, comme des panneaux solaires photovoltaïques, des éoliennes ou des systèmes au biogaz pour l'électricité, ou encore des systèmes solaires-thermiques pour le chauffage de l'espace et de l'eau.



The cover features a background of vibrant green leaves with detailed vein patterns. Overlaid on this are several large, semi-transparent geometric shapes in various shades of green and a small red triangle on the left side. The title 'Le triple bilan' is centered in a white, sans-serif font within a semi-transparent rectangular box.

# Le triple bilan



Les Canadiens bénéficient directement du soutien accordé par le Fonds municipal vert de la FCM aux initiatives assurant une eau et un air plus sains, une réduction des émissions de gaz à effet de serre et des matières résiduelles solides ainsi qu'une plus grande efficacité énergétique. Le FMV renforce également les capacités des municipalités à planifier et à mettre en œuvre des projets de développement durable qui ont des retombées avantageuses pour l'environnement, l'économie et la société.

Le FMV atteint ces objectifs en réexaminant, en analysant et en mettant constamment à jour ses offres et ses processus ainsi qu'en partageant les résultats et les leçons tirées des initiatives qu'il soutient. En offrant aux municipalités, aux organismes et aux réseaux les ressources pertinentes, comme des études de cas, des partenariats et des possibilités d'apprentissage entre pairs, le FMV permet aux municipalités de reproduire des projets fructueux et, ainsi, de faire progresser le développement durable.

## Collecte de renseignements sur les projets achevés

Dans le but d'accroître l'impact des projets achevés, le FMV réunit les connaissances engendrées et les partage avec les autres municipalités ainsi qu'avec le secteur du développement durable. En 2015-2016, ces connaissances comportaient des leçons utiles pouvant favoriser le succès d'autres municipalités. Nombre des enseignements les plus courants ont porté sur la planification des projets et la souplesse requise pour les mener à bien.



# Résultats environnementaux depuis la création du Fonds

Au 31 mars 2016, un total de 139 projets d'immobilisations financés par le FMV avaient fait état des résultats environnementaux obtenus, entre autres sur le plan de la réduction des émissions de GES et de la valorisation de l'eau et des matières résiduelles. De ces projets, 71 ont été réalisés dans le secteur de l'énergie, 40 dans le secteur de l'eau, 15 dans le secteur des matières résiduelles solides, 8 dans les sites contaminés et 5 dans le secteur des transports. L'infographie ci-dessous donne une vue d'ensemble de ce que représentent ces économies dans la vie courante.



Réductions  
cumulatives de  
**GES**  
depuis la création  
du Fonds



**2,1 millions de tonnes**  
l'équivalent de  
**480 000**  
voitures de moins sur  
la route par année

## VISER PLUS HAUT EN MATIÈRE D'ÉVALUATION

En 2015-2016, le FMV a revu sa méthode d'évaluation des réductions cumulatives des émissions de GES. La nouvelle méthode s'harmonise davantage aux approches internationales élaborées pour l'émission des crédits de carbone, dont le Mécanisme de développement propre (MDP)<sup>2</sup> des Nations Unies.

Eau économisée

**310 000**  
mètres cubes  
par année

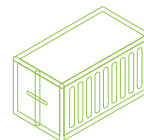
l'équivalent de la quantité d'eau potable  
consommée par la population de  
Fredericton en 22 jours



Sols réhabilités

**69 300** mètres cubes de sols remis en état<sup>3</sup>

l'équivalent du volume de **1780 conteneurs**





Terrains remis en état

**77** hectares de terrains régénérés



l'équivalent de

**129** terrains de football

**Énergie économisée**

**693 000 GJ**

d'énergie économisée  
par année

l'équivalent d'un an d'énergie pour  
**6600 ménages**



**Eaux usées et eau potable traitées**

**243** millions de mètres cubes d'eaux  
usées traitées par année

l'équivalent de **97 200 piscines olympiques**



**Matières résiduelles  
valorisées**

**170 000**

tonnes de matières  
résiduelles non  
enfouies par année

l'équivalent de  
**24 285 camions à ordures par année**





# Rapports sur les projets en 2015-2016

Les projets financés par le FMV ne sont pas seulement bénéfiques pour l'environnement, mais ils procurent également des avantages économiques et sociaux. Les résultats environnementaux se font souvent sentir dès l'achèvement des projets, tandis que les résultats économiques et sociaux, même s'ils prennent parfois plus de temps à se manifester, ont tendance à s'accumuler avec le temps.



## Résultats environnementaux

En 2015-2016, 20 projets d'immobilisations ont produit des résultats environnementaux, dont 8 projets énergétiques, 8 projets dans le secteur de l'eau, 2 projets de sites contaminés et 2 projets de matières résiduelles solides. Ces projets ont entraîné directement des économies d'énergie de 132 120 GJ; des réductions de GES de 31 538 tonnes; le traitement de 83,8 millions de mètres cubes d'eaux usées et d'eau potable selon les normes canadiennes ou des normes plus élevées; des économies d'eau de 62 000 mètres cubes; la valorisation de 18 500 tonnes de matières résiduelles; la réhabilitation de trois hectares de terrains et la remise en état de 12 700 mètres cubes de sols.

## Résultats économiques

Les avantages économiques les plus courants sont les suivants :

- Réduction des coûts d'exploitation
- Réduction des coûts d'entretien
- Développement d'entreprises locales

## Résultats sociaux

Les avantages sociaux les plus courants sont les suivants :

- Protection et amélioration de la santé publique
- Amélioration des niveaux de service
- Éducation et sensibilisation de la population



## RENFORCER LES ARGUMENTS EN FAVEUR DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Le FMV poursuit ses recherches afin de dissiper le préjugé courant voulant que ce ne soit pas utile d'investir dans des projets de développement durable parce qu'ils sont peu rentables<sup>4</sup>; pourtant, la réalité est tout autre. Les projets de développement durable produisent des résultats supérieurs aux projets classiques : ils assurent une plus grande valeur économique et sociale à long terme, et engendrent les mêmes niveaux ou des niveaux plus élevés de service. En 2015-2016, le FMV a effectué de recherches afin de mettre fin à cette idée fausse et d'aider les municipalités à présenter un dossier persuasif pour les projets de développement durable.**

<sup>4</sup> Lors d'un sondage de 2014 du FMV auprès de 400 praticiens municipaux, le risque financier est ressorti comme l'obstacle le plus courant à la réalisation de projets de développement durable. Les principaux obstacles à la mise en œuvre d'un plus grand nombre de projets étaient le financement (53 %) et l'appui des représentants politiques (20 %).

## Rendre compte du rendement à long terme

Un sondage mené par le FMV en 2015-2016 a fourni des données qualitatives et quantitatives utiles à l'égard du rendement à long terme des projets énergétiques financés par le FMV au chapitre du triple bilan. Un total de 18 municipalités ont participé au sondage parmi celles qui ont réalisé les 38 projets énergétiques financés par le FMV depuis sa création. L'une des constatations qui en a découlé est que la plupart de ces projets continuent de procurer un rendement aussi bon sinon meilleur que celui qui avait été signalé au FMV dans les rapports sur les résultats. Outre les avantages liés à l'énergie et aux GES, les projets ont engendré ces autres impacts positifs pour l'environnement :

- Consommation plus efficace de l'eau
- Utilisation plus efficace des ressources financières et physiques
- Intégration de pratiques de construction durable
- Sensibilisation à l'environnement
- Amélioration de la qualité de l'air ambiant
- Réduction de l'effet de l'îlot de chaleur
- Amélioration de la gestion des eaux pluviales
- Réduction de la pollution lumineuse



## Planification des projets

Le FMV a reçu 20 rapports sur les résultats environnementaux en 2015-2016. De ceux-ci, 16 présentaient des leçons tirées de la planification des projets. Plus particulièrement, ces leçons portaient sur l'importance d'investir des ressources plus considérables tôt dans le processus de conception et d'adopter une démarche souple et par étapes. Dans un projet précis, une étude plus complète au départ aurait produit de meilleurs résultats finaux et réduit les délais inattendus. Le rapport indiquait également que le fait d'intégrer à la planification des inspections et d'autres mesures de soutien pendant la construction était un gage de réussite. Dans un autre cas, le rapport affirmait que « la conception préliminaire est essentielle au projet et qu'elle devrait englober divers aspects (p. ex. des études géotechniques, biologiques, de circulation et de caractérisation), en particulier des études de caractérisation des sols. » Un autre rapport mentionnait que la municipalité avait visité plusieurs installations semblables afin de s'informer des expériences positives et négatives avant d'entreprendre les travaux.

Parmi les leçons retenues, l'une faisait valoir l'importance d'impliquer les entrepreneurs dès le début du processus de conception. Ainsi, dans l'un des projets comportant l'installation de panneaux photovoltaïques (PV), la présence de l'entrepreneur aux réunions de conception a permis d'améliorer l'intégration du système PV dans l'architecture du bâtiment. Selon ce rapport, cela a permis d'éviter de concevoir le bâtiment en prévision de composantes PV de tailles génériques (panneaux solaires, supports, onduleurs), puis d'avoir à les changer par la suite parce que les caractéristiques du système PV du fournisseur étaient différentes.

# Démarche souple et par étapes

Dans divers projets, il était important de se doter d'une démarche souple et par étapes qui puisse s'adapter aux besoins évolutifs de la collectivité. Un rapport portant sur une bibliothèque indiquait que l'un des défis de conception consistait à tenir compte de l'évolution rapide des technologies de lecture et de gestion de bibliothèque. Pour assurer la fonctionnalité à long terme de la bibliothèque, il a donc fallu concevoir l'espace le plus souple possible de manière à pouvoir l'adapter au besoin.

Deux rapports recommandaient une approche en plusieurs étapes afin de s'adapter aux usages actuels et éventuels. Le rapport traitant d'un projet sur les eaux usées préconisait une conception souple, qui tienne compte des exigences de puissance de secours actuelles et futures en vue de la mise en œuvre des différentes phases d'un projet de plus grande envergure. Selon le rapport, une plus grande souplesse aurait été obtenue en prévoyant un bâtiment de soufflante de plus grande dimension au moment de la conception. Le rapport relatif à un projet de centre de recyclage a aussi mentionné l'utilité de penser à l'avenir dans la conception, notamment à l'importance de prévoir avec exactitude les types de matières que les gens voudront recycler et en quelles quantités. Dans cette optique, le rapport recommandait un centre modulaire.

## De la planche à dessin à la réalité du terrain

### LES EFFETS DES ÉTUDES ET DES PROJETS PILOTES FINANCÉS PAR LE FMV

Le FMV soutient financièrement des études et des projets pilotes dont les municipalités tirent des renseignements précieux pour la gestion des risques liés aux projets de développement durable proposés. Jusqu'ici, plus de 540 études de faisabilité et projets pilotes financés par le FMV ont été menés à bien. Les analyses qui découlent de ces travaux aident à valider des concepts clés et à monter des dossiers persuasifs pour la mise en œuvre d'initiatives de développement durable.

De nombreuses municipalités convertissent en projets d'immobilisations les études et les projets pilotes financés par le FMV. En 2015-2016, le FMV a analysé les « conversions » dans le secteur des eaux usées (projets achevés qui ont commencé par une étude ou un projet pilote soutenu financièrement par le FMV). Au moyen de sondages, d'entrevues et d'examen de rapports soumis au FMV ou de rapports publics, l'analyse a porté sur les projets qui ont eu besoin de capitaux du FMV de même que sur ceux qui ont obtenu du financement d'autres sources.

Une analyse des 59 études et projets pilotes dans le secteur des eaux usées financés par le FMV, et achevés entre la date de création du programme et le 31 mars 2015, a permis de constater que 45 d'entre eux réunissaient les conditions pour se transformer en projets d'immobilisations. Le FMV a pu suivre l'évolution de 36 de ces 45 projets et a appris que 24 d'entre eux avaient été convertis en projets d'immobilisations, dont 6 avec l'aide de fonds du FMV et 18 sans cette aide. Des 12 autres projets qui ont fait l'objet de ce suivi, 7 pourraient encore devenir des projets d'immobilisations et font l'objet de demandes de financement et de diverses approbations. Ces constatations démontrent que les études de faisabilité et les projets pilotes du FMV ne soutiennent pas seulement le développement de projets d'immobilisations financés par le FMV mais qu'ils en soutiennent d'autres aussi.

Le FMV s'est aussi penché sur la valeur totale des infrastructures construites à la suite d'études financées par le FMV, mais sans financement subséquent du FMV. Il a ainsi voulu établir à combien s'élevaient les investissements d'autres sources qui avaient été obtenus pour le développement durable grâce à une étude soutenue par le FMV. Le FMV a constaté que les 1,4 million de dollars qu'il avait investis dans 10 études avaient produit des investissements de sources externes de 898 millions de dollars dans des infrastructures d'eaux usées. Dans 8 des projets, les données sur la valeur finale des investissements en capitaux effectués par la municipalité dans les infrastructures n'étaient pas accessibles. Pour ces 8 projets, la valeur des infrastructures a été estimée à 178 millions de dollars au moins, tandis que la contribution initiale du FMV pour les études afférentes a représenté un peu plus de 1 million de dollars.



# Trois municipalités, trois projets, des avantages semblables

Les projets visant les eaux usées présentent des avantages environnementaux et sociaux intrinsèques, dont des améliorations aux écosystèmes et à la santé publique ainsi que des possibilités récréatives accrues. L'analyse de trois de ces projets permet de se faire une bonne idée des avantages économiques considérables des études sur les eaux usées financées par le FMV<sup>5</sup>.

## Yorkton (Sask.)

**N° de dossier FMV :** 9062

**Population :** 15 669

**Subvention :** 277 500 \$, étude de faisabilité d'un coût de 580 000 \$

**Projet :** Construction d'un système de traitement et de filtres de lavage à contre-courant achevée en 2012

### Résumé de la valeur ajoutée pour Yorkton

Avantages	VAN <sup>6</sup> à 3 % (20 ans)
Améliorations à la qualité de l'environnement	3,9 M\$
Coûts d'immobilisations évités (eaux usées)	3,4 M\$
Coûts d'exploitation évités (eaux usées)	6,2 M\$
Valeur de la recharge en eau dans les aquifères	Considérable, non quantifiée
Valeur totale	13,5 M\$
Coûts (capitaux et frais d'exploitation en 20 ans)	2,7 M\$
Ratio avantages-coûts	5
Valeur ajoutée nette (valeur moins coûts)	\$10,8 M\$

## Arnprior (Ont.)

**N° de dossier FMV :** 9725

**Population :** 8114

**Subvention :** 72 500 \$, étude de faisabilité d'un coût de 145 000 \$

**Projet :** Modernisation de 22 M\$ de l'usine de traitement des eaux usées achevée en 2011

### Résumé de la valeur ajoutée pour Arnprior

Avantages	VAN <sup>6</sup> à 3 % (20 ans)
Biosolides évités	4,9 M\$
Valeur foncière	14,7 M\$
Améliorations à la qualité de l'eau et aux activités récréatives	5,7 M\$
Valeur totale	25,3 M\$
Coûts (capitaux et frais d'exploitation en 20 ans)	23 M\$
Ratio avantages-coûts	1,1
Valeur ajoutée nette (valeur moins coûts)	2,3 M\$

## Comté de Cumberland (N.-É.)

**N° de dossier FMV :** 3222

**Population :** 31 353

**Subvention :** 25 000 \$, étude de faisabilité d'un coût de 55 000 \$

**Projet :** Construction d'installations de traitement du lixiviat et des boues achevée en 2008

### Résumé de la valeur ajoutée pour le Comté de Cumberland

Avantages	VAN <sup>6</sup> à 3 % (20 ans)
Coûts du lixiviat évités	4,7 M\$
Améliorations à la qualité de l'environnement	4,2 M\$
Valeur totale	8,9 M\$
Coûts (capitaux et frais d'exploitation en 20 ans)	2,8 M\$
Ratio avantages-coûts	3,2
Valeur ajoutée nette (valeur moins coûts)	6,1 M\$



**Pour chaque dollar investi par le FMV dans 18 études de faisabilité et projets pilotes visant les eaux usées, les municipalités et leurs partenaires ont construit 400 \$ d'infrastructures – un ratio de 1 : 416**

<sup>5</sup> L'analyse des avantages quantifiés a été réalisée par Dave Sawyer et Seton Steibert d'EnviroEconomics.

<sup>6</sup> La VAN (valeur actuelle nette) ajuste les montants futurs par rapport à une année commune afin de comparer différents coûts et avantages sur une même base dans le temps.

# Métamorphose

## LE PARC WESTMINSTER PIER, ÉRIGÉ SUR UN ANCIEN SITE INDUSTRIEL RÉHABILITÉ

Lorsque la Ville de New Westminster, en Colombie-Britannique, a inauguré le parc Westminster Pier en juillet 2012, les vastes et puissants impacts d'une approche durable et globale en matière d'aménagement municipal sont apparus très nettement. La zone riveraine de 3,8 hectares comportant 600 mètres de rivage a été occupée par de nombreuses usines à compter des années 1850 jusqu'à son abandon en 1992. Les sols et les eaux souterraines étaient alors contaminés par une longue liste de toxines. Les quelque 65 000 résidents de New Westminster (municipalité membre de l'agglomération de Vancouver) déploraient l'aspect repoussant des lieux et cette perte de terrains de choix.

La Ville de New Westminster a fait appel au FMV, qui lui a accordé une première subvention de 119 000 \$ en 2010 pour une étude de faisabilité, puis un prêt de 2 millions de dollars pour soutenir le financement de la remise en état de cette zone. La Ville a investi elle-même et obtenu également des fonds des gouvernements provincial et fédéral afin de réunir les 25 millions de dollars nécessaires à la mise sur pied du parc Westminster Pier. Approximativement 3500 mètres cubes de sols contaminés et 1800 mètres cubes de sédiments contaminés ont été enlevés et éliminés hors du site.

Cette zone désaffectée s'est ainsi métamorphosée en un magnifique parc public longeant l'historique rivière Fraser, avec promenade, jardins, espace pour les arts et la tenue de festivals, terrains de basketball et de volleyball de plage, terrains de jeu et petit parc aquatique. Le parc, dont la réalisation a été couronnée par plus de 10 prix importants, est rapidement devenu un lieu communautaire névralgique.

Source :  
Ville de New Westminster



En 2015, la FCM a commandité une étude approfondie sur les impacts du projet au chapitre du triple bilan. En voici quelques faits saillants :

- Nombre approximatif de visiteurs en 2015 : **317 000**
- Valeur annuelle équivalente des usages récréatifs du parc<sup>7</sup> : **9,5 M\$**
- Accroissement de la valeur moyenne annuelle des permis de construire délivrés dans la zone immédiate du parc : **328 %**

De plus, d'après les données recueillies, le parc pourrait contribuer de façon considérable à la croissance des revenus fonciers. Entre 2005 et 2011, le centre-ville représentait, en moyenne, 6,1 % de la hausse annuelle de l'évaluation totale des propriétés imposables dans cette ville. Entre 2012 et 2015, cette hausse a grimpé à 23,4 %. Le projet a aussi aidé à attirer des commerces de détail, des restaurants ainsi que d'autres genres d'activités économiques au centre-ville et dans la zone riveraine, appuyant ainsi les objectifs de revitalisation de New Westminster.



Source :  
Ville de New Westminster



**D'autres organismes municipaux et associations d'urbanisme se sont adressés à la Ville de New Westminster afin de s'enquérir du projet. La réussite du parc Westminster Pier — le plus important projet d'immobilisations entrepris par la Ville durant les récentes décennies — offre aux élus municipaux l'expérience, la confiance et les outils requis pour faire valoir la carte de la durabilité dans leurs projets d'aménagement locaux.**

Source :  
Ville de New Westminster

<sup>7</sup> Tout visiteur dans ce parc tire un avantage sous forme d'amélioration de la qualité de vie grâce à son expérience récréative (valeur de récréation). Étant donné que la Ville n'impose pas de frais d'entrée, aucune estimation directe de la valeur marchande des avantages récréatifs du parc n'a été établie. Ce résultat reflète la volonté des usagers du parc de payer pour leurs expériences récréatives.



The background of the page is a close-up photograph of green water droplets on a leaf. Overlaid on the left side are several overlapping geometric shapes in various shades of green and a small red triangle. A semi-transparent grey horizontal bar is positioned across the middle of the page, containing the word "Soutien" in a black, sans-serif font.

# Soutien

Par l'entremise du Fonds municipal vert, la FCM assure aux municipalités le soutien dont elles ont besoin pour concevoir et mettre en œuvre des projets novateurs, monter de solides analyses de rentabilité et améliorer leurs processus décisionnels. Ce soutien prend de nombreuses formes. Grâce au soutien financier du FMV, les municipalités peuvent surmonter les obstacles financiers liés fréquemment aux projets de développement durable et atténuer les risques découlant de l'innovation.

Le FMV conçoit et offre également des programmes très avancés de formation et de renforcement des capacités, et s'associe à des groupes externes afin d'amplifier les effets et la valeur du soutien qu'il assure aux municipalités. En aidant les municipalités à intégrer, à étayer et à reproduire les résultats et les avantages du triple bilan (environnementaux, économiques et sociaux), la FCM favorise la prise de décisions éclairées concernant à la fois les projets actuels et futurs.

## ▶ Inspirer, rassembler et renforcer les capacités

Afin que toutes les municipalités, peu importe leur taille ou leur degré d'expertise, puissent planifier et réaliser des projets de développement durable appropriés, le FMV offre un soutien conçu pour inspirer, rassembler et renforcer les capacités. Le large éventail de ses mesures de soutien – allant des études de cas aux rapports en passant par les partenariats, les ateliers et les programmes d'apprentissage entre pairs – permet de s'adapter à la grande diversité des municipalités canadiennes. Les programmes d'apprentissage entre pairs, soit le Programme de leadership en gestion des actifs (PLGA), le programme de Leadership en réhabilitation de sites contaminés (LRSC) et le programme Partenaires dans la protection du climat (PPC), permettent aux dirigeants municipaux d'apprendre les uns des autres dans la planification et l'atteinte d'objectifs réalisables en matière de développement durable. D'autres éléments du FMV sont offerts en complément de ces programmes afin de garantir un soutien bien adapté à toutes les municipalités.

« Outre le programme de financement, le FMV est également un centre de partage des connaissances, un avantage du FMV qui passe souvent inaperçu. Le FMV est en effet la meilleure source d'information sur ce que les municipalités ont réussi à accomplir, et sur les défis environnementaux, économiques et – parfois – politiques qu'elles ont dû surmonter. Il fournit ces renseignements et cette expérience qu'on ne peut tout bonnement pas trouver ailleurs. »



**Paul Nash,  
Alpine Water and  
Energy, Sechelt (C.-B.)**

## Soutien financier

En 2015-2016, la FCM a approuvé près de 52 millions de dollars en prêts et en subventions pour 12 projets d'immobilisations, tandis que plus de 6 millions de dollars en subventions ont été attribués à 59 plans, études et projets pilotes dans tout le pays.

### Projets approuvés par régions : plans de développement durable de collectivités, études de faisabilité, projets pilotes et projets d'immobilisations (consultez l'annexe A, tableau A5 pour plus de détails)

Région/Province	2015-2016	Montants totaux approuvés depuis la création du FMV*
Région/Province	% du total	Montants totaux approuvés depuis la création du FMV*
Atlantique	2,16 %	14,18 %
Colombie-Britannique	27,68 %	19,04 %
Territoires du Nord	0,00 %	1,26 %
Ontario	43,90 %	34,33 %
Prairies	1,40 %	12,62 %
Québec	24,86 %	18,57 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les montants totaux approuvés depuis la création du Fonds incluent les montants approuvés initialement par le conseil d'administration de la FCM, plus tout montant additionnel approuvé, moins les montants qui ont été retirés, exclus ou annulés.

### Équilibre entre les régions urbaines et rurales de tous les projets approuvés : plans de développement durable de collectivités, études de faisabilité, projets pilotes et projets d'immobilisations (consultez l'annexe A, tableau A6 pour plus de détails) (montants présentés en milliers de dollars)

	% de la population	2015-2016		Montants totaux approuvés depuis la création du FMV*	
		Total (subventions et prêts)	% du total	Total (subventions et prêts)	% du total
Petites, rurales et éloignées (régions rurales)	18,90 %	16 624	28,70 %	165 855	21,34 %
Villes (régions urbaines) <sup>8</sup>	81,10 %	41 336	71,30 %	611 420	78,66 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>57 960</b>	<b>100 %</b>	<b>777 275</b>	<b>100 %</b>

\* Les montants totaux approuvés depuis la création du Fonds incluent les montants approuvés initialement par le conseil d'administration de la FCM, plus tout montant additionnel approuvé, moins les montants qui ont été retirés, exclus ou annulés.

<sup>8</sup> Les municipalités comptant une population de moins de 10 000 habitants sont classées rurales. Dans le cas des gouvernements municipaux régionaux, chaque municipalité membre comptant une population de moins de 10 000 habitants est classée rurale. Dans les municipalités urbaines régionales, au moins une municipalité membre doit avoir une population de 10 000 habitants ou plus.



# Le financement du FMV – un facteur décisif pour de nombreux projets de développement durable

Afin d'évaluer l'importance du financement du FMV dans la réalisation des projets proposés, le FMV a posé la question suivante dans un sondage mené auprès de bénéficiaires d'un financement : « Le projet aurait-il été de l'avant sans le financement du FMV? »

- Vingt-neuf pour cent des répondants ont répondu que le projet n'aurait pas été mis en œuvre.
- Quarante-sept pour cent ont indiqué que le projet aurait été mis en œuvre plus lentement ou à plus petite échelle.

Pour plus d'information sur les effets des études et des projets pilotes financés par le FMV, consultez la page 18.



Source :  
Ville de Qualicum Beach



Source :  
Ville de Saint Andrews



Source :  
Projet SAUVeR /  
Ville de Plessisville



Source :  
Village de Marwayne





Source :  
Ville d'Edmonton

## Le programme LRSC favorise le réaménagement fructueux des sites contaminés

Devant le défi difficile que représentent les sites contaminés (anciens terrains industriels souvent laissés en friche à cause d'une contamination réelle ou perçue), le FMV s'efforce d'aider les municipalités au moyen de tout un éventail de méthodes. En 2015-2016, par exemple, le FMV a lancé son plus récent programme d'apprentissage entre pairs, le programme de Leadership en réhabilitation de sites contaminés (LRSC). Mis au point à la suite d'un projet pilote échelonné sur deux ans et couronné de succès, ce programme permet aux municipalités de surmonter les obstacles courants au réaménagement des sites contaminés, notamment les risques et les incertitudes associés aux coûts de remise en état, les processus d'approbation compliqués, les responsabilités éventuelles et les enjeux financiers.

Le FMV diffuse largement les connaissances en matière de réaménagement des sites contaminés par différents moyens, par exemple :

- Le FMV a offert un séminaire d'un jour sur la réhabilitation des sites contaminés auquel ont participé 45 délégués à la Conférence sur les collectivités durables de la FCM en février 2016.
- Les ressources sur les sites contaminés affichées sur le site web du FMV – dont deux webinaires – ont attiré près de 2000 utilisateurs en 2015–2016.



Source :  
Ville de Nanaimo – La promenade du port



« Le programme LRSC a énormément contribué à faire comprendre tous les éléments qu'il faut réunir pour élaborer une stratégie fructueuse en matière de sites contaminés. Notre municipalité a une expérience plutôt limitée dans ce domaine, et nous avons donc beaucoup apprécié d'avoir un réseau sur lequel compter pour obtenir de l'aide. Nous serons heureux de continuer de développer ces relations en 2016-2017. »



**Kase DeVries,**  
coordonnateur  
du développement  
durable, Ville de  
Grande Prairie (Alb.)



Source :  
Ville d'Edmonton



Source :  
Ville de Nanaimo



Source :  
Ville de Brantford



## Un projet d'Halifax trace la voie pour les autres municipalités

N° de dossier du FMV: 12028

Population: 390 096

Subvention du FMV: 545 000 \$

Prêt du FMV: 5,45 M\$

Le projet Ville solaire d'Halifax fournit un suivi technique et administratif afin de gérer les risques et d'assurer la qualité de l'installation des équipements de chauffage de l'eau à l'énergie solaire. Entre mars 2013 et juillet 2015, 381 systèmes résidentiels ont été installés, soit plus que dans tout le reste du Canada. D'après les données recueillies par les systèmes de suivi installés dans le cadre du projet, Halifax a réduit, durant la première phase du projet, son empreinte carbone de 377 tonnes d'eCO<sub>2</sub> par année, soit autour d'une tonne par ménage participant. Ce projet a obtenu le Prix des collectivités durables décerné par la FCM en 2015 dans la catégorie Énergie - Programme.

Grâce à un modèle de financement novateur et à l'appui du FMV, un projet d'énergie solaire continue de produire de bons résultats pour un nombre croissant de propriétaires de maisons à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Désigné Ville solaire, ce projet pilote offre aux propriétaires de financer l'installation des équipements requis pour le chauffage de l'eau à l'énergie solaire par le truchement de leurs impôts fonciers. Ce modèle de financement est connu sous l'acronyme PACE, de sa désignation anglaise Property Assessed Clean Energy. Selon ce modèle, la Ville accorde un prêt pour l'installation, lequel est garanti par la valeur de la propriété. Les économies d'énergie et d'eau réalisées par le propriétaire facilitent ensuite le remboursement du prêt.

La Municipalité régionale d'Halifax est la première au Canada à adopter le modèle PACE afin d'établir un programme sans incidences sur le budget qui couvre les frais d'administration et de financement. Ce projet est conçu pour ne produire ni revenus pour la municipalité ni frais pour les propriétaires (les économies d'énergie compensent les coûts des équipements); de plus, afin d'optimiser les retombées pour l'économie locale, le projet a fait appel à des entrepreneurs locaux et à des équipements fabriqués localement.

De nombreuses autres municipalités canadiennes souhaitent mettre en œuvre des projets axés sur la durabilité en s'inspirant du modèle PACE. En 2015, le conseil d'administration de la FCM a approuvé 260 000 \$ pour un projet pilote prévoyant des améliorations écoénergétiques dans des résidences de trois municipalités du Québec (consultez la page 37). L'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME) prévoit collaborer avec ces municipalités afin de concevoir et de mettre en œuvre ce projet basé sur le modèle PACE. La mise en œuvre inclura un service d'encadrement technique visant à maximiser les résultats écoénergétiques.



/ En haut : Panneau solaire installé sur le toit d'une maison d'Halifax  
À gauche : Installation d'un panneau solaire sur le toit d'une maison d'Halifax  
À droite : Une maison Ville solaire de Ketch Harbour, en périphérie d'Halifax

Source (toutes les images) :  
Halifax Regional Municipality

# Multiplier les moyens de renforcer l'expertise en gestion des actifs

Selon le *Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes*, des infrastructures municipales canadiennes d'une valeur de quelque 141 milliards de dollars – comme des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, des routes et des ponts – sont en mauvais état et approchent de la fin de leur durée utile. Cette situation représente un grand défi, mais elle offre en même temps une occasion en or de rendre nos collectivités plus durables. Les municipalités qui renouvellent leurs infrastructures en utilisant une démarche appelée gestion des actifs peuvent atteindre d'importants objectifs à long terme. La gestion des actifs ne tient pas compte uniquement des coûts d'immobilisations, des coûts d'exploitation et des coûts d'entretien, mais également de la performance environnementale et des objectifs sociaux. Afin d'aider les municipalités à renforcer leurs capacités de gestion des actifs, le FMV inspire et rassemble des praticiens en leur donnant accès à des outils et à des pratiques exemplaires. L'an dernier, le FMV a combiné ces activités dans un nouveau programme pilote d'apprentissage entre pairs, le Programme de leadership en gestion des actifs (PLGA).

Vers la fin de 2015, le FMV a choisi 12 municipalités formant la cohorte anglophone du PLGA. Mis au point en collaboration avec le Canadian Network of Asset Managers (CNAM - Réseau canadien de gestionnaires d'actifs), ce programme guide les participants dans l'élaboration de politiques, de stratégies et de cadres de gouvernance en gestion des actifs conformes aux objectifs de développement durable de leurs municipalités respectives. Le conseil d'administration de la FCM a approuvé un peu plus de 1 million de dollars pour financer le programme PLGA.

« Grâce au PLGA, nous avons eu accès à l'expertise et aux ressources nécessaires pour améliorer notre approche en matière d'infrastructures et ainsi mieux répondre à nos besoins à long terme. »



**Murray Jamer,**  
directeur général adjoint,  
Ville de Fredericton (N.-B.)



Plus de **100 délégués** ont participé à l'atelier sur la gestion des actifs offert par le FMV (en collaboration avec le CNAM) au Congrès annuel et salon professionnel de la FCM en juin 2015.



Environ **20 membres de l'Association des administrateurs municipaux du Nouveau-Brunswick** ont participé à une séance sur la gestion des actifs présentée par le FMV en juin 2015.



Quelque **50 élus et employés municipaux** ont participé à la séance sur la gestion des actifs du FMV lors du congrès annuel des Municipalities Newfoundland and Labrador de novembre 2015.

## ATELIER DE FORMATION D'UN JOUR

Durant la Conférence sur les collectivités durables de la FCM en février 2016, l'atelier de formation d'un jour élaboré en collaboration avec le CNAM a attiré **35 délégués**. Également pendant cette conférence, **70 délégués** ont été initiés à la façon d'intégrer les actifs naturels, comme les cours d'eau et les espaces verts, à la gestion et à la conception des infrastructures au cours d'un atelier du FMV d'une durée d'une heure et demie. En 2016, le FMV mettra la touche finale à deux vidéos sur la gestion des actifs tournées à l'intention des conseillers et des décideurs municipaux.



# Plus on est nombreux, plus on est forts

## UN PARTENARIAT AXÉ SUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES

Le FMV continue d'assurer son soutien aux municipalités qui participent au programme Partenaires dans la protection du climat (PPC), dans le cadre d'un effort de collaboration international axé sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Lancé en 1994 avec l'appui initial de 6 municipalités canadiennes, le PPC est le fruit d'un partenariat entre la FCM et l'ICLEI (Gouvernements locaux pour le développement durable), intégré à un réseau de plus de 1000 collectivités du monde entier. Au 31 mars 2016, l'effectif canadien du programme PPC représentait 289 gouvernements locaux.

Par l'entremise de ce programme, les municipalités se soutiennent mutuellement afin de franchir les cinq étapes que compte le cadre du processus. Le FMV finance les plans et les inventaires réalisés dans le cadre du programme, met les réussites en valeur afin de diffuser les leçons qui en sont tirées et aide les membres canadiens à accéder à des outils pratiques, des guides et des protocoles en nombre croissant. En plus de fournir les ressources nécessaires, le FMV établit également des relations stratégiques entre les municipalités, les praticiens et les organismes de développement durable. Cette aide est particulièrement utile pour les petites collectivités, dépourvues la plupart du temps des ressources requises pour mener seules des projets de ce genre.

Afin de faciliter la tâche de ces municipalités, le FMV les aide à obtenir le soutien d'organismes tiers pour franchir les étapes du programme PPC. Eco-Ouest, par exemple, coordonne actuellement deux groupes de municipalités manitobaines et prévoit faire de même pour des groupes de la Saskatchewan et de l'Alberta en 2016. L'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) soutient une cohorte de 17 municipalités de cette province engagées dans les étapes du programme PPC. À l'échelle nationale, le FMV entretient des liens de collaboration informels avec QUEST (Quality Urban Energy Systems of Tomorrow), un organisme de recherches, de mobilisation et de promotion sans but lucratif, de même qu'avec le forum Renewable Cities Global Learning et le programme Renewable Cities de l'Université Simon Fraser.

« La lutte aux changements climatiques exige une collaboration, un partage des connaissances et des partenariats sans précédent. Les réseaux, comme les Partenaires dans la protection du climat de la FCM, aident les municipalités à avancer beaucoup plus rapidement dans cette lutte et sont essentiels pour atteindre les objectifs de réduction des GES et opérer le virage énergétique visés par le gouvernement fédéral ainsi que par les gouvernements provinciaux et territoriaux. »



**Brent Gilmour,**  
directeur général, QUEST

## Changements climatiques : les municipalités canadiennes accélèrent la cadence

En 2015-2016, 32 membres ont franchi un total de 82 étapes du programme PPC visant les activités municipales et la collectivité.





# Conférence sur les collectivités durables

La Conférence sur les collectivités durables (CCD) de la FCM est le plus grand événement sur le développement durable organisé pour le secteur municipal. En plus de mettre en lumière les projets les plus novateurs du Canada, la CCD offre aux élus municipaux la possibilité de réseauter, d'apprendre de leurs pairs et des partenaires de l'industrie ainsi que d'acquérir des connaissances essentielles pour faire progresser leurs collectivités dans leurs objectifs de développement durable.

La CCD de 2016 a rassemblé 550 délégués provenant de municipalités de toutes les tailles. Le quart des délégués représentaient des collectivités de moins de 10 000 habitants. Entre autres activités, la CCD a présenté plusieurs séances de formation, 4 séances plénières, 15 ateliers et 4 visites d'étude.



## Développer des relations utiles



**Stephen Brunet,**  
ancien maire, Ville  
de Bathurst (N.-B.)

Stephen Brunet, ancien maire de Bathurst, au Nouveau-Brunswick, est allé à la CCD afin d'y apprendre comment faire avancer un projet proposé de biogaz. Dans un article publié le 15 mars 2016 dans le *Northern Light* de Bathurst, M. Brunet a fait l'éloge de la Conférence. Il écrivait qu'il y a rencontré un délégué d'une municipalité qui se sert de biogaz pour le chauffage des serres et la culture des légumes, et un autre qui utilise le biogaz sous forme comprimée dans les camions et les équipements municipaux. Un troisième a offert d'aider la Ville de Bathurst à faire une demande de financement. Il a aussi beaucoup appris au sujet des projets de conversion du biogaz en électricité, une idée déjà avancée par une firme d'experts-conseils que la Ville avait engagée en 2013 pour une étude de faisabilité. M. Brunet compte mettre à profit ce qu'il a appris pendant la CCD pour faire avancer le projet de sa collectivité.



**Leon de Vreede,**  
Ville de Bridgewater  
(N.-É.)

Leon de Vreede, un autre délégué à la CCD, est responsable du plan d'énergie communautaire de la Ville de Bridgewater, en Nouvelle-Écosse, financé par le FMV. Pendant la Conférence, il a rencontré un élu du District de Chester, une municipalité de sa région, avec qui il a discuté du projet éolien de sa Ville. « Nos deux collectivités sont à courte distance l'une de l'autre, mais nous n'aurions jamais eu cet échange si nous ne nous étions pas rencontrés lors de la CCD, a dit M. de Vreede. Les relations que nous pouvons développer durant la CCD sont vraiment utiles pour les petites municipalités comme la mienne. »

# Le succès inspire le succès

Les Prix des collectivités durables et les Prix des champions écoresponsables de la FCM augmentent le rayonnement de l'innovation municipale et favorisent le partage des connaissances.



Plus de **200**  
personnes

étaient présentes à la cérémonie de remise des Prix des collectivités durables et de reconnaissance des étapes du programme PPC tenue dans le cadre de la Conférence sur les collectivités durables (CCD) en février 2016

**3818**  
consultations

des pages web du programme et des annonces médiatiques des Prix des collectivités durables ont été enregistrées



**4640**  
consultations

des études de cas consacrées aux gagnants des Prix des collectivités durables ont été enregistrées



Pendant la CCD, les gagnants des prix ont fait **5** exposés  
et animé **9** tables rondes



« J'ai été emballée par ce que j'ai appris au sujet du programme Ville solaire de la Ville d'Halifax parce que c'est exactement le genre d'initiative que nous aimerions mettre en œuvre à Powell River. J'ai aussi été encouragée de savoir que la province de la Nouvelle-Écosse a modifié sa législation afin de permettre le financement des programmes du genre de celui de Ville solaire au moyen d'une taxe d'amélioration locale, car nous avons entrepris des démarches auprès de la province de la Colombie-Britannique afin d'obtenir la même autorisation pour les municipalités et les districts régionaux de notre province. Le programme des Prix des collectivités durables réussit de façon extraordinaire à mettre en relief les bons coups des collectivités de tout le Canada et à inspirer ainsi les autres à suivre leurs traces. »



**CaroleAnn Leishman,**  
conseillère, Ville de Powell River (C.-B.)

# Viser plus haut en traitement des eaux usées

Confrontées à des infrastructures vieillissantes, à des règlements plus contraignants et aux effets des changements climatiques, les municipalités canadiennes ont entrepris la mise à niveau de leurs usines de traitement des eaux usées. Le Fonds municipal vert de la FCM poursuit donc ses efforts afin de concevoir et d'offrir le soutien dont les municipalités ont besoin pour que ces projets assurent un bon équilibre d'avantages environnementaux, économiques et sociaux à long terme.

Cette année, le FMV a réuni un groupe cible et un comité consultatif d'experts en eaux usées formé d'opérateurs et de personnel de supervision du secteur municipal et du secteur privé, dans le but de cerner les besoins de renforcement des capacités dans ce domaine. Par la suite, le FMV a rédigé des études de cas sur les résultats et les leçons tirées de 11 systèmes de traitement des eaux usées financés par le FMV et a aussi élaboré un cadre visant à assurer la réussite de ce genre de projets. Les résultats des 11 projets ont été diffusés au cours d'un atelier d'un jour sur les pratiques exemplaires en traitement des eaux usées tenu durant la CCD. Cet atelier comportait également une visite de la nouvelle usine de traitement novatrice de la Ville d'Ottawa.

## Perth (Ont.)

**N° de dossier du FMV:** 15043  
**Population:** 5840  
**Subvention:** 670 000 \$  
**Prêt:** 4,5 M\$



Source: Ville de Perth

En 2015, le conseil d'administration de la FCM a approuvé une aide financière pour un projet de la Ville de Perth, en Ontario, consistant à agrandir son usine de traitement des eaux usées en ajoutant un système SAGR (Submerged Attached Growth Reactor) à son étang d'épuration actuel. Aussi rentable qu'innovatrice, la technologie SAGR est conçue pour éliminer l'azote et le phosphore des eaux usées. Mise au point pour les climats froids, cette technologie consomme moins d'énergie et produit moins de déchets que les techniques courantes de traitement des eaux usées. Le projet devrait réduire le taux global de contaminants et de nutriments rejetés par l'usine dans la rivière Tay, principale source d'eau potable de Perth et d'autres collectivités, et répondre ainsi à la croissance de population prévue. Le FMV a également financé l'essai sur le terrain qui a précédé en 2012.

## Gore (Qc)

**N° de dossier du FMV:** 12059 (étude)  
**Population:** 1775  
**Subvention:** 33 000 \$  
**N° de dossier du FMV:** 13121 (projet d'immobilisations)  
**Subvention:** 47 000 \$  
**Prêt:** 470 000 \$



Source: Canton de Gore

En 2015, le conseil d'administration de la FCM a soutenu un projet en plusieurs étapes mis de l'avant par la municipalité du Canton de Gore afin de remplacer 47 fosses septiques désuètes. Une étude de faisabilité réalisée en 2013 et financée par le FMV avait permis de constater que près de 50 % des fosses septiques installées à proximité des lacs du Canton étaient défectueuses ou non conformes aux normes, ce qui représentait un risque considérable pour la qualité de l'eau. Dans le cadre du projet, les propriétaires admissibles obtiennent un prêt à faible taux d'intérêt pour payer l'installation d'une fosse septique moderne, qu'ils remboursent par la suite à même leurs impôts fonciers. Le projet devrait prévenir l'eutrophisation des lacs (forme de pollution de l'eau provoquant un développement accéléré des plantes et des algues). Il permettra également de réduire la contamination de l'eau potable tout en réduisant le fardeau fiscal du traitement de l'eau pour les contribuables.



## Sechelt (C.-B.)

**N° de dossier du FMV:** 13005

**Population:** 9291

**Subvention du FMV:** 1 M\$

**Prêt du FMV:** 7,4 M\$

Le nouveau Centre de ressources en eau du District de Sechelt est doté d'un processus novateur sans odeur servant à convertir les eaux usées en eau et en biosolides réutilisables. Construit en plein centre de cette collectivité de la Sunshine Coast de la Colombie-Britannique, le Centre a remporté un Prix des collectivités durables 2016 de la FCM dans la catégorie Projet – Eau.

L'installation a non seulement une capacité de traitement supérieure aux deux usines qu'elle remplace, mais elle intègre aussi une méthode supérieure de traitement des biosolides éliminant les problèmes d'odeurs qui ont longtemps importuné les résidents des environs. Le système de traitement est conforme au nouveau règlement provincial en matière de réutilisation indirecte de l'eau potable ainsi qu'aux exigences fédérales en matière de rejets dans l'océan. L'eau recyclée servira à l'arrosage des parcs et à l'irrigation des terres agricoles, soutenant ainsi l'activité socioéconomique. Lorsqu'elle tournera à plein rendement, la


nouvelle installation consommera moins d'énergie que les systèmes actuels en consommant à 60 % de leur capacité. Premier système du genre en Amérique du Nord, il a en outre permis l'établissement d'un partenariat unique avec une entreprise autochtone de compostage, qui mélangera les boues issues du processus avec des déchets alimentaires, des résidus de jardin et de bois pour les transformer en compost de catégorie A.



Source :  
District de Sechelt (C.-B.)

/ Centre de ressources en eau de Sechelt





Amélioration  
continue, valeur  
supérieure



La FCM améliore continuellement ses programmes, ses processus et ses activités afin d'optimiser les capacités des municipalités à planifier et à mettre en œuvre des projets de développement durable fructueux. Le FMV vise plus haut en fournissant aux municipalités un soutien toujours plus pertinent et utile au moyen d'activités ciblées d'apprentissage entre pairs, d'analyses sectorielles et d'outils de mesure modernes et fiables.

L'offre de financement renouvelée lancée par le FMV en avril 2015 en est un excellent exemple. L'offre comporte des critères d'admissibilité et des limites révisés pour tous les domaines de financement de même qu'un processus de sélection amélioré pour les projets d'immobilisations dans les secteurs de l'énergie, des transports, des matières résiduelles et de l'eau. De plus, les nouvelles exigences de l'offre en matière de rapports permettront de recueillir davantage de données et d'enseignements pour faciliter les projets qui suivront. L'efficacité du FMV est également optimisée par l'engagement de l'ensemble de l'organisation envers l'amélioration continue. Dans le cadre de ces efforts, l'organisation incorpore les leçons tirées dans ses programmes et ses processus, harmonise ses priorités avec celles des clients et des intervenants, et se prépare aux solutions durables de prochaine génération. C'est ainsi que le FMV contribue à faire évoluer tout le secteur du développement durable municipal.

## Garantir la viabilité du Fonds

La FCM a mis en œuvre de nouvelles stratégies afin d'assurer la viabilité du Fonds face à une conjoncture difficile alliant de faibles taux d'intérêt à un nombre limité de prêts à haut rendement. Même si elle a sollicité activement les emprunteurs du secteur privé, la FCM est demeurée sélective dans son processus d'examen de la solvabilité afin d'écartier tout risque indu pour le Fonds. La décision du gouvernement du Canada d'accroître de 125 millions de dollars la dotation initiale du FMV permet dans l'immédiat de faire face aux enjeux de viabilité du Fonds pendant la recherche d'un nouveau modèle financier qui assurera la pérennité du programme.

« La prise de mesures pour améliorer la viabilité du Fonds : Nous avons constaté que la Fédération avait pris des mesures en réponse à certains facteurs sur lesquels elle pouvait agir. »

*Printemps 2016 – Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable : Le soutien fédéral à l'appui de l'infrastructure municipale durable, Bureau du vérificateur général du Canada*

# Les progrès s'accélèrent au Québec

L'entente entre la FCM et le gouvernement du Canada qui a permis d'établir le FMV énonce des cibles de répartition du financement en fonction de la population régionale. Plus la population d'une région est élevée, plus elle devrait recevoir une part élevée des fonds du FMV pour des projets d'immobilisations, des plans, des études et des projets pilotes. Depuis la création du FMV, les approbations de financement net ont généralement atteint les cibles fixées pour toutes les régions, sauf le Québec. Afin de combler cette lacune, le Conseil du FMV a approuvé la Stratégie de sensibilisation pour le Québec en 2013. Cette stratégie englobe l'affectation de personnel à des activités de sensibilisation, la collaboration avec des partenaires stratégiques, la participation à des événements clés, des exposés à des réunions de conseils municipaux et des ateliers ciblés sur les priorités provinciales. D'après les plus récentes données, cette stratégie continue d'inspirer le progrès et d'aider à redresser la situation au Québec.

## Le pourcentage de financement net cumulatif approuvé pour le Québec se situe actuellement à 18,6 %, une hausse de 3,1 % en trois ans.

Année financière	Pourcentage des montants nets totaux approuvés depuis la création du Fonds*
2015–2016	18,6 %
2014–2015	17,6 %
2013–2014	15,5 %

\* Les montants nets totaux approuvés depuis la création du Fonds incluent les montants approuvés initialement par le conseil d'administration de la FCM, plus tout montant additionnel approuvé, moins les montants qui ont été retirés, exclus ou annulés.

Les deux projets suivants, dont le financement a été approuvé l'an dernier, indiquent que les municipalités québécoises sont conscientes des avantages d'établir des partenariats avec le FMV.

### Système d'autopartage de véhicules électriques en région

**N° de dossier du FMV :** 15054

**Population (six municipalités participantes) :** 56 000

**Subvention :** 350 000 \$

Ce projet pilote découle d'une étude de faisabilité financée par le FMV en 2013 et consistant en l'ajout de véhicules électriques aux parcs de 6 municipalités de diverses régions du Québec : Bromont, Nicolet, Plessisville, Témiscouata-sur-le-Lac, Rivière-du-Loup et Sainte-Julienne. Ces municipalités de 6000 à 19 000 habitants ont de la difficulté à maintenir la viabilité de réseaux de transport collectif, mais ont compris les avantages offerts par les systèmes d'autopartage communautaire. Quatre d'entre elles sont membres du programme Partenaires dans la protection du climat. Le projet pilote d'une valeur de 932 000 \$ prévoit l'acquisition de 10 véhicules électriques et de 13 bornes de recharge. Durant les heures de travail, ces véhicules feront partie des parcs municipaux et, en dehors des heures de travail, ils serviront au service public d'autopartage. Le commanditaire du projet, la Société d'innovation en environnement, assurera le suivi des données clés et publiera un rapport après deux ans de fonctionnement.

### Financement innovateur pour des municipalités efficaces

**N° de dossier du FMV :** 15036

**Population (trois municipalités participantes) :** 33 000

**Subvention :** 260 000 \$

Ce projet pilote axé sur l'efficacité énergétique résidentielle regroupe un consortium de municipalités du Québec – Plessisville, Varennes et Verchères – d'une population globale d'environ 33 000 personnes. Les propriétaires admissibles à ce programme auront accès à des conseils d'experts et à des prêts pouvant aller jusqu'à 20 000 \$ pour effectuer des rénovations énergétiques. Ils rembourseront ensuite ces prêts à même leurs impôts fonciers, le remboursement étant lié à l'amortissement basé sur la durée utile des rénovations – en général de 15 à 20 ans. Ce projet donnera également lieu à un échange de données pertinentes avec des organismes fédéraux et provinciaux du domaine de l'efficacité énergétique.

## De meilleures données et de meilleures analyses pour une plus grande efficacité

Les données sur les projets constituent une ressource essentielle pour le FMV. À mesure que le secteur du développement durable municipal continuera d'évoluer et de croître, l'accès à des données utiles et à jour sur les projets – en particulier sur les impacts et les résultats – deviendra encore plus important. En 2015-2016, le FMV a pris diverses mesures afin d'améliorer sa capacité de collecte, d'analyse et de partage de données sur les projets qu'il finance.

Ces mesures s'imposaient parce que la quantité de données reçues et analysées par le FMV augmente constamment. Afin de se prévaloir de l'offre de financement renouvelée du FMV, les demandeurs doivent maintenant fournir des données de base plus détaillées de même que des données sur la performance environnementale, économique et sociale de leurs projets. Par ailleurs, le nombre de projets financés antérieurement et qui font toujours l'objet de rapports sur la performance croît d'année en année. Le FMV collige et analyse cette masse de données afin de produire et de diffuser des renseignements de grande utilité, notamment sur les enseignements des projets. Cette information aide aussi le FMV à mieux comprendre les défis que doivent relever les municipalités et à orienter l'élaboration de nouveaux programmes et de services pour les municipalités de l'ensemble du Canada.

Deux réalisations clés en 2015-2016 ont été l'achèvement de la base de données sur les projets approuvés (maintenant accessible en ligne au public) et la mise en œuvre de nouveaux outils analytiques. Les systèmes mis en œuvre par le FMV en 2015 ont amélioré considérablement sa capacité d'assurer le suivi, l'analyse et la diffusion d'information sur la performance environnementale, économique et sociale des projets qu'il finance. Les analyses produites guideront l'élaboration de tous les éléments offerts par le FMV – des services de partage des connaissances aux programmes de financement et bien davantage.

« Nous avons étudié un projet semblable réalisé au Manitoba. Par la suite, nous avons décidé de faire appel aux mêmes experts-conseils pour nous aider à élaborer notre application. Nous avons également rencontré des employés qui avaient pris part à l'étude et les avons invités à participer à plusieurs des réunions de notre comité. »



**Pat McCallum,**  
agente de  
développement  
économique,  
Arborg-Bifrost  
Community  
Development  
Corporation (Man.)



## Examiner les processus internes dans le but de les améliorer

Dans sa démarche d'amélioration continue, le FMV a analysé la valeur de chacune des étapes de ses processus de demande et d'approbation des plans, des études et des projets pilotes. Cet exercice a fait ressortir diverses possibilités d'amélioration de ces processus. Le FMV a classé chacune des modifications suggérées en fonction de la quantité de travail requise pour les mener à bien. Les améliorations retenues sont en cours de mise en œuvre selon ce classement.



# Partager l'information la plus pertinente au moment le plus opportun



En 2015-2016, le FMV a réalisé un projet pilote à l'interne qui a permis d'améliorer les moyens utilisés pour partager les leçons tirées des projets municipaux de développement durable. De nombreuses municipalités profitent grandement des renseignements ciblés en fonction de leurs besoins. Bien que le FMV possède une mine de ressources très utiles, dont des centaines d'études de cas et de rapports sur les projets réalisés, déterminer précisément quels documents seront les plus utiles à une municipalité donnée représente tout un défi. Le FMV est conscient que le fait de fournir des renseignements appropriés tôt dans le processus – dès que l'administration municipale entreprend la conception et la planification d'un projet de développement durable – augmente ses chances de succès. Cela permet également d'améliorer la qualité des demandes soumises aux programmes de financement du FMV.

Le projet pilote du FMV visait à élaborer de nouveaux documents mieux adaptés aux besoins des municipalités et à former le personnel de première ligne afin qu'il soit en mesure de fournir les ressources les plus pratiques et pertinentes aux nouveaux demandeurs ou aux demandeurs éventuels. Durant la première phase du projet, le personnel a élaboré des documents de référence portant sur des secteurs en particulier, comme l'énergie et les eaux usées. Au cours de la seconde phase, des agents affectés à la sensibilisation, des agents d'examen des demandes de financement et des agents de programme ont reçu une formation pour leur permettre de cerner les ressources qui seraient les mieux adaptées aux besoins d'un nouveau demandeur ou d'un demandeur éventuel. Afin de mesurer les résultats de ce projet pilote, le personnel a consigné soigneusement les données clés. Les bénéficiaires de ce service ont affirmé que les ressources obtenues avaient permis d'améliorer directement leur plan, leur étude, leur projet pilote ou leur projet d'immobilisations.

« L'une des conditions exigées par le FMV pour financer un projet est que le demandeur fournisse des données exactes. C'est extrêmement important parce que cela oblige les municipalités à assurer le suivi de la valeur et de l'impact à long terme de leurs investissements dans les infrastructures. Des données exactes sur la performance à long terme sont aussi un puissant argument en faveur des projets de développement durable. »



**France Bergeron,**  
ingénieure, Ville de  
Lac-Mégantic (Qc)


## Investir dans des obligations vertes

Outre les prêts directs, la FCM est toujours en quête de solutions indirectes comme les investissements dans des obligations vertes (à la condition qu'ils respectent les lignes directrices sur les investissements stipulées dans l'entente de financement). L'univers des obligations vertes est en croissance, et la participation du FMV dans ce domaine en tant qu'investisseur constituera un soutien financier supplémentaire pour la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.



# Conclusion





En 2015-2016, la FCM a poursuivi ses efforts afin que le Fonds municipal vert assure une valeur considérable aux Canadiens en aidant les municipalités à incorporer les pratiques de développement durable dans leurs activités courantes. Les municipalités font appel au soutien du FMV pour planifier et mettre en œuvre des projets qui entraînent des avantages tangibles sur le plan environnemental, économique et social. Ces avantages se manifestent pour les Canadiens dans la plus grande propreté de l'air, de l'eau et du sol, et dans l'utilisation plus efficace de l'énergie et de l'eau. En s'engageant à ajouter 125 millions de dollars à la dotation initiale du FMV, le gouvernement du Canada a non seulement reconnu les bienfaits durables du Fonds, mais il a aussi incité la FCM à viser plus haut en matière de développement durable municipal.



The cover features a vibrant green background with a close-up photograph of water droplets on a leaf. Overlaid on the left side are several overlapping geometric shapes in various shades of green and a touch of red. A semi-transparent grey rectangle is centered horizontally, containing the word "Annexes" in a clean, black, sans-serif font.

# Annexes

## Annexe A : Affectation des fonds

**Tableau A1 : Nombre de demandes et d'approbations – Plans de développement durable de collectivités, études de faisabilité et projets pilotes**

	2015-2016	Depuis la création du FMV
Demandes présentées <sup>1</sup>	91	1567
Approbations <sup>2</sup>	59	1045

**Tableau A2 : Nombre de demandes et d'approbations – Projets d'immobilisations**

	2015-2016	Depuis la création du FMV
Demandes présentées <sup>1</sup>	10	587
Approbations <sup>2</sup>	12	298

<sup>1</sup> Nombre de demandes de financement présentées à la FCM pour des fonds du FMV. L'année de présentation est établie selon la date de réception de la demande de financement par la FCM.

<sup>2</sup> Nombre de demandes de financement approuvées par le conseil d'administration de la FCM selon la date d'approbation par le conseil. Des demandes de financement approuvées au cours d'un exercice donné peuvent avoir été présentées au cours d'un exercice précédent.



**Tableau A3 : Plans de développement durable de collectivités, études de faisabilité et projets pilotes approuvés par régions depuis la création du Fonds** (montants présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par habitant)

Région/province	Population <sup>4</sup>	% de pop.(%)	2015-2016					Montants totaux approuvés depuis la création du FMV <sup>3</sup>					
			N <sup>bre</sup>	VTP <sup>5</sup> (\$)	Subv. totale (\$)	% du N <sup>bre</sup> total (%)	% du montant total (%)	N <sup>bre</sup>	Subv.(\$)	VTP(\$)	% du N <sup>bre</sup> total (%)	% du montant total (%)	\$ par habitant (\$)
<b>Atlantique</b>	<b>2 327 638</b>	<b>6,95</b>	<b>6</b>	<b>1633</b>	<b>266</b>	<b>10,17</b>	<b>4,40</b>	<b>101</b>	<b>5139</b>	<b>12 712</b>	<b>10,67</b>	<b>6,46</b>	<b>2</b>
Nouveau-Brunswick	751 171	2,24	2	235	105	3,39	1,73	41	1876	4764	4,33	2,36	2
Terre-Neuve-et-Labrador	514 536	1,54	1	1079	33	1,69	0,54	15	650	1547	1,58	0,82	1
Nouvelle-Écosse	921 727	2,75	2	255	99	3,39	1,64	39	2088	5048	4,12	2,63	2
Île-du-Prince-Édouard	140 204	0,42	1	64	30	1,69	0,50	6	524	1353	0,63	0,66	4
<b>Colombie-Britannique</b>	<b>4 400 057</b>	<b>13,14</b>	<b>7</b>	<b>1097</b>	<b>622</b>	<b>11,86</b>	<b>10,28</b>	<b>181</b>	<b>13 794</b>	<b>39173</b>	<b>19,11</b>	<b>17,35</b>	<b>3</b>
<b>Territoires du Nord</b>	<b>107 265</b>	<b>0,32</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23</b>	<b>1561</b>	<b>4610</b>	<b>2,43</b>	<b>1,96</b>	<b>15</b>
Territoires du Nord-Ouest	41 462	0,12	0	-	-	0,00	0,00	10	914	2354	1,06	1,15	22
Nunavut	31 906	0,10	0	-	-	0,00	0,00	4	232	912	0,42	0,29	7
Yukon	33 897	0,10	0	-	-	0,00	0,00	9	415	1345	0,95	0,52	12
<b>Ontario</b>	<b>12 851 821</b>	<b>38,39</b>	<b>23</b>	<b>6121</b>	<b>2315</b>	<b>38,98</b>	<b>38,25</b>	<b>308</b>	<b>27 859</b>	<b>76 360</b>	<b>32,52</b>	<b>35,04</b>	<b>2</b>
<b>Prairies</b>	<b>5 886 906</b>	<b>17,59</b>	<b>7</b>	<b>2619</b>	<b>813</b>	<b>11,86</b>	<b>13,43</b>	<b>158</b>	<b>14 139</b>	<b>49 222</b>	<b>16,68</b>	<b>17,79</b>	<b>2</b>
Alberta	3 645 257	10,89	4	1860	548	6,78	9,05	93	8771	25 579	9,82	11,03	2
Manitoba	1 208 268	3,61	1	135	68	1,69	1,12	30	2207	12 520	3,17	2,78	2
Saskatchewan	1 033 381	3,09	2	623	198	3,39	3,26	35	3161	11 122	3,70	3,98	3
<b>Québec</b>	<b>7 903 001</b>	<b>23,61</b>	<b>16</b>	<b>6170</b>	<b>2035</b>	<b>27,12</b>	<b>33,64</b>	<b>176</b>	<b>17 005</b>	<b>58 545</b>	<b>18,59</b>	<b>21,39</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>33 476 688</b>	<b>100,00</b>	<b>59</b>	<b>17 639</b>	<b>6051</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>947</b>	<b>79 497</b>	<b>240 622</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>2</b>

<sup>3</sup> Les montants totaux approuvés depuis la création du FMV incluent les montants approuvés initialement par le conseil d'administration de la FCM, plus tout montant additionnel approuvé, moins les montants qui ont été retirés, exclus ou annulés.

<sup>4</sup> Source : Statistique Canada, Recensement de 2011

<sup>5</sup> VTP = valeur totale du projet déclarée par le demandeur

## Tableau A4 : Projets d'immobilisations approuvés par régions

(montants présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par habitant)

Région/province	Population <sup>7</sup>	% de pop. (%)	2015-2016						Montants totaux approuvés depuis la création du FMV <sup>6</sup>						
			N <sup>bre</sup>	VTP <sup>8</sup> (\$)	Subv. totale (\$)	Prêt total (\$)	% du N <sup>bre</sup> total (%)	% du montant total (%)	N <sup>bre</sup>	Subv.(\$)	Prêt (\$)	VTP (\$)	% du N <sup>bre</sup> total (%)	% du montant total (%)	\$ par habitant (\$)
<b>Atlantique</b>	<b>2 327 638</b>	<b>6,95</b>	<b>2</b>	<b>1372</b>	<b>104</b>	<b>883</b>	<b>16,67</b>	<b>1,90</b>	<b>28</b>	<b>11 411</b>	<b>93 672</b>	<b>674 455</b>	<b>14,43</b>	<b>15,06</b>	<b>45</b>
Nouveau-Brunswick	751 171	2,24	1	930	58	576	8,33	1,22	9	3834	33 448	108 124	4,64	5,34	50
Terre-Neuve-et-Labrador	514 536	1,54	0	-	-	-	0,00	0,00	6	3120	25 847	117 562	3,09	4,15	56
Nouvelle-Écosse	921 727	2,75	0	-	-	-	0,00	0,00	11	3530	34 069	446 606	5,67	5,39	41
Île-du-Prince-Édouard	140 204	0,42	1	442	46	307	8,33	0,68	2	927	307	2164	1,03	0,18	9
<b>Colombie-Britannique</b>	<b>4 400 057</b>	<b>13,14</b>	<b>4</b>	<b>67 072</b>	<b>2011</b>	<b>13409</b>	<b>33,33</b>	<b>29,71</b>	<b>30</b>	<b>16 397</b>	<b>117 783</b>	<b>683 310</b>	<b>15,46</b>	<b>19,23</b>	<b>30</b>
<b>Territoires du Nord</b>	<b>107 265</b>	<b>0,32</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1</b>	<b>750</b>	<b>7500</b>	<b>37 508</b>	<b>0,52</b>	<b>1,18</b>	<b>77</b>
Territoires du Nord-Ouest	41 462	0,12	0	-	-	-	0,00	0,00	0	-	-	-	0,00	0,00	-
Nunavut	31 906	0,10	0	-	-	-	0,00	0,00	1	750	7500	37 508	0,52	1,18	259
Yukon	33 897	0,10	0	-	-	-	0,00	0,00	0	-	-	-	0,00	0,00	-
<b>Ontario</b>	<b>12 851 821</b>	<b>38,39</b>	<b>2</b>	<b>41 845</b>	<b>669</b>	<b>22 461</b>	<b>16,67</b>	<b>44,56</b>	<b>65</b>	<b>20 420</b>	<b>218 569</b>	<b>1 368 906</b>	<b>33,51</b>	<b>34,25</b>	<b>19</b>
<b>Prairies</b>	<b>5 886 906</b>	<b>17,59</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31</b>	<b>16 392</b>	<b>67 525</b>	<b>367 395</b>	<b>15,98</b>	<b>12,03</b>	<b>14</b>
Alberta	3 645 257	10,89	0	-	-	-	0,00	0,00	17	11 215	36 597	283 782	8,76	6,85	13
Manitoba	1 208 268	3,61	0	-	-	-	0,00	0,00	7	3658	20 570	50 964	3,61	3,47	20
Saskatchewan	1 033 381	3,09	0	-	-	-	0,00	0,00	7	1519	10 358	32 648	3,61	1,70	11
<b>Québec</b>	<b>7 903 001</b>	<b>23,61</b>	<b>4</b>	<b>17 976</b>	<b>1125</b>	<b>11 247</b>	<b>33,33</b>	<b>23,83</b>	<b>39</b>	<b>19 364</b>	<b>107 993</b>	<b>416 317</b>	<b>20,10</b>	<b>18,25</b>	<b>16</b>
<b>Total</b>	<b>33 476 688</b>	<b>100,00</b>	<b>12</b>	<b>128 265</b>	<b>3909</b>	<b>48 000</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>194</b>	<b>84 735</b>	<b>613 043</b>	<b>3 547 890</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>21</b>

<sup>6</sup> Les montants totaux approuvés depuis la création du FMV incluent les montants approuvés initialement par le conseil d'administration de la FCM, plus tout montant additionnel approuvé, moins les montants qui ont été retirés, exclus ou annulés.

<sup>7</sup> Source : Statistique Canada, Recensement de 2011

<sup>8</sup> VTP = valeur totale du projet déclarée par le demandeur

**Tableau A5 : Projets approuvés par régions (plans de développement durable de collectivités, études de faisabilité, projets pilotes et projets d'immobilisations)** (montants présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par habitant)<sup>9</sup>

Région/province	Population <sup>10</sup>	% de pop. (%)	2015-2016						Montants totaux approuvés depuis la création du FMV <sup>9</sup>						
			N <sup>bre</sup>	VTP <sup>11</sup> (\$)	Subv. totale (\$)	Prêt total (\$)	% du N <sup>bre</sup> total (%)	% du montant total (%)	N <sup>bre</sup>	Subv.(\$)	Prêt (\$)	VTP (\$)	% du N <sup>bre</sup> total (%)	% du montant total (%)	\$ par habitant (\$)
<b>Atlantique</b>	<b>2 327 638</b>	<b>6,95</b>	<b>8</b>	<b>3005</b>	<b>370</b>	<b>883</b>	<b>11,27</b>	<b>2,16</b>	<b>129</b>	<b>16 550</b>	<b>93 672</b>	<b>687 168</b>	<b>11,31</b>	<b>14,18</b>	<b>47</b>
Nouveau-Brunswick	751 171	2,24	3	1165	162	576	4,23	1,27	50	5710	33 448	112 887	4,38	5,04	52
Terre-Neuve-et-Labrador	514 536	1,54	1	1079	33	-	1,41	0,06	21	3770	25 847	119 109	1,84	3,81	58
Nouvelle-Écosse	921 727	2,75	2	255	99	-	2,82	0,17	50	5618	34 069	451 653	4,38	5,11	43
Île-du-Prince-Édouard	140 204	0,42	2	505	76	307	2,82	0,66	8	1451	307	3518	0,70	0,23	13
<b>Colombie-Britannique</b>	<b>4 400 057</b>	<b>13,14</b>	<b>11</b>	<b>68 169</b>	<b>2633</b>	<b>13 409</b>	<b>15,49</b>	<b>27,68</b>	<b>211</b>	<b>30 192</b>	<b>117 783</b>	<b>722 483</b>	<b>18,49</b>	<b>19,04</b>	<b>34</b>
<b>Territoires du Nord</b>	<b>107 265</b>	<b>0,32</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24</b>	<b>2311</b>	<b>7500</b>	<b>42 117</b>	<b>2,10</b>	<b>1,26</b>	<b>91</b>
Territoires du Nord-Ouest	41 462	0,12	0	-	-	-	0,00	0,00	10	914	-	2354	0,88	0,12	22
Nunavut	31 906	0,10	0	-	-	-	0,00	0,00	5	982	7500	38 419	0,44	1,09	266
Yukon	33 897	0,10	0	-	-	-	0,00	0,00	9	415	-	1345	0,79	0,05	12
<b>Ontario</b>	<b>12 851 821</b>	<b>38,39</b>	<b>25</b>	<b>47 966</b>	<b>2984</b>	<b>22 461</b>	<b>35,21</b>	<b>43,90</b>	<b>373</b>	<b>48 279</b>	<b>218 569</b>	<b>1 445 266</b>	<b>32,69</b>	<b>34,33</b>	<b>21</b>
<b>Prairies</b>	<b>5 886 906</b>	<b>17,59</b>	<b>7</b>	<b>2619</b>	<b>813</b>	<b>0</b>	<b>9,86</b>	<b>1,40</b>	<b>189</b>	<b>30 531</b>	<b>67 525</b>	<b>416 617</b>	<b>16,56</b>	<b>12,62</b>	<b>17</b>
Alberta	3 645 257	10,89	4	1860	548	-	5,63	0,94	110	19 985	36 597	309 362	9,64	7,28	16
Manitoba	1 208 268	3,61	1	135	68	-	1,41	0,12	37	5866	20 570	63 485	3,24	3,40	22
Saskatchewan	1 033 381	3,09	2	623	198	-	2,82	0,34	42	4680	10 358	43 771	3,68	1,93	15
<b>Québec</b>	<b>7 903 001</b>	<b>23,61</b>	<b>20</b>	<b>24 146</b>	<b>3160</b>	<b>11 247</b>	<b>28,17</b>	<b>24,86</b>	<b>215</b>	<b>36 369</b>	<b>107 993</b>	<b>474 862</b>	<b>18,84</b>	<b>18,57</b>	<b>18</b>
<b>Total</b>	<b>33 476 688</b>	<b>100,00</b>	<b>71</b>	<b>145 904</b>	<b>9960</b>	<b>48 000</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>1 141</b>	<b>164 232</b>	<b>613 043</b>	<b>3 788 513</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>23</b>

<sup>9</sup> Les montants totaux approuvés depuis la création du FMV incluent les montants approuvés initialement par le conseil d'administration de la FCM, plus tout montant additionnel approuvé, moins les montants qui ont été retirés, exclus ou annulés.

<sup>10</sup> Source : Statistique Canada, Recensement de 2011

<sup>11</sup> VTP = valeur totale du projet déclarée par le demandeur



**Tableau A6 : Équilibre entre les régions urbaines et rurales de tous les projets approuvés (plans de développement durable de collectivités, études de faisabilité, projets pilotes et projets d'immobilisations)**  
(montants présentés en milliers de dollars, à l'exception des montants par habitant)

Type de municipalité	Population <sup>13</sup>	% de pop. (%)	2015-2016					Montants totaux approuvés depuis la création du FMV <sup>12</sup>					
			N <sup>bre</sup>	VTP <sup>14</sup> (\$)	Total (Subv. et prêt) (\$)	% du N <sup>bre</sup> total (%)	% du montant total (%)	N <sup>bre</sup>	VTP (\$)	Total (Subv. et prêt) (\$)	% du N <sup>bre</sup> total (%)	% du montant total (%)	\$ par habitant (\$)
Petite, rurale et éloignée (rurale) <sup>15</sup>	6 329 414	18,90	27	27 024	16 624	38,03	28,70	325	531 854	165 855	28,48	21,34	26
Ville (urbaine)	27 147 274	81,10	44	118 880	41 336	61,97	71,30	816	3 256 659	611 420	71,52	78,66	23
<b>Total</b>	<b>33 476 688</b>	<b>100,00</b>	<b>71</b>	<b>145 904</b>	<b>57 960</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>1141</b>	<b>3 788 513</b>	<b>777 275</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>23</b>

<sup>12</sup> Les montants totaux approuvés depuis la création du FMV incluent les montants approuvés initialement par le conseil d'administration de la FCM, plus tout montant additionnel approuvé, moins les montants qui ont été retirés, exclus ou annulés.

<sup>13</sup> Source : Statistique Canada, Recensement de 2011

<sup>14</sup> VTP = valeur totale du projet déclarée par le demandeur

<sup>15</sup> Les municipalités qui ont une population de moins de 10 000 habitants sont classées rurales. Dans le cas des gouvernements municipaux régionaux, chaque municipalité membre comptant une population de moins de 10 000 habitants est classée rurale. Dans les municipalités urbaines régionales, au moins une municipalité membre doit avoir une population de 10 000 habitants ou plus.

## Annexe B : Gestion des fonds

**Tableau B1 : Montants et types de financement versés**

	2015-2016 (\$)	Depuis la création du FMV
Subventions pour les plans, les études de faisabilité et les projets pilotes (PÉPP)	3 824 454	67 937 967
Subventions pour les projets d'immobilisations	7 894 249	62 013 945
Subventions au titre de l'Accord de subvention pour la soumission de rapports sur le rendement des projets (ASRRP) pour les projets d'immobilisations <sup>1</sup>	39 023	1 289 702
Prêts pour les projets d'immobilisations	80 081 774	441 560 387
<b>Total</b>	<b>91 839 500</b>	<b>572 802 001</b>

**Tableau B2 : Rendement des fonds non alloués**

Fiera Capital gère la partie du Fonds qui n'a pas encore été décaissée pour des projets. Les directives régissant le placement de ces fonds non alloués sont énoncées dans la politique et la stratégie de placement du FMV. Ce document a été révisé en novembre 2015 afin d'assurer un rendement conforme aux objectifs du Fonds et suffisant pour en assurer la viabilité financière.

Le tableau qui suit montre le taux de rendement des fonds non alloués en 2015-2016 et depuis la création du FMV.

	2015-2016	Depuis la création du FMV
<b>Rendement</b>	0,84 %	5,26 %

<sup>1</sup> Les dernières approbations de subventions en vertu de l'Accord de subvention pour la soumission de rapports sur le rendement des projets (ASRRP) ont eu lieu en août 2006.

### Tableau B3 : Rémunération de la haute direction

L'équipe de la haute direction du FMV est composée d'un directeur principal et de six gestionnaires principaux pour chacune des unités administratives suivantes : Services de financement, Services de partage des connaissances, Recherche et développement, Marketing et communications, Gestion des risques, Gouvernance et Mesure du rendement.

Leur rémunération durant l'exercice 2015-2016 était fondée sur les échelles salariales ci-dessous :

**Du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016**

<b>Directeur principal</b>	120 000 \$ à 170 000 \$
<b>Gestionnaires principaux</b>	99 600 \$ à 127 500 \$

Outre leur salaire, les employés bénéficient d'une cotisation à un REER collectif (cinq pour cent de leur salaire annuel) et d'avantages sociaux collectifs.

### Rémunération des membres du Conseil du FMV et des pairs évaluateurs

Les membres du Conseil du FMV, à l'exception des membres du gouvernement fédéral et des membres du conseil d'administration de la FCM, peuvent demander des honoraires de 350 \$ pour chaque journée de réunion du Conseil, plus des honoraires d'une journée pour le temps de préparation. Pour les téléconférences, des honoraires d'une demi-journée de 175 \$ peuvent être demandés, plus des honoraires d'une demi-journée pour le temps de préparation.

Les pairs évaluateurs du FMV peuvent demander 800 \$ par jour (pour une journée de travail de sept heures). La norme établie est un maximum de 10 heures par demande de financement, mais en ce qui a trait aux dossiers plus complexes, du temps d'examen additionnel peut être accordé si la demande en est faite avant l'évaluation. Bien que l'Entente de financement permette aux pairs évaluateurs nommés par le gouvernement fédéral d'être rétribués pour leurs services, aucun n'a demandé de rémunération depuis la création du FMV.



## Annexe C : Membres du Conseil du FMV

### Membres représentant le secteur municipal

Conseiller Ben Henderson  
Ville d'Edmonton (Alb.)  
*Nommé en février 2015*

Conseillère Andrea Reimer  
Ville de Vancouver (C.-B.)  
*Nommée en avril 2015*

Maire Mark Heyck, vice-président  
Ville de Yellowknife (T. N.-O.)  
*Nommé en août 2007*

Maire Berry Vrbanovic  
Ville de Kitchener (Ont.)  
*Nommé en avril 2015*

Maire Martin Damphousse  
Ville de Varennes (Qc)  
*Nommé en janvier 2014*

### Membres représentant le secteur privé et le secteur universitaire

Andrew Bowerbank, directeur  
Services des bâtiments durables  
EllisDon Corporation  
*Nommé en janvier 2012*

Karen Nasmith, directrice générale et  
cofondatrice  
Project Neutral  
*Nommée en janvier 2012*

Nirmalendu Bhattacharya, ing., MCIP  
Ingénieur et urbaniste  
*Nommé en janvier 2012*

Guy Burry, président du Conseil  
Craigellachie Corporation  
*Nommé en septembre 2015*

Alexander Wood, directeur principal  
Politiques et marchés, Sustainable Prosperity  
*Nommé en janvier 2012*  
*(Démission en juin 2015)*

Marco Perron, CPA, CA, CRMA  
Associé, Raymond Chabot Grant Thornton  
PDG, RCGT Consulting Inc.  
*Nommé en septembre 2015*

## Membres représentant le gouvernement fédéral

Membres	Remplaçants
<p>Gilles Jean, directeur général Centre de recherche de Varennes – CanmetÉNERGIE Secteur de la technologie de l'énergie et de l'innovation Ressources naturelles Canada <i>Nommé en septembre 2012</i> <i>Nommé en tant que remplaçant en août 2004</i></p>	<p>Lisa Dignard, directrice Intégration des énergies renouvelables et distribuées Programme des ressources Centre de recherche de Varennes – CanmetÉNERGIE Secteur de la technologie de l'énergie et de l'innovation Ressources naturelles Canada <i>Nommée en septembre 2012</i></p>
<p>Philippe Morel, directeur général régional Régions de l'Atlantique et du Québec Environnement et Changement climatique Canada <i>Nommé en mars 2012</i> <i>Nommé en tant que remplaçant en novembre 2010</i> <i>(Démission en novembre 2015)</i></p>	<p>Susan Humphrey Directrice générale régionale adjointe Région de l'Ontario Environnement et Changement climatique Canada <i>Nommée en novembre 2014</i></p>
<p>Eric Gagné, directeur général Direction des stratégies en sciences et technologie Environnement et Changement climatique Canada <i>Nommé en novembre 2013</i></p>	<p>Charles Lin, directeur général Direction des sciences et de la technologie atmosphériques Environnement et Changement climatique Canada <i>Nommé en mars 2012</i></p>
<p>Sonya Read, directrice Politiques et communications Initiatives environnementales Infrastructure Canada <i>Nommée en septembre 2012</i></p>	<p>Pas de remplaçant</p>
<p>Poste sans titulaire cette année</p>	<p>Claude Lefrançois, chef principal Les Communautés, Habitation Office de l'efficacité énergétique, Secteur de l'énergie Ressources naturelles Canada <i>Nommé en septembre 2012</i></p>



## Annexe D : Processus d'évaluation et d'approbation

Les demandes de financement du FMV admissibles sont évaluées par le Comité d'évaluation par les pairs du FMV, à la lumière d'une série de critères établis à cette fin par le Conseil du FMV et approuvés par le conseil d'administration de la FCM. Les critères, présentés dans les tableaux D1 à D4, sont utilisés pour évaluer les résultats escomptés en matière de durabilité, l'utilité des connaissances et l'approche de gestion de chaque initiative, en mettant l'accent sur les avantages environnementaux prévus. En 2015-2016, le FMV a établi de nouveaux critères d'évaluation des projets d'immobilisations afin de favoriser un éventail d'avantages environnementaux, des consultations publiques et une démarche d'évaluation optimaux. Ces critères inciteront les demandeurs à effectuer une planification plus poussée de leurs projets et ainsi à en assurer le succès à long terme.

Le Comité d'évaluation par les pairs du FMV comprend environ 60 spécialistes indépendants possédant une expertise particulière dans les domaines de l'environnement, de la gestion de projets ou des finances. Le conseil d'administration de la FCM sélectionne tous les membres du Comité. Les ministres de Ressources naturelles Canada et d'Environnement et Changement climatique Canada fournissent une liste de candidats qualifiés représentant des ministères fédéraux, à partir de laquelle un tiers des membres sont sélectionnés. Les autres membres sont sélectionnés au moyen d'un processus de demandes de candidatures. Le deuxième tiers des membres est formé de spécialistes des gouvernements municipaux, et le troisième, de spécialistes du secteur privé ou d'organismes non gouvernementaux. Les pairs évaluateurs sont nommés au sein du Comité pour une période de deux ans et leur mandat peut être renouvelé pour un ou plusieurs mandats de deux ans, en s'appuyant sur la participation, le roulement et l'importance de préserver l'équilibre entre l'expertise technique et financière.

Deux pairs évaluateurs, au minimum, évaluent les demandes portant sur des plans, des études et des projets pilotes, tandis que trois pairs évaluateurs, au minimum, évaluent les demandes visant des projets d'immobilisations.

Après l'évaluation des pairs, les demandes sont soumises à l'examen du Conseil du FMV. Au cours de cet examen, le Conseil du FMV tient compte de divers facteurs, soit le pointage obtenu dans le cadre de l'évaluation indépendante par les pairs évaluateurs, les priorités de financement du FMV énoncées dans l'Entente de financement entre la FCM et le gouvernement du Canada, l'équilibre régional, l'innovation et les fonds disponibles. En général, le Conseil du FMV recommande le financement des projets exceptionnels seulement et soumet ses recommandations au conseil d'administration de la FCM.



## Objectifs et secteurs de financement

La FCM accorde du financement du FMV dans cinq secteurs : sites contaminés, énergie, transports, eau et matières résiduelles. Les objectifs généraux de chaque secteur sont les suivants :

- Promouvoir le réaménagement de sites contaminés et éviter l'aménagement de zones vertes.
- Réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES par l'efficacité, la conservation, la gestion de la demande et la récupération d'énergie, et en favorisant la consommation d'énergie renouvelable ou résiduaire.
- Réduire la consommation et les émissions de carburants fossiles dans les transports au moyen de projets encourageant les véhicules à occupation multiple ou l'efficacité de carburant ou le passage à des carburants de remplacement pour les parcs de véhicules.
- Réduire la consommation et la perte d'eau potable ou protéger les plans d'eau locaux grâce à la gestion de la demande, la conservation de l'eau, la récupération d'eau ainsi que le traitement des eaux usées ou pluviales.
- Réduire, réutiliser ou recycler des matières qui iraient grossir autrement le flux des déchets, et réduire ainsi les émissions de GES résultant de l'enfouissement.

## Plans, études de faisabilité et projets pilotes

Tableau D1 : Critères d'évaluation des plans

Critères notés	Note maximale
Approche de développement durable	15
Liens avec les plans et les politiques existants	15
Approche systémique	20
Pratiques et technologies novatrices – allant au-delà des améliorations usuelles	10
Potentiel de reproduction et de leçons retenues	10
Capacité de gestion (gestion du projet)	10
Plan de travail	10
Budget	10
<b>Total</b>	<b>100</b>

Tableau D2 : Critères d'évaluation des études de faisabilité et des projets pilotes

Critères notés	Note maximale
Avantages environnementaux anticipés	25
Liens avec les plans et les politiques existants	10
Approche systémique	10
Avantages pour la collectivité	5
Pratiques et technologies novatrices – allant au-delà des améliorations usuelles	10
Potentiel de reproduction et de leçons retenues	10
Gestion de projet	10
Plan de travail	10
Budget	10
<b>Total</b>	<b>100</b>

## Projets d'immobilisations

Tableau D3 : Critères d'évaluation des projets d'immobilisations – énergie, transports, eau, matières résiduelles

Critères notés	Note maximale
<b>Performance environnementale</b>	
Secteur primaire : conservation de l'eau ou de l'énergie ou réduction des matières résiduelles	20
Secteur secondaire : conservation de l'eau ou de l'énergie ou réduction des matières résiduelles	5
Secteur secondaire : conservation de l'eau ou de l'énergie ou réduction des matières résiduelles	5
Conception, approvisionnement et construction durables	10
<b>Total (performance environnementale)</b>	<b>40</b>
<b>Autres avantages</b>	
Rendement et viabilité sur le plan financier	10
Avantages pour la collectivité	10
Mobilisation de la collectivité	5
Harmonisation avec des plans, des politiques, des programmes et des investissements d'appui	10
Systèmes de mesure	10
Potentiel de reproduction	15
<b>Total (autres avantages)</b>	<b>60</b>
<b>Note totale</b>	<b>100</b>

Gestion de projet	Échelle d'évaluation vert-jaune-rouge <sup>1</sup>
Équipe de projet	Vert-jaune-rouge
Gestion des risques et calendrier	Vert-jaune-rouge
Financement	Vert-jaune-rouge

Tableau D4 : Critères d'évaluation des projets d'immobilisations – sites contaminés

Critères notés	Note maximale
<b>Performance environnementale</b>	
Remise en état de sites contaminés, gestion des risques et valorisation énergétique des sites contaminés – avantages environnementaux directs	30
Pratiques de développement durable	10
<b>Total (performance environnementale)</b>	<b>40</b>
<b>Autres avantages</b>	
Rendement et viabilité sur le plan financier	10
Avantages pour la collectivité	10
Mobilisation de la collectivité	10
Harmonisation avec des plans, des politiques, des programmes et des investissements d'appui	10
Systèmes de mesure	10
Potentiel de reproduction par d'autres municipalités	10
<b>Total (autres avantages)</b>	<b>60</b>
<b>Note totale</b>	<b>100</b>

Gestion de projet	Échelle d'évaluation vert-jaune-rouge <sup>2</sup>
Équipe de projet	Vert-jaune-rouge
Gestion des risques et calendrier	Vert-jaune-rouge
Financement	Vert-jaune-rouge

<sup>1</sup> Pour la gestion de projet, l'évaluation est effectuée en fonction de l'échelle « vert-jaune-rouge » rappelant les feux de circulation. Un **feu rouge** indique que les pairs évaluateurs ont cerné des problèmes importants, comme des faiblesses dans la planification, l'équipe de projet ou le budget, ou d'importantes lacunes dans la conception qui pourraient empêcher de mener à bien le projet dans le respect du calendrier ou du budget ou d'en tirer les résultats escomptés. Un **feu jaune** indique que les pairs évaluateurs ont cerné certaines faiblesses ou certains problèmes sans gravité. Le demandeur aurait avantage à les corriger, mais quoi qu'il en soit, le projet pourrait être achevé et produire les résultats escomptés. Un **feu vert** indique que les pairs évaluateurs n'ont rien cerné qui soit digne de mention.

<sup>2</sup> Pour la gestion de projet, l'évaluation est effectuée en fonction de l'échelle « vert-jaune-rouge » rappelant les feux de circulation. Un **feu rouge** indique que les pairs évaluateurs ont cerné des problèmes importants, comme des faiblesses dans la planification, l'équipe de projet ou le budget, ou d'importantes lacunes dans la conception qui pourraient empêcher de mener à bien le projet dans le respect du calendrier ou du budget ou d'en tirer les résultats escomptés. Un **feu jaune** indique que les pairs évaluateurs ont cerné certaines faiblesses ou certains problèmes sans gravité. Le demandeur aurait avantage à les corriger, mais quoi qu'il en soit, le projet pourrait être achevé et produire les résultats escomptés. Un **feu vert** indique que les pairs évaluateurs n'ont rien cerné qui soit digne de mention.



## ► Annexe E : Projets approuvés par le FMV en 2015-2016

Le Comité exécutif de la FCM a approuvé les projets suivants en 2015-2016. Ces projets avaient d'abord été soumis à une évaluation qui a permis de conclure qu'ils offraient des possibilités d'améliorations considérables sur le plan de la qualité de l'air, de l'eau ou du sol de même que des réductions des émissions de GES.

Titre du projet	Demandeur principal	Subv. du FMV	Prêt du FMV	Valeur totale du projet
<b>Alberta</b>				
PLGA – Ville d'Airdrie (FMV 15019)	Ville d'Airdrie	175 000 \$	-	900 296 \$
PLGA - Ville d'Edmonton (FMV 15031)	Ville d'Edmonton	150 000 \$	-	375 000 \$
Conception d'un centre aquatique à consommation énergétique nette zéro pour Drayton Valley (FMV 15005)	Ville de Drayton Valley	47 500 \$	-	95 000 \$
Projet pilote d'irrigation améliorée du complexe Victoria Park (FMV 13137)	Ville de Raymond	175 000 \$	-	490 000 \$
<b>Colombie-Britannique</b>				
PLGA – Ville de Nanaimo (FMV 15025)	Ville de Nanaimo	175 000 \$	-	378 500 \$
Système énergétique communautaire à la biomasse de Nelson (Nelson Hydro) (FMV 15045)	Ville de Nelson	613 280 \$	4 088 400 \$	6 146 500 \$

Titre du projet	Demandeur principal	Subv. du FMV	Prêt du FMV	Valeur totale du projet
PLGA – Ville de Revelstoke (FMV 15027)	Ville de Revelstoke	69 500 \$	-	140 070 \$
Étude de faisabilité d'un réseau d'énergie solaire de quartier pour le complexe Minoru (FMV 15060)	Ville de Richmond	69 000 \$	-	138 000 \$
Étude de faisabilité d'un service énergétique communautaire basé sur la microrécupération de la chaleur des égouts (FMV 15061)	Ville de Richmond	83 000 \$	-	166 000 \$
Étude et subdivision du site contaminé de la coopérative de Terrace (FMV 13126)	Ville de Terrace	72 100 \$	-	144 200 \$
PLGA – Ville de Vancouver (FMV 15030)	Ville de Vancouver	32 500 \$	-	65 000 \$
Gestion des eaux usées et récupération de ressources de la région sud (FMV 15048)	District régional de Comox Valley	933 700 \$	6 225 000 \$	56 473 000 \$
Remplacement de la chaudière du Centre récréatif Gordon Head de Saanich (FMV 15046)	District de Saanich	125 490 \$	836 630 \$	1 202 650 \$
Récupération de la chaleur résiduaire d'un crématorium de Vancouver Nord (FMV 15049)	Lonsdale Energy Corporation	338 900 \$	2 259 100 \$	3 250 000 \$
Étude supplémentaire détaillée et plan de remise en état du site du 1235 Esquimalt Road, Esquimalt (FMV 13112) <sup>1</sup>	Canton d'Esquimalt	88 350 \$	-	S. O.
PLGA – Canton de Langley (FMV 15029)	Canton de Langley	32 500 \$	-	65 000 \$

<sup>1</sup> Le montant total de la subvention approuvée en 2015-2016 pour la Colombie-Britannique inclut le montant d'une subvention supplémentaire qui a été approuvée dans le cadre de la demande de modification de ce projet (la demande ayant été initialement approuvée en 2014-2015).

Titre du projet	Demandeur principal	Subv. du FMV	Prêt du FMV	Valeur totale du projet
<b>Manitoba</b>				
Plan de développement durable de collectivités d'Arborg-Bifrost-Riverton (FMV 15040)	Arborg-Bifrost Community Development Corporation Inc.	67 650 \$	-	135 300 \$
<b>Nouveau-Brunswick</b>				
PLGA – Ville de Fredericton (FMV 15012)	Ville de Fredericton	49 775 \$	-	99 550 \$
Plan d'amélioration de collectivité pour la revitalisation du centre-ville (FMV 15062)	Ville de Moncton	55 000 \$	-	135 000 \$
Amélioration écoénergétique et rénovation de l'ancien palais de justice du Comté de Kings (FMV 13138)	Ville de Hampton	57 575 \$	575 760 \$	930 380 \$
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>				
PLGA – Ville de Marystown (au nom des municipalités de Burin, St. Lawrence, Fortune et Grand Bank) (FMV 15023)	Ville de Marystown	32 500 \$	-	1 079 359 \$
<b>Nouvelle-Écosse</b>				
PLGA – Municipalité du Comté de Kings (FMV 15020)	Comté de Kings	32 500 \$	-	65 000 \$
Initiative d'énergie communautaire de la Ville de Bridgewater (FMV 15055)	Ville de Bridgewater	66 600 \$	-	190 400 \$
<b>Ontario</b>				
Gestion des eaux pluviales à Exhibition Place, Toronto (FMV 13146)	Conseil des gouverneurs d'Exhibition Place	132 495 \$	-	264 990 \$



<b>Titre du projet</b>	<b>Demandeur principal</b>	<b>Subv. du FMV</b>	<b>Prêt du FMV</b>	<b>Valeur totale du projet</b>
Réaménagement des Installations sanitaires Burton – Plan d'évaluation des risques et de gestion des risques (FMV 15004)	BPE Development	40 381 \$	-	80 762 \$
Étude de faisabilité portant sur le réaménagement de la rue Bruce pour la Ville d'Oshawa (FMV 13118)	Bruce Street Developments Limited	155 100 \$	-	322 700 \$
Étude de faisabilité d'économie d'énergie dans la caserne 204 de Brampton (FMV 15059)	Ville de Brampton	8250 \$	-	16 500 \$
Remise en état du site contaminé de Greenwich Mohawk – Mise en œuvre complète (FMV 15000)	Ville de Brantford	-	18 000 000 \$	35 432 700 \$
Étude de faisabilité de systèmes énergétiques communautaires intégrés à Burlington (FMV 13130)	Ville de Burlington	162 250 \$	-	324 500 \$
Utilisation d'un revêtement perméable et de baissières biologiques pour protéger les milieux humides des zones naturelles du lac Huron (FMV 13136)	Ville de Kitchener	175 000 \$	-	597 580 \$
Utilisation de matières organiques triées à la source afin de produire une source renouvelable de gaz naturel pour l'alimentation des véhicules (FMV 13139)	Ville de London	12 760 \$	-	43 920 \$
Initiative de réutilisation et de recyclage des tissus et des vêtements à Markham (FMV 15003)	Ville de Markham	67 100 \$	-	134 200 \$
Étude environnementale préalable du 70, Front Street North, Orillia (FMV 15033)	Ville d'Orillia	40 350 \$	-	85 100 \$
PLGA – Ville d'Ottawa (FMV 15013)	Ville d'Ottawa	120 000 \$	-	244 720 \$

Titre du projet	Demandeur principal	Subv. du FMV	Prêt du FMV	Valeur totale du projet
PLGA – Ville de Windsor (FMV 15015)	Ville de Windsor	65 000 \$	-	150 000 \$
Plan de lutte contre les changements climatiques dans le cadre du programme PPC de Windsor (FMV 15010)	Ville de Windsor	148 300 \$	-	297 200 \$
Contrôle des inondations et de l'érosion dans la zone de Stoney Creek Mountain (FMV 13144)	Office de la protection de la nature d'Hamilton	175 000 \$	-	429 000 \$
McMaster Innovation Park — Élargissement du système énergétique communautaire (FMV 15058)	Hamilton Utilities Corporation	175 000 \$	-	1 060 400 \$
PLGA – Municipalité de North Grenville (FMV 15026)	Municipalité de North Grenville	94 100 \$	-	197 000 \$
Étude de faisabilité pour le centre d'activités de Red Lake (FMV 13129)	Municipalité de Red Lake	75 050 \$	-	150 100 \$
Phase II de l'étude d'évaluation environnementale pour le projet de réaménagement du site contaminé de McKellar Street (FMV 13131)	Municipalité de Southwest Middlesex	8800 \$	-	17 600 \$
Logements abordables et écoénergétiques de la rue Concession (FMV 15034)	Tillsonburg Properties for Community Living	172 600 \$	-	349 500 \$
Amélioration écoénergétique de l'usine de traitement des eaux usées de Bradford-West Gwillimbury (FMV 15051)	Ville de Bradford-West Gwillimbury	56 050 \$	-	112 100 \$
Projet pilote de plan de réaménagement durable de quartier de la Ville de Caledon (FMV 15069)	Ville de Caledon	149 875 \$	-	378 250 \$

Titre du projet	Demandeur principal	Subv. du FMV	Prêt du FMV	Valeur totale du projet
Évaluation environnementale de portée générale du traitement des eaux du centre urbain d'Erin (FMV 15042)	Ville d'Erin	175 000 \$	-	600 000 \$
Aménagement d'un parc de l'innovation (Évaluation environnementale) (FMV 13125)	Ville de Laurentian Hills	16 000 \$	-	84 510 \$
Système Submerged Attached Growth Reactor de Perth (FMV 15043)	Ville de Perth	669 130 \$	4 460 870 \$	6 412 500 \$
Études de faisabilité relatives à une caserne de pompiers et à un projet de logements abordables à consommation énergétique nette zéro (FMV 15006)	Municipalité de Middlesex Centre	90 090 \$	-	180 180 \$
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>				
Système de déshydratation des boues du village de Montague (FMV 15038)	Village de Montague	46 090 \$	307 270 \$	441 700 \$
Énergie communautaire et plan de réduction des gaz à effet de serre de Stratford (FMV 15063)	Ville de Stratford	30 000 \$	-	63 500 \$
<b>Québec</b>				
Étude de faisabilité: récupération de la chaleur des eaux usées, Écoquartier Connaught (FMV 15035)	Ville de Gatineau	15 950 \$	-	31 900 \$
Collecte et traitement des eaux usées – Lac-Sergent (FMV 13135)	Ville de Lac-Sergent	577 178 \$	5 771 782 \$	10 307 600 \$
Plan directeur d'aménagement et de développement durable pour le pôle Roland-Therrien (FMV 13133)	Ville de Longueuil	73 462 \$	-	415 843 \$



Titre du projet	Demandeur principal	Subv. du FMV	Prêt du FMV	Valeur totale du projet
Plan directeur d'aménagement et de développement durable pour le pôle Place Charles-Le Moyne (FMV 13142)	Ville de Longueuil	175 000 \$	-	753 405 \$
Plan directeur d'aménagement et de développement durable pour le pôle Longue Rive (FMV 13141)	Ville de Longueuil	175 000 \$	-	726 775 \$
Étude connexe de mobilité, pôles Longue Rive et Place Charles-Le Moyne (FMV 13143)	Ville de Longueuil	175 000 \$	-	392 531 \$
Développement et mise à l'essai de deux prototypes de motocyclettes 100 % électriques à vocation policière (FMV 15041)	Ville de Longueuil	186 600 \$	-	373 200 \$
Aménagement riverain et centre de visiteurs à consommation énergétique nette zéro sur le parcours Gouin (FMV 13122)	Ville de Montréal – Arrondissement Ahuntsic-Cartierville	321 380 \$	3 213 800 \$	4 419 000 \$
Financement innovateur pour des municipalités efficaces (FIME) (FMV 15036)	Comité de promotion industrielle de Plessisville	260 000 \$	-	1 121 000 \$
Utilisation de la phytoremédiation pour réhabiliter d'anciens sites industriels de l'est de Montréal (FMV 15068)	Institut de recherche en biologie végétale	350 000 \$	-	862 600 \$
Plan d'action de municipalité durable (FMV 13134)	Municipalité de Chelsea	15 000 \$	-	33 000 \$
Étude de faisabilité de voies cyclables et d'un sentier multiusage (FMV 15032)	Municipalité de Chelsea	64 900 \$	-	129 800 \$
Rénovation écoénergétique du centre communautaire de Saint-Valérien (FMV 13128)	Municipalité de Saint-Valérien	179 142 \$	1 791 418 \$	2 463 200 \$

Titre du projet	Demandeur principal	Subv. du FMV	Prêt du FMV	Valeur totale du projet
Le Haut-Pays mobilisé : des plans d'action concertés en développement durable pour quatre municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette (FMV 13140)	Corporation de développement communautaire de Neigette	59 067 \$	-	120 135 \$
Développement responsable de la Municipalité de Sainte-Louise (FMV 13132)	Paroisse de Sainte-Louise	22 100 \$	-	45 200 \$
Essai sur le terrain – Tri granulométrique des ordures ménagères (FMV 13124)	Municipalité régionale de Haute-Côte-Nord	50 324 \$	-	74 200 \$
Projet pilote d'implantation du système d'autopartage de véhicules électriques en région (SAUVÉR) (FMV 15054)	Société d'innovation en environnement	350 000 \$	-	932 970 \$
Programme Écoprêt pour le remplacement des installations septiques (FMV 13121)	Canton de Gore	47 018 \$	470 182 \$	785 700 \$
Faire de L'Isle-Verte la première écomunicipalité responsable nordique du Québec (FMV 15037)	Village de L'Isle-Verte	32 835 \$	-	87 270 \$
Planification stratégique en développement durable de la Municipalité de Weedon (Réinvente ton espace!) (FMV 15008)	Corporation de développement économique et industriel de Weedon	30 250 \$	-	70 300 \$
<b>Saskatchewan</b>				
PLGA – Ville de Melville (FMV 15009)	Ville de Melville	32 500 \$	-	65 000 \$
Étude de faisabilité d'un étang aéré régional (FMV 15047)	Municipalité rurale de Frenchman Butte N° 501	165 000 \$	-	558 000 \$
<b>Total</b>		<b>9 959 897 \$</b>	<b>48 000 212 \$</b>	<b>145 904 046 \$</b>

## Annexe F : Résultats environnementaux

**Tableau F1: Avantages environnementaux prévus des projets d'immobilisations (projets approuvés dont les résultats n'ont pas encore été communiqués), depuis la création du FMV à 2015-2016 inclusivement**

Secteur du FMV		Indicateurs							
		N <sup>bre</sup> de projets	Superficie récupérée (ha)	Sol contaminé géré	Émissions GES évitées (tonnes eCO <sub>2</sub> /an) <sup>1</sup>	Émissions de PCA évitées (kg/an) <sup>2</sup>	Mat. résiduelles valorisées (tonnes/an)	Eaux usées traitées (m <sup>3</sup> /an)	Réduction de consommation d'eau (m <sup>3</sup> /an)
Sites contaminés	Approuvés en 2015-2016	1	21	115 905	0	0	0	0	0
	Depuis la création du FMV	4	51	359 084	0	0	0	0	0
Énergie	Approuvés en 2015-2016	6	0	0	3016	1356	0	0	1123
	Depuis la création du FMV	25	4	0	112 288	155 471	1 523	0	14 812
Transports	Approuvés en 2015-2016	0	0	0	0	0	0	0	0
	Depuis la création du FMV	2	0	0	3440	18 169	0	0	0
Matières résiduelles	Approuvés en 2015-2016	0	0	0	0	0	0	0	0
	Depuis la création du FMV	8	0	0	447 732	155 594	313 361	0	0
Eau	Approuvés en 2015-2016	5	0	0	667	-24	15	3 348 025	0
	Depuis la création du FMV	17	0	0	721	157	15	12 551 786	32 919
Total	Approuvés en 2015-2016	12	21	115 905	3683	1332	15	3 348 025	1123
	Depuis la création du FMV	56	55	359 084	564 181	329 391	314 899	12 551 786	47 731

<sup>1</sup> Les émissions de GES des projets du secteur de l'énergie sont calculées selon l'intensité provinciale moyenne des émissions pour l'électricité. Le FMV soutient l'efficacité énergétique et la conservation, ce qui ne se traduit pas toujours par des modifications considérables dans les émissions de GES. Les différentes sources d'électricité provinciales en sont la raison.

<sup>2</sup> Les émissions de principaux contaminants atmosphériques (PCA) sont les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), les oxydes de soufre (SO<sub>x</sub>), les composés organiques volatils (COV) et les particules fines (PM<sub>10</sub>).



**Tableau F2 : Avantages environnementaux prévus par rapport aux avantages environnementaux réels des projets d'immobilisations qui ont fait l'objet d'un rapport en 2015-2016<sup>3</sup>**

		Secteurs					Total	
		Sites contaminés	Énergie	Transports	Mat. résiduelles	Eau		
<b>Nombre de projets</b>		2	8	0	2	8	<b>20</b>	
<b>Indicateurs</b>	Superficie récupérée (ha)	Prévu	3	0	0	0	0	3
		Réel	3	0	0	0	0	3
	Sol contaminé géré (m <sup>2</sup> )	Prévu	10 394	0	0	0	0	10 394
		Réel	12 680	0	0	0	0	12 680
	Émissions GES évitées (tonnes eCO <sub>2</sub> /an)	Prévu	0	3978	0	16 338	1510	21 826
		Réel	0	3837	0	23 634	4067	31 538
	Émissions de PCA évitées (kg/an)	Prévu	0	2867	0	0	14 038	16 905
		Réel	0	39 841 <sup>4</sup>	0	0	2752	42 593
	Mat. résiduelles valorisées (tonnes/an)	Prévu	0	0	0	16 337	0	16 337
		Réel	0	0	0	18 506	0	18 506
	Eaux usées traitées (m <sup>3</sup> /an)	Prévu	0	0	0	0	93 914 975	93 914 975
		Réel	0	0	0	0	83 775 074	83 775 074
	Réduction de consommation d'eau (m <sup>3</sup> /an)	Prévu	0	0	0	0	52 000	52 000
		Réel	0	0	0	0	61 990	61 990

<sup>3</sup> Certains résultats environnementaux ont été indiqués dans les rapports d'avancement de deux projets d'immobilisations (un dans le secteur de l'eau (eaux usées) et l'autre dans le secteur de l'énergie), mais les projets ou les rapports finals, ou les deux, n'ont pu être achevés. Ces projets ont été annulés après un versement partiel du financement, mais certains des résultats environnementaux sont inclus aux présentes.

<sup>4</sup> Dans l'un des projets, un dépoussiéreur électrostatique non prévu dans la conception initiale a été installé, ce qui a permis de réduire considérablement les émissions de particules fines.

**Tableau F3 : Avantages environnementaux prévus comparativement aux avantages environnementaux réels des projets d'immobilisations achevés depuis la création du FMV selon les rapports soumis (mis à jour pour 2015-2016)**

		Secteurs						
		Sites contaminés	Énergie	Transports	Mat. résiduelles	Eau	Total	
<b>N<sup>bre</sup> de projets</b>		8	71	5	15	40	139	
<b>Indicateurs</b>	Superficie récupérée (ha)	Prévu	77	0	0	0	0	77
		Réel	77	0	0	0	0	77
	Sol contaminé géré (m <sup>3</sup> )	Prévu	63 194	0	0	0	0	63 194
		Réel	69 308	0	0	0	0	69 308
	Émissions GES évitées (tonnes eCO <sub>2</sub> /an)	Prévu	0	214 540	27 249	380 409	7398	629 596
		Réel	0	176 412	28 390	160 877	12 955	378 634
	Émissions de PCA évitées (kg/an)	Prévu	0	456 778	133 822	8137	18 482	617 220
		Réel	0	295 870	141 065	8073	7031	452 039 <sup>5</sup>
	Mat. résiduelles valorisées (tonnes/an)	Prévu	0	0	0	245 215	0	245 215
		Réel	0	1543	0	168 119	0	169 662
	Eaux usées traitées (m <sup>3</sup> /an)	Prévu	0	0	0	0	273 930 800	273 930 800
		Réel	11 863	0	0	0	242 600 507	242 612 370
	Réduction de consommation d'eau (m <sup>3</sup> /an)	Prévu	0	8824	0	0	477 797	486 622
		Réel	0	41 637	0	0	267 865	309 502 <sup>6</sup>
	Déchets solides traités (m <sup>3</sup> )	Prévu	0	0	0	0	7000	7000
		Réel	0	0	0	0	35 000	35 000

Il convient de mentionner qu'il arrive que certains projets n'atteignent pas, au fil du temps, le rendement escompté. C'est ce qui explique les écarts entre les résultats prévus et les résultats réels dans le tableau ci-dessus. Dans la plupart des cas, cependant, les projets ont atteint ou dépassé le rendement escompté.

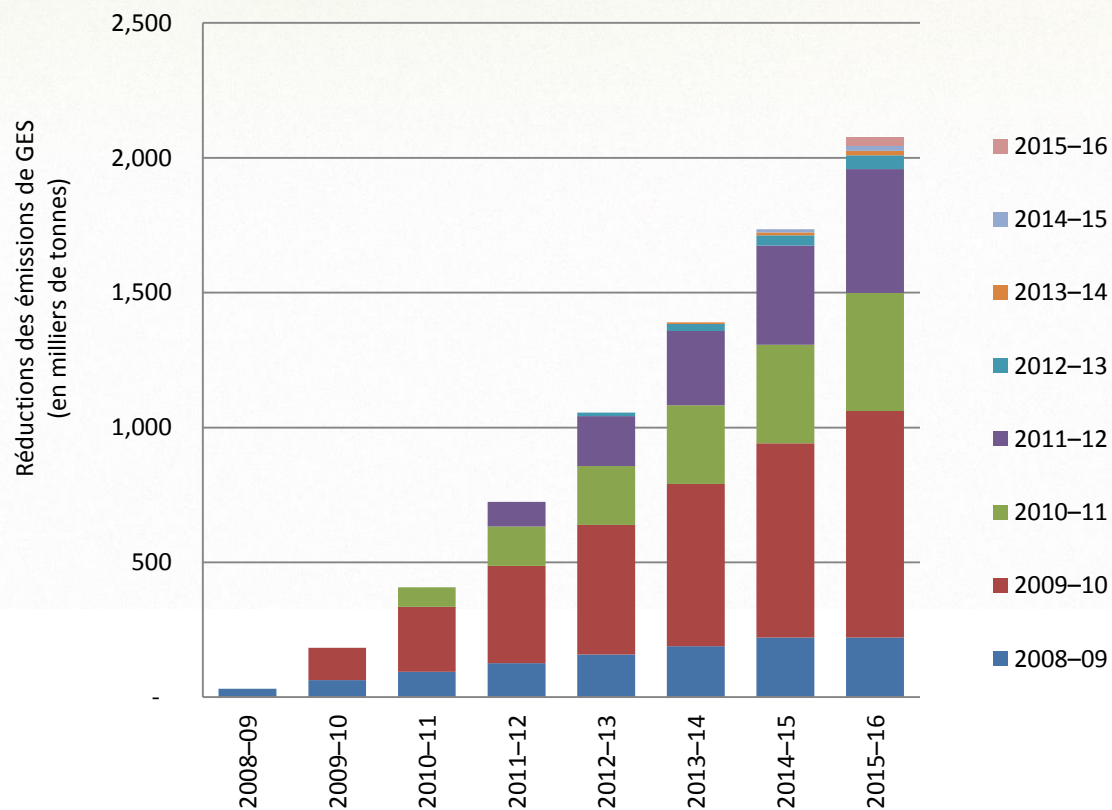
<sup>5</sup> L'examen des résultats environnementaux a fait ressortir une erreur de calcul des émissions de PCA évitées d'un projet inclus dans le rapport de 2011-2012. Les données recalculées ont entraîné une baisse des résultats réels d'environ 40 000 kg.

<sup>6</sup> L'examen des résultats environnementaux a fait ressortir une erreur de calcul dans la réduction de la consommation d'eau d'un projet inclus dans le rapport de 2011-2012. Les données recalculées ont entraîné une baisse des résultats réels d'environ 78 000 m<sup>3</sup>.

## Nouvelle méthode de déclaration des émissions de GES

À la suite de l'examen des normes de déclaration des émissions de gaz à effet de serre (GES) acceptées à l'échelle internationale, le FMV a adopté une nouvelle méthode de déclaration des émissions cumulatives de GES évitées. L'hypothèse qui sous-tend cette méthode est que le FMV finance des projets qui donnent de meilleurs résultats que « si rien n'avait été fait », même après la première année d'exploitation. En se basant sur cette hypothèse, le FMV déterminera les émissions cumulatives de GES évitées à l'aide de ces résultats supérieurs aux résultats prévisibles si rien n'avait été fait, pendant une période consécutive de sept ans – soit une période égale à la période d'attribution de crédits du Mécanisme de développement propre des Nations Unies. Chaque année, toute modification dans le bilan carbone de l'électricité du réseau consommée sera incorporée dans les réductions de l'année. Cette nouvelle méthode produira un portrait plus juste des impacts positifs globaux sur les GES des projets financés par le FMV. Comme le montre la figure F1, selon cette méthode, les réductions globales d'émissions de GES accumulées par tous les projets du FMV qui ont fait l'objet de rapports jusqu'ici sont de **2,1 millions de tonnes**. Ce chiffre est plusieurs fois supérieur à celui des réductions cumulatives annuelles (un an seulement) montré au tableau F3, soit **378 634 tonnes**.

**Figure F1 – Réductions cumulatives d'émissions de GES par année de projet**





**Tableau F4 : Détail des résultats environnementaux des projets ayant fait l'objet de rapports en 2015-2016**

Description du projet	Résultats prévus	Résultats réels	Commentaires
<p>(1) St. John's (T.-N-L.), 2004</p> <p>Secteur : Eau</p> <p><b>Station d'épuration des eaux usées du port</b> <i>Construction d'une station de traitement primaire des eaux usées</i></p>	43,7 millions m <sup>3</sup> d'eaux usées traitées selon les normes de traitement primaire	37,2 millions m <sup>3</sup> d'eaux usées traitées selon les normes de traitement primaire	<p>Différentes difficultés opérationnelles sont survenues dans ce projet.</p> <p>Celui-ci a été l'un des premiers approuvés par la FCM. À l'époque, les subventions du FMV n'étaient pas liées à des rapports sur les résultats environnementaux. Un tel rapport n'étant pas exigé, la municipalité n'a pas fourni de résultats complets, finals et vérifiés par un tiers indépendant après l'achèvement du projet. La FCM a déterminé les résultats environnementaux réels du projet à l'aide des rapports d'avancement et d'autres documents d'appui.</p>
<p>(2) Prince George (C.-B.), 2006</p> <p>Secteur : Énergie</p> <p><b>Projet de système énergétique communautaire</b> <i>Construction d'un nouveau système énergétique communautaire d'eau chaude</i></p>	Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 1795 tonnes/an	Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 1820 tonnes/an	<p>La municipalité avait prévu raccorder le système à 23 bâtiments publics et privés. Pour diverses raisons, dont la récession de 2008, le calendrier du projet, les coûts élevés de raccordement initial et une structure tarifaire déroutante, les propriétaires des bâtiments privés n'ont pas participé au projet. Le projet a donc donné lieu au raccordement de huit bâtiments publics seulement. Depuis l'achèvement du projet, Prince George a révisé sa grille tarifaire et est en pourparlers avec les propriétaires privés en vue du raccordement de ces bâtiments au système.</p> <p>Le système énergétique communautaire est maintenant exploité et il fournit de l'eau chaude à huit bâtiments. Les résultats environnementaux sont conformes aux résultats prévus en tenant compte de la portée réduite du projet.</p>
	Baisse de la consommation de gaz naturel de 35 900 GJ/an	Baisse de la consommation de gaz naturel de 36 400 GJ/an	
	Production de 22 900 GJ d'énergie tirée de biomasse résiduelle	Production de 24 300 GJ d'énergie tirée de biomasse résiduelle	

Description du projet	Résultats prévus	Résultats réels	Commentaires
<p>(3) District régional de Sunshine Coast (C.-B.), 2006</p> <p>Secteur : Eau</p> <p><b>Assurer la qualité et la quantité d'eau potable requise dans la zone électorale A de Sunshine Coast</b>  <i>Prolongement du réseau de conduites principales, construction de stations de traitement, installation d'appareils de conservation de l'eau et de compteurs d'eau pour l'ensemble des sept municipalités</i></p>	0,7 million m <sup>3</sup> /an d'eau potable traitée selon les Recommandations canadiennes pour la qualité de l'eau potable	0,8 million m <sup>3</sup> /an d'eau potable traitée selon les Recommandations canadiennes pour la qualité de l'eau potable	<p>Le projet a atteint les résultats escomptés et donné un bon rendement sous les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Raccordement des infrastructures d'eau aux installations de traitement</li> <li>• Traitement de l'eau potable selon les Recommandations canadiennes pour la qualité de l'eau potable</li> <li>• Installation de compteurs d'eau et de tarifs à l'utilisation dans l'ensemble des municipalités</li> </ul> <p>Le projet a atteint les résultats visés, mais les données de base fournies à l'origine étaient prudentes, car le District avait une connaissance limitée de la consommation d'eau des sept municipalités. Le District n'a donc pas pu fournir une bonne estimation des réductions prévues de consommation d'eau. Par ailleurs, l'installation des compteurs a été plus longue que prévu. Toutefois, à mesure que se poursuivra l'installation des compteurs et que les résidents paieront selon leur consommation, la consommation diminuera comme cela a été le cas ailleurs.</p>
<p>(4) MRC de Rimouski-Neigette (Qc), 2007</p> <p>Secteur : Matières résiduelles</p> <p><b>Implantation d'un écocentre desservant la MRC de Rimouski-Neigette</b></p>	<p>Réacheminement de 11 337 tonnes supplémentaires (pour un taux de valorisation de 50,2 %)</p> <p>Réduction des émissions de GES de 16 338 tonnes/an à cause du volume moins élevé de déchets enfouis</p>	<p>Réacheminement de 8440 tonnes supplémentaires (pour un taux de valorisation de 51,3 %)</p> <p>Réduction des émissions de GES de 12 020 tonnes/an à cause du volume moins élevé de déchets enfouis</p>	<p>Le projet a entraîné un taux de valorisation de 51,3 %, soit au-dessus du taux de 50,2 % prévu et du seuil de 50 % du FMV.</p> <p>Bien que le volume de matières résiduelles réacheminées ait été moindre que prévu, le taux global est supérieur parce que la collectivité en a produit moins que prévu. En proportion du volume total produit, le volume réacheminé (taux de valorisation) a été supérieur aux prévisions. Le volume total de matières résiduelles ayant été moins que prévu, la réduction des émissions de GES a aussi été moindre.</p>
<p>(5) Montréal (Qc), 2008</p> <p>Secteur : Énergie</p> <p><b>Projet d'amélioration écoénergétique à l'Insectarium de Montréal</b></p>	<p>Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 1 tonne/an</p> <p>Réduction de la consommation énergétique de 1216 GJ/an (réduction de 31 % par rapport à la consommation de référence)</p>	<p>Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 1,5 tonne/an</p> <p>Réduction de la consommation énergétique de 1890 GJ/an (réduction de 37 % par rapport à la consommation de référence)</p>	<p>Le projet visant l'Insectarium de Montréal a été fructueux. L'une des raisons de l'atteinte de l'objectif de réduction de consommation énergétique est qu'un contrat d'impartition énergétique a été signé avec l'entrepreneur, en vertu de quoi le paiement était lié à l'atteinte de cibles de rendement précises.</p>



Description du projet	Résultats prévus	Résultats réels	Commentaires
<p>(6) Montréal (Qc), 2008</p> <p>Secteur : Énergie</p> <p><b>Projet d'amélioration écoénergétique au Biodôme de Montréal</b></p>	<p>Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 1592 tonnes/an</p> <p>Réduction de la consommation d'énergie de 36 500 GJ/an (hausse d'électricité de 2300 GJ et baisse de vapeur et d'eau de refroidissement de 38 900 GJ [réduction de consommation de 35 % par rapport à la consommation de référence])</p>	<p>Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 1515 tonnes/an</p> <p>Réduction de la consommation d'énergie de 71 795 GJ/an (hausse d'électricité de 3491 GJ et baisse de vapeur et d'eau de refroidissement de 68 300 GJ [réduction de consommation de 52 % par rapport à la consommation de référence])</p>	<p>Le projet visant le Biodôme de Montréal a été fructueux. L'atteinte de l'objectif de réduction de consommation énergétique a été facilitée entre autres par un contrat d'impartition énergétique avec l'entrepreneur, en vertu de quoi le paiement était lié à l'atteinte de cibles de rendement précises.</p>
<p>(7) Région de Waterloo - Kitchener (Ont.), 2008</p> <p>Secteur : Eau</p> <p><b>Région de Waterloo – Projet d'amélioration de la gestion de central à l'usine de traitement des eaux usées de Kitchener</b></p> <p><i>Projet de mise à niveau</i></p>	<p>Traitement de 29,2 millions m<sup>3</sup>/an d'eaux usées selon les normes de qualité de l'eau du CCME</p>	<p>Traitement de 27,3 millions m<sup>3</sup>/an d'eaux usées selon les normes de qualité de l'eau du CCME</p>	<p>L'usine modernisée a traité efficacement toutes les eaux usées produites par la collectivité, conformément aux normes de qualité des eaux usées du CCME (le volume réel d'eaux usées traitées a cependant été moindre que prévu). L'un des paramètres préoccupants, l'azote ammoniacal, a aussi été réduit de 82,5 % grâce au projet. Celui-ci a aussi permis de réduire le chlore et le phosphore de même que les émissions de GES de 3690 tonnes/an. Ces réductions d'émissions sont attribuables aux nouveaux procédés : déshydratation des déchets liquides et épandage accru de biosolides sur les terres plutôt que de les enfouir.</p>
<p>(8) Leamington (Ont.), 2008</p> <p>Secteur : Eau</p> <p><b>Usine de traitement des eaux usées de Leamington – Mise à niveau des traitements primaire et secondaire</b></p> <p><i>Projet de mise à niveau</i></p>	<p>Traitement de 7,8 millions m<sup>3</sup>/an d'eaux usées selon les normes de qualité de l'eau du CCME</p>	<p>Traitement de 6,2 millions m<sup>3</sup>/an d'eaux usées selon les normes de qualité de l'eau du CCME</p>	<p>Le projet a donné de bons résultats et même dépassé les attentes de diverses façons. Sur le plan des paramètres clés, le degré de traitement a été meilleur que prévu. En outre, la conception du projet prévoyait des mesures afin d'améliorer la gestion des débits d'eaux pluviales, ce qui a permis de réduire sensiblement la fréquence et le nombre de contournements des eaux d'égout.</p> <p>Le volume d'eaux usées traité à l'usine a été moindre que prévu par suite de la fermeture récente de l'usine de transformation alimentaire Heinz. Peu de temps après, l'usine a été relancée par une autre entreprise qui produit le tiers des eaux usées produites par le précédent propriétaire.</p>



Description du projet	Résultats prévus	Résultats réels	Commentaires
(9) Lambton Shores (Ont.), 2009  Secteur : Énergie  <b>Centre récréatif Legacy LEED Argent de Lambton Shores</b>	Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 152 tonnes/an	Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 98 tonnes/an	Le projet du Centre récréatif Legacy de Lambton Shores a réussi à réduire la consommation d'énergie de 40 % par rapport à celle du Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments (CMNÉB). La municipalité visait la certification LEED® Argent, mais le bâtiment a dépassé l'objectif et obtenu la certification LEED® Or en 2013.
	Baisse de la consommation d'énergie de 3610 GJ/an (baisse d'électricité de 1105 GJ, baisse de gaz naturel de 2390 GJ)	Baisse de la consommation d'énergie de 2526 GJ/an (baisse d'électricité de 1113 GJ, baisse de gaz naturel de 1299 GJ)	La réduction de consommation énergétique (déterminée par des mesures) a été de 40 %, moins que la cible (découlant d'une modélisation). Cet écart résulte de divers facteurs, entre autres :
	Production de 115 GJ/an d'énergie renouvelable	Production de 115 GJ/an d'énergie renouvelable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le modèle n'a pas tenu compte de la fréquence des ouvertures et fermetures de porte et de l'incidence sur les charges thermiques.</li> <li>• Des systèmes de chauffage auxiliaires ont été installés afin d'améliorer le confort (radiateurs dans l'aréna). Ces appareils ne peuvent pas être modélisés efficacement et consomment peut-être beaucoup d'énergie, ce dont le modèle n'a pas tenu compte dans les résultats escomptés.</li> </ul>
	Les résultats ci-dessus équivalent à une réduction de 57 % de la consommation d'énergie par rapport au CMNÉB	Les résultats ci-dessus équivalent à une réduction de 40 % de la consommation d'énergie par rapport au CMNÉB	
(10) Pictou (N.-É.), 2011  Secteur : Eau  <b>Projet d'adduction et de traitement des eaux usées de la Ville de Pictou</b>	Traitement de 0,7 million m <sup>3</sup> /an d'eaux usées selon les normes de qualité de l'eau du CCME	Traitement de 0,9 million m <sup>3</sup> /an d'eaux usées selon les normes de qualité de l'eau du CCME	Le projet a donné de bons résultats puisque les eaux usées produites dans l'année du rapport ont été traitées selon des normes dépassant les exigences réglementaires et que les paramètres clés ont été réduits de 99 %. Le port est plus propre, et on voit des signes de plus grandes activités de pêche. La municipalité s'attend à ce que la plus grande propreté du port attire plus de touristes dans la région.  La municipalité a aussi fait état d'une réduction de la consommation d'eau d'environ 46 000 m <sup>3</sup> /an à l'usine grâce à la consommation d'eau traitée plutôt que d'eau potable.

Description du projet	Résultats prévus	Résultats réels	Commentaires
<p>(11) Kamloops (C.-B.), 2010</p> <p>Secteur : Eau</p> <p><b>Modernisation de l'usine de traitement des eaux usées de la Ville de Kamloops</b></p>	<p>Traitement de 11,2 millions m<sup>3</sup>/an d'eaux usées selon les normes de qualité de l'eau du CCME</p>	<p>Traitement de 10,8 millions m<sup>3</sup>/an d'eaux usées selon les normes de qualité de l'eau du CCME</p>	<p>Le projet a dépassé les attentes. La modernisation a produit des effluents de meilleure qualité que prévu. Les contaminants rejetés dans l'environnement ont diminué.</p> <p>Les autres avantages environnementaux sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élimination de la consommation de chlore dans le traitement</li> <li>• Réduction des émissions de gaz à effet de serre, des charges de biosolides transportées et de la consommation de chlore et d'alun dans le traitement</li> <li>• Économie d'énergie dans l'aération des étangs d'épuration par le remplacement de diffuseurs à grosses bulles par des diffuseurs à fines bulles</li> <li>• Captage et brûlage du gaz méthane pendant que la municipalité étudie comment l'utiliser en tant que future source d'énergie</li> <li>• Élimination des odeurs par suite du captage du gaz méthane</li> <li>• Moins grande superficie de terrain requise pour le nouveau procédé de traitement</li> <li>• Réutilisation des effluents traités sur place pour le nettoyage et d'autres usages, réduisant la demande d'eau potable de l'aqueduc municipal</li> <li>• Protection contre les inondations survenant une fois tous les 200 ans et contre le rejet éventuel d'eaux d'égout brutes dans la rivière Thompson par suite du renforcement des digues</li> </ul>
<p>(12) Montréal (Qc), 2010</p> <p>Secteur : Énergie</p> <p><b>Nouvelle bibliothèque LEED Or avec centre d'exposition et musée</b></p>	<p>Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 3,4 tonnes/an</p> <p>Réduction de la consommation énergétique de 4257 GJ/an (réduction de 62,7 % par rapport à la consommation de référence du CMNÉB)</p>	<p>Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 3,1 tonnes/an</p> <p>Réduction de la consommation énergétique de 3906 GJ/an (réduction de 57,6 % par rapport à la consommation de référence du CMNÉB)</p>	<p>La mise en œuvre du projet a été une réussite et a permis d'obtenir la certification LEED Or. La réduction d'énergie n'a pas été aussi élevée que prévu parce que l'installation a prolongé ses heures d'ouverture et qu'il a fallu plus d'énergie pour répondre aux besoins de déshumidification de la bibliothèque et du musée.</p>



Description du projet	Résultats prévus	Résultats réels	Commentaires
<p>(13) Elora (Ont.), 2010</p> <p>Secteur : Eau</p> <p><b>Mise à niveau et agrandissement de l'usine d'épuration des eaux usées d'Elora et du poste de pompage d'eaux d'égout de la rue Clyde</b></p>	<p>Traitement de 0,6 million m<sup>3</sup>/an d'eaux usées selon les normes de qualité de l'eau du CCME</p>	<p>Traitement de 0,6 million m<sup>3</sup>/an d'eaux usées selon les normes de qualité de l'eau du CCME</p>	<p>La quantité d'eaux usées traitées a été conforme aux attentes. La mise à niveau a amélioré la qualité des effluents d'eaux usées d'au moins 90 % pour de nombreux paramètres. Le traitement tertiaire a permis de réduire les concentrations et les charges de contaminants, et de respecter ainsi les exigences du certificat d'approbation du ministère de l'Environnement. La mise à niveau permettra la poursuite de la croissance urbaine, aura des retombées économiques sur l'ensemble de la municipalité et aidera à protéger la qualité des eaux de la rivière Grand, un cours d'eau du Réseau des rivières du patrimoine canadien au fort attrait touristique qui sert aussi de source d'eau potable pour les municipalités en aval.</p> <p>La nouvelle usine de traitement émet également moins d'odeurs, réglant ainsi l'une des plaintes liées à l'ancien système. De plus, les modifications au poste de pompage d'eaux d'égout a réduit les possibilités que des eaux d'égout brutes soient rejetées directement dans la rivière Grand en périodes de débits de pointe. Aucun rejet direct n'a été signalé depuis l'achèvement du projet.</p>
<p>(14) Municipalité régionale de Waterloo (Ont.), 2011</p> <p>Secteur : Énergie</p> <p><b>Municipalité régionale de Waterloo - Agrandissement de la gare Nord du réseau de transports collectifs de Grand River (bâtiment LEED Argent)</b></p>	<p>Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 301 tonnes/an</p> <p>Réduction de la consommation d'énergie de 6739 GJ/an (baisse d'électricité de 1591 GJ et baisse de gaz naturel de 5149 GJ)</p> <p>Production de 1693 GJ/an d'énergie renouvelable</p> <p>Les résultats ci-dessus équivalent à une réduction de 65,6 % de la consommation d'énergie par rapport au CMNÉB</p>	<p>Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 341 tonnes/an</p> <p>Réduction de la consommation d'énergie de 9421 GJ/an (baisse d'électricité de 5527 GJ et baisse de gaz naturel de 3895 GJ)</p> <p>Production de 1301 GJ/an d'énergie renouvelable</p> <p>Les résultats ci-dessus équivalent à une réduction de 58,8 % de la consommation d'énergie par rapport au CMNÉB</p>	<p>Le projet a eu un bon rendement et a dépassé les résultats prévus, lesquels avaient été revus par suite de la conception de projet révisée. La conception révisée prévoyait un moins grand nombre de panneaux solaires, car le projet n'était pas admissible au programme Tarifs de rachat garantis du gouvernement de l'Ontario.</p> <p>À la suite de ces modifications, le projet a quand même permis de réduire la consommation d'énergie de 59 % (calculée selon la modélisation de consommation d'énergie du nouveau bâtiment).</p>



Description du projet	Résultats prévus	Résultats réels	Commentaires
(15) Sault Ste. Marie (Ont.), 2011  Secteur : Énergie  <b>Amélioration de l'efficacité énergétique de l'usine de traitement de l'eau de Sault Ste. Marie</b>	Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 201 tonnes/an	Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 14 tonnes/an	Ce projet n'a été que partiellement achevé en raison des problèmes opérationnels liés à d'importants enjeux de qualité de l'eau à l'usine.
	Réduction de la consommation d'électricité de 4267 GJ/an	Réduction de la consommation d'électricité de 659 GJ/an	La municipalité a installé des panneaux solaires photovoltaïques et un éclairage hautement efficace, mais n'a pas installé les entraînements à fréquence variable et les thermopompes. La municipalité a fait part des économies d'énergie réelles au FMV dans un rapport d'avancement final avant l'annulation du reste du projet. (Les chiffres n'ont pas été vérifiés par un tiers indépendant.) L'accent a été mis sur la résolution des problèmes de qualité de l'eau et la municipalité y a consacré toute son attention et tous ses efforts durant 2013, 2014 et presque tout 2015. Par conséquent, les autres mesures d'amélioration n'ont pu être mises en œuvre. En se fondant sur de nouveaux travaux d'évaluation de la consommation d'énergie, la municipalité a conclu que les économies tirées des autres éléments seraient bien moindres, ce qui a aussi eu des impacts sur l'analyse de rentabilisation du projet. La municipalité a décidé de reporter à une date indéterminée les autres améliorations.
	Production de 476 GJ/an d'énergie renouvelable	Production de 559 GJ/an d'énergie renouvelable	
	Les résultats ci-dessus équivalent à une réduction de 37 % de la consommation énergétique	Les résultats ci-dessus équivalent à une réduction de 6,5 % de la consommation énergétique	
(16) Gatineau (Qc), 2012  Secteur : Matières résiduelles  <b>Implantation d'un éco-centre dans le carrefour environnemental de Gatineau</b>	Réacheminement de 5000 tonnes supplémentaires de matières résiduelles par année	Réacheminement de 10 066 tonnes supplémentaires de matières résiduelles par année	La municipalité a atteint un taux de valorisation total de 52,8 %, soit au-dessus du taux de 51,9 % prévu et du seuil de 50 % du FMV.
	Réacheminement de matières résiduelles de 51,9 % (basé sur une production prévue de matières résiduelles de 117 000 tonnes)	Taux de valorisation total de 52,8 % (basé sur une production réelle de matières résiduelles de 127 000 tonnes)	
	Données non disponibles	Réduction des émissions de GES de 11 614 tonnes/an à cause du volume moins élevé de déchets enfouis	

Description du projet	Résultats prévus	Résultats réels	Commentaires
<p>(17) Halifax (N.-É.), 2012</p> <p>Secteur : Eau/Énergie</p> <p><b>Ville solaire d'Halifax</b>  <i>Projet d'installation de chauffe-eau solaires et d'appareils de conservation de l'eau, accompagnés de mesures d'efficacité énergétique dans les résidences privées</i></p>	Réduction de 52 000 m <sup>3</sup> d'eau consommée par année (réduction de 25 %)	Réduction de 16 000 m <sup>3</sup> d'eau consommée par année (réduction d'environ 6 %)	<p>Les deux éléments de ce projet, soit la réduction de consommation d'eau et la réduction de consommation d'énergie, ont été fructueux sous de nombreux aspects.</p> <p>Bien que 26,5 % plus de résidences que prévu ont participé à la composante de conservation de l'eau (1265 comparativement aux 1000 estimées), la quantité d'eau réduite a été moindre que prévu pour deux raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La réduction d'eau prévue par appareil avait été surestimée.</li> <li>• La municipalité a supposé que les mesures de conservation de l'eau seraient appliquées à tous les appareils d'eau de chaque résidence participante, mais ce genre d'amélioration avait déjà été fait dans un grand nombre d'entre elles. Par conséquent, les améliorations ont été nécessaires seulement dans quelque 50 % des résidences.</li> </ul>
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 1510 tonnes/an	Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 377 tonnes/an	
	Réduction de la consommation d'énergie de 11 181 GJ/an (baisse d'électricité de 4370 GJ, baisse de gaz propane de 178 GJ et baisse de mazout léger de 6633 GJ/an)	Réduction de la consommation d'énergie de 4048 GJ/an (baisse d'électricité de 761 GJ, hausse du gaz naturel de 10 GJ, baisse de gaz propane de 55 GJ et baisse du mazout léger de 3242 GJ)	
	Production de 7924 GJ/an d'énergie renouvelable	Production de 4048 GJ/an d'énergie renouvelable	<p>Pour ce qui est de la composante énergétique du projet, la conception du projet et l'estimation des résultats étaient fondées sur la participation de 1000 ménages. Seulement 381 résidences ont participé au programme. Il s'agit du principal facteur expliquant que les résultats réels ont été plus faibles. Par ménage, la composante énergétique a été fructueuse puisque la réduction de consommation d'énergie et d'émissions de GES a atteint près de 15 % des cibles fixées.</p>



Description du projet	Résultats prévus	Résultats réels	Commentaires
(18) Région de Niagara (Ont.), 2014	Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 72 tonnes/an.	Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 44 tonnes/an.	À la suite de modifications à la conception du projet, celui-ci a eu un bon rendement, réduisant la consommation énergétique de 48,4 %. La quantité d'énergie réduite a été moindre que prévu parce que le bâtiment a subi des modifications de conception et que le bâtiment comparable du CMNÉB consomme moins d'énergie quotidiennement de façon globale.  La réduction globale d'émissions de gaz à effet de serre a aussi été moindre étant donné qu'une moins grande quantité d'énergie a été économisée par suite des révisions à la conception et que le facteur d'émissions des GES pour l'électricité (ou intensité de GES du réseau) a été plus bas dans l'année de demande de financement.
Secteur : Énergie <b>Première habitation sociale LEED de la Région de Niagara</b>	Réduction de la consommation d'énergie de 2383 GJ/an (baisse d'électricité de 2143 GJ et baisse de gaz naturel de 240 GJ (réduction de consommation de 51 % par rapport à la consommation de référence du CMNÉB)	Réduction de la consommation d'énergie de 1467 GJ/an (baisse d'électricité de 1025 GJ et baisse de gaz naturel de 442 GJ (réduction de consommation de 48,4 % par rapport à la consommation de référence du CMNÉB)	
(19) Cornwall (Ont.), 2014	Superficie de 25 900 m <sup>2</sup> récupérée pour lui redonner une vocation productive	Superficie de 25 900 m <sup>2</sup> récupérée pour lui redonner une vocation productive	La réhabilitation des terrains de Cotton Mill a été réalisée avec succès. Étant donné que les projets sont autorisés à engager des coûts dès qu'ils entrent dans le processus de demande de financement du FMV, celui-ci était presque achevé lorsqu'il a été approuvé par la FCM. Le client connaissait donc l'étendue et le type de contamination avant l'approbation de sa demande. C'est ce qui explique que les résultats attendus et les résultats réels soient identiques.
Secteur : Sites contaminés <b>Remise en état du site contaminé Cotton Mill de la Ville de Cornwall</b>	2069 m <sup>3</sup> de sols ou d'eau contaminés récupérés ou à risques contrôlés	2069 m <sup>3</sup> de sols ou d'eau contaminés récupérés ou à risques contrôlés	
(20) Edmonton (Alb.), 2014	Superficie de 2100 m <sup>2</sup> récupérée pour lui redonner une vocation productive	Superficie de 1856 m <sup>2</sup> récupérée pour lui redonner une vocation productive	La phase II de la réhabilitation et du réaménagement du site d'Icon Fox Towers a été menée à bien. Le site en entier a été récupéré en vue d'un usage productif.  La superficie avait été surestimée à l'origine. Les données ont été corrigées dans les résultats finals du projet.
Secteur : Sites contaminés <b>Remise en état et réaménagement visant le site contaminé d'Icon Fox Towers de la Ville d'Edmonton</b>	8325 m <sup>3</sup> de sols ou d'eau contaminés récupérés ou à risques contrôlés	10 612 m <sup>3</sup> de sols ou d'eau contaminés récupérés ou à risques contrôlés	

CCME : Conseil canadien des ministres de l'Environnement

GJ : Gigajoules

CMNÉB : Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments



## Annexe G : Ressources et activités de partage des connaissances

Le Fonds municipal vert de la FCM a tenu des ateliers et des webinaires, et élaboré plusieurs études de cas et autres ressources pédagogiques en 2015-2016. Au nombre des améliorations apportées à la collection des ressources de partage des connaissances du FMV, il est important de mentionner la mise à jour avancée de la [Base de données des projets approuvés](#), une ressource en ligne conçue pour permettre au grand public d'accéder aux renseignements sur les projets approuvés par le FMV ainsi qu'aux rapports disponibles sur les résultats. Ce travail est venu s'ajouter aux autres efforts déployés par le FMV pour mobiliser les connaissances tirées des projets financés et élargir la reproduction de ces projets.

Le FMV a aussi fait un suivi de la participation aux activités et de la consultation des ressources de partage des connaissances qu'il a élaborées et mobilisées dans ses trois domaines prioritaires : gestion des actifs, réhabilitation de sites contaminés et changements climatiques. Les ressources ont été diffusées par des bulletins électroniques et des présentations dans le cadre d'événements d'importance. Elles ont également servi d'outils d'apprentissage aux ateliers organisés au cours de l'année. Veuillez consulter nos [ressources de partage des connaissances](#) sur le site Web de la FCM.

### Activités axées sur la reproduction des projets

Lancée en 2014, la Base de données des projets approuvés est un outil en ligne assurant aux municipalités et au grand public l'accès aux renseignements sur les initiatives financées par le FMV (projets pilotes, études de faisabilité, plans d'action et projets d'immobilisations). Cette base de données témoigne de l'impact du financement du FMV ces 16 dernières années. Elle fournit des renseignements très utiles au chapitre de la portée des projets (aperçu, données financières, calendriers, etc.), des personnes-ressources et des leçons tirées (résumées dans les rapports finals soumis au FMV par les municipalités). Il s'agit d'un outil convivial qui permet de mener des recherches avancées au moyen de nombreuses variables, entre autres, par secteurs ou sous-secteurs, provinces et noms ou tailles de municipalités.

En 2015-2016, le FMV a amélioré la base de données en effectuant un contrôle qualité et une mise à jour de l'information très poussés. Ce travail a permis de corriger des lacunes comme le cumul des projets non publiés et d'ajouter des ressources manquantes, soit les résumés, les études de cas, les rapports et les photos. La mise à jour de la base de données a nécessité la participation de diverses unités du FMV afin de cibler et d'établir des processus de gestion au sein du FMV et d'informer les acteurs des ressources accessibles en ligne. Dans l'ensemble, ce travail a encore accru la pertinence de cette base en tant que plateforme de partage des connaissances actualisée et de grande qualité.

Cette année, le Fonds municipal vert de la FCM a également élaboré et mobilisé des connaissances dans les domaines de la gestion et du traitement des eaux usées. La FCM a ciblé ces domaines en priorité dans le but de diffuser les connaissances requises pour soutenir la reproduction d'initiatives novatrices et prometteuses pouvant transformer ce secteur. L'accent a été mis sur les eaux usées dans la foulée de la récente réglementation fédérale qui a imposé l'amélioration du rendement des systèmes de traitement et de la qualité des effluents parmi les priorités nationales. Le FMV a rédigé des études de cas décrivant les résultats, les leçons tirées et les avantages du triple bilan de 11 projets de systèmes de traitement des eaux usées financés par le FMV, et comportant également des conseils pour assurer le succès des projets. Ces ressources seront mobilisées en 2016-2017.

### **Domaine prioritaire : gestion des actifs**

Cette année, les activités de renforcement des capacités du FMV dans la gestion des actifs ont été axées principalement sur le soutien de l'apprentissage entre pairs. Le FMV a choisi une première cohorte de 12 municipalités anglophones en tant que participantes au Programme de leadership en gestion des actifs (PLGA) afin de soutenir leurs efforts dans l'élaboration ou l'actualisation de leurs stratégies de gestion des actifs, ou encore dans la conception de cadres de politiques et de gouvernance bien intégrés à leurs objectifs et à leurs stratégies de développement durable respectifs. De plus, le FMV a offert trois ateliers de sensibilisation à la gestion des actifs et à ses liens avec le développement durable qui ont réuni environ 300 participants. Ces ateliers se sont déroulés dans le cadre du Congrès annuel et du salon professionnel de la FCM et de la Conférence sur les collectivités durables 2016 de la FCM. Le FMV a aussi fait des présentations aux réunions annuelles des Municipalities Newfoundland and Labrador et de l'Association des administrateurs municipaux du Nouveau-Brunswick.

#### **Webinaires**

- **Les avantages de la participation au Programme de leadership en gestion des actifs** (présenté en français le 19 novembre 2015 : 21 participants)

### **Domaine prioritaire : réhabilitation de sites contaminés**

Durant l'année, le FCM a surtout concentré ses efforts de renforcement des capacités dans le domaine de la réhabilitation de sites contaminés sur le soutien de l'apprentissage entre pairs parmi les 21 municipalités membres du programme de Leadership en réhabilitation de sites contaminés (LRSC), un programme lancé en juin. Dans l'ensemble, le FMV a réuni environ 300 personnes dans des activités visant à accroître la capacité municipale de réhabilitation de sites contaminés. Le FMV a présenté deux webinaires, une formation d'un jour à la Conférence sur les collectivités durables 2016 et fait des exposés à deux ateliers parrainés par des organisations externes. Les ressources suivantes sur les sites contaminés ont aussi été élaborées, mobilisées et affichées sur le site Web de la FCM.

#### **Webinaires**

- **How to build partnerships to help revitalize your brownfields** (présenté en anglais le 6 octobre 2015 : 79 participants)



- **Ideas to move brownfield projects forward** (présenté en anglais le 24 mars 2016 : 64 participants)

#### Ressources de partage des connaissances

- **Programme de Leadership en réhabilitation de sites contaminés : Cadre des pratiques exemplaires** (consulté par 85 personnes)
- **Guide : Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie efficace visant les sites contaminés** (consulté par 301 personnes)
- **Guide : Commencer à revitaliser vos sites contaminés : S'engager à agir** (consulté par 52 personnes)
- **Recueil d'études de cas : Revitaliser les sites contaminés** (consulté par 90 personnes)

### Domaine prioritaire : changements climatiques

Par l'intermédiaire du programme Partenaires dans la protection du climat (PPC), le FMV a offert plusieurs activités de nouveau cette année et produit 12 nouvelles ressources en appui aux municipalités engagées dans l'action climat. Plus de 200 personnes ont participé aux deux ateliers et à la séance plénière organisés par le FMV à la Conférence sur les collectivités durables 2016 de la FCM, tandis que 107 ont participé aux trois ateliers d'organisateur externes auxquels le FMV a fait des présentations ou d'autres contributions.

#### Webinaires

- **Les stratégies des petites villes pour protéger le climat** (le 23 juin 2015 : 58 participants)
- **Parlons changements climatiques : outils et ressources pour mobiliser votre conseil et votre collectivité** (le 15 septembre 2015 : 172 participants)
- **COP21 et le mouvement international des collectivités locales pour lutter contre les changements climatiques : une introduction à l'intention des gouvernements locaux canadiens** (le 21 octobre 2015 : 97 participants)

#### Ressources de partage des connaissances

- **Rapport sur les mesures nationales 2015 – Lutte locale contre les changements climatiques au Canada** (consulté par 289 personnes)
- **L'Outil PPC : étapes 1 et 2** (environ 75 utilisateurs inscrits)
- **Recueil : Mécanismes optionnels de financement** (lancé en 2014-2015, consulté 362 fois en 2015-2016)
- **10 histoires de réussite : Aller jusqu'au bout – Franchir l'étape 5 avec succès**
  - Ville de Surrey (C.-B.) — consultée par 38 personnes
  - District régional de Comox Valley (C.-B.) — consultée par 126 personnes
  - Municipalité de villégiature de Whistler (C.-B.) — consultée par 82 personnes
  - Ville de Regina (Sask.) — consultée par 95 personnes
  - Ville de Mississauga (Ont.) — consultée par 99 personnes



Ville de Pickering (Ont.) — consultée par 68 personnes  
Ville de Richmond Hill (Ont.) — consultée par 80 personnes  
Ville de Thunder Bay (Ont.) — consultée par 128 personnes  
Ville d'Halifax (N.-É.) — consultée par 112 personnes  
Ville de Whitehorse (Yn) — consultée par 63 personnes

## Étude de cas - Prix des collectivités durables 2016 de la FCM

En 2015-2016, la FCM a élaboré des études de cas consacrées aux lauréats de ses Prix des collectivités durables de 2016. Celles-ci sont regroupées ci-dessous par secteurs (les \* indiquent un financement du FMV) :

### Sites contaminés – Programme\*

Ville d'Edmonton (Alb.)  
[Programme de subventions pour le réaménagement de sites contaminés](#)  
(consultée par 200 personnes)

### Sites contaminés - Projet

Région de Waterloo (Ont.)  
[Le bloc Breithaupt](#)  
(consultée par 229 personnes)

### Énergie – Plan\*

Région de Waterloo (Ont.)  
[Plan d'action climatique – Vivre intelligemment en 2020](#)  
(consultée par 152 personnes)

### Énergie - Programme

Ville de Toronto (Ont.)  
[Programme de prêts pour des rénovations de maisons et programme de soutien aux améliorations écoénergétiques d'immeubles résidentiels \(Hi-RIS\)](#)  
(consultée par 175 personnes)

### Aménagement de quartiers – Plan\*

Municipalité d'Austin (Qc)  
[Plan d'action pour un aménagement durable du territoire rural de la Municipalité d'Austin \(2015-2017\)](#)  
(consultée par 285 personnes)

### Aménagement de quartiers – Projet\*

Village de Marwayne (Alb.)  
[Revitalisation de Center Street : De A à Z!](#)  
(consultée par 284 personnes)

### Transports - Projet

Ville de Vancouver (C.-B.)  
[Achèvement de la route verte Seaside, partie sud du pont Burrard et voie cyclable York](#)  
(consultée par 130 personnes)

### Matières résiduelles - Projet

Ville de Saint-Hyacinthe (Qc)  
[Projet de biométhanisation](#)  
(consultée par 251 personnes)

### Eau – Projet\*

District de Sechelt (C.-B.)  
[Centre des ressources en eau de Sechelt](#)  
(consultée par 609 personnes)

## **Annexe H : États financiers vérifiés**

Les états financiers de 2015-2016 préparés par KPMG sont présentés ci-dessous en version bilingue.

Financial Statements of the États  
financiers de la

**FEDERATION OF CANADIAN MUNICIPALITIES -  
GREEN MUNICIPAL FUND**

**FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS -  
FONDS MUNICIPAL VERT**

Year ended March 31, 2016

Exercice clos le 31 mars 2016

**FEDERATION OF CANADIAN MUNICIPALITIES - GREEN MUNICIPAL FUND  
FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS - FONDS MUNICIPAL VERT**

**TABLE OF CONTENTS**

Independent Auditors' Report

Financial Statements

Statement of Financial Position

Statement of Operations

Statement of Changes in Fund Balance

Statement of Cash Flows

Notes to Financial Statements

**TABLE DES MATIÈRES**

Rapport des auditeurs indépendants

États financiers

État de la situation financière

État des résultats

État de l'évolution du solde du fonds

État des flux de trésorerie

Notes afférentes aux états  
financiers



## INDEPENDENT AUDITORS' REPORT

To the National Board of Directors and Members of  
the Federation of Canadian Municipalities

We have audited the accompanying financial statements of the Federation of Canadian Municipalities - Green Municipal Fund, which comprise the statement of financial position as at March 31, 2016, the statements of operations, changes in fund balance and cash flows for the year then ended, and notes, comprising a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

### *Management's Responsibility for the Financial Statements*

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

### *Auditors' Responsibility*

Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit. We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the financial statements. The procedures selected depend on our judgment, including the assessment of the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, we consider internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the financial statements.

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au Conseil national d'administration et aux membres de la  
Fédération canadienne des municipalités

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fédération canadienne des municipalités - Fonds municipal vert, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, les états des résultats, de l'évolution du solde du fonds et flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

*Opinion*

In our opinion, the financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Federation of Canadian Municipalities - Green Municipal Fund as at March 31, 2016, and its results of operations, changes in fund balance and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations.

*KPMG LLP*

Chartered Professional Accountants,  
Licensed Public Accountants

June 5, 2016  
Ottawa, Canada

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fédération canadienne des municipalités - Fonds municipal vert au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution du solde du fonds et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*KPMG A.M.L. / S.R.N.C.R.L.*

Comptables professionnels agréés,  
experts-comptables autorisés

Le 5 juin 2016  
Ottawa (Canada)

**FEDERATION OF CANADIAN MUNICIPALITIES - GREEN MUNICIPAL FUND**  
**FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS - FONDS MUNICIPAL**  
**VERT**

Statement of Financial Position  
 État de la situation financière

March 31, 2016, with comparative information for 2015  
 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

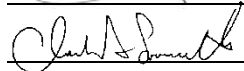
	2016	2015	
<b>Assets</b>			<b>Actifs</b>
Current assets:			Actifs à court terme
Cash	\$ 8,034,900	\$ 5,167,500	Encaisse
Short-term investments (note 3)	100,735,500	123,968,500	Placements à court terme (note 3)
Interest receivable	3,926,100	3,646,700	Intérêts à recevoir
Other receivables	211,100	82,700	Autres débiteurs
Interfund receivable (note 4)	198,300	176,600	Débiteurs interfonds (note 4)
Current portion of loans receivable (note 5)	21,209,400	30,006,100	Prêts à recevoir échéant à moins d'un an (note 5)
Prepaid expenses	17,900	19,800	Frais payés d'avance
	134,333,200	163,067,900	
Long-term investments (note 3)	254,871,300	281,847,800	Placements à long terme (note 3)
Loans receivable (note 5)	243,630,200	190,769,400	Prêts à recevoir (note 5)
Tangible capital and intangible assets (note 6)	577,800	789,000	Immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 6)
	\$ 633,412,500	\$ 636,474,100	
<b>Liabilities and Fund Balance</b>			<b>Passifs et solde du fonds</b>
Current liabilities:			Passifs à court terme
Accounts payable and accrued liabilities (note 7)	\$ 888,100	\$ 1,006,200	Créditeurs et charges à payer (note 7)
Grants payable (note 8)	32,990,100	39,456,600	Subventions à payer (note 8)
	33,878,200	40,462,800	
Fund balance:			Solde du fonds
Invested in tangible capital and intangible assets	577,800	789,000	Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels
Reserve for non-performing loans (note 9)	13,480,100	12,874,900	Réserve pour prêts délinquants (note 9)
Externally restricted	585,476,400	582,347,400	Affecté d'origine externe
	599,534,300	596,011,300	
Commitments (note 11)			Engagements (note 11)
	\$ 633,412,500	\$ 636,474,100	

See accompanying notes to financial statements.  
 Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

On behalf of the Board: / Au nom du conseil,



Raymond Louis, President / Président



Clark Somerville, First Vice-President / Premier Vice Président



**FEDERATION OF CANADIAN MUNICIPALITIES - GREEN MUNICIPAL FUND**  
**FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS - FONDS MUNICIPAL**  
**VERT**

Statement of Operations  
 État des résultats

Year ended March 31, 2016, with comparative information for 2015  
 Exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

	2016	2015	
Revenue:			Revenus
Investments	\$ 12,103,500	\$ 14,401,100	Placements
Interest on loans	5,914,500	5,430,200	Intérêts sur prêts
Other	45,400	30,300	Autres
	18,063,400	19,861,600	
Operating expenses:			Dépenses d'exploitation
Personnel costs	5,107,300	4,870,200	Frais de personnel
Other operating expenses	3,326,000	3,352,400	Autres dépenses d'exploitation
Amortization of tangible capital and intangible assets	245,600	278,900	Amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels
Occupancy costs	570,300	547,100	Frais d'occupation
	9,249,200	9,048,600	
Excess of revenue over expenses before grants	8,814,200	10,813,000	Excédent des revenus sur les dépenses avant subventions
Grants (note 8)	5,291,200	6,802,500	Subventions (note 8)
Excess of revenue over expenses	\$ 3,523,000	\$ 4,010,500	Excédent des revenus sur les dépenses

See accompanying notes to financial statements.  
 Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

**FEDERATION OF CANADIAN MUNICIPALITIES - GREEN MUNICIPAL FUND**  
**FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS - FONDS MUNICIPAL VERT**

Statement of Changes in Fund Balance  
 État de l'évolution du solde du fonds

Year ended March 31, 2016, with comparative information for 2015  
 Exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

	Invested in tangible capital and intangible assets/ Investis en immobilisations corporelles et actifs incorporels	Reserve for non- performing loans/ Réserve pour prêts délinquants	Externally restricted/ Affecté d'origine externe	Total 2016	Total 2015	
Balance, beginning of year	\$ 789,000	\$ 12,874,900	\$ 582,347,400	\$ 596,011,300	\$ 592,000,800	Solde au début de l'exercice
Excess of revenue over expenses	–	–	3,523,000	3,523,000	4,010,500	Excédent des revenus sur les dépenses
Amortization of tangible capital and intangible assets	(245,600)	–	245,600	–	–	Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels
Purchase of tangible capital and intangible assets	34,400	–	(34,400)	–	–	Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels
Transfer to Reserve for non-performing loans (note 9)	–	605,200	(605,200)	–	–	Transfert à la Réserve pour prêts délinquants (note 9)
Balance, end of year	\$ 577,800	\$ 13,480,100	\$ 585,476,400	\$ 599,534,300	\$ 596,011,300	Solde à la fin de l'exercice

See accompanying notes to financial statements.  
 Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

**FEDERATION OF CANADIAN MUNICIPALITIES - GREEN MUNICIPAL FUND**  
**FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS - FONDS MUNICIPAL**  
**VERT**

Statement of Cash Flows  
 État des flux de trésorerie

Year ended March 31, 2016, with comparative information for 2015  
 Exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

	2016	2015	
Cash provided by (used in):			Provenance (utilisation des fonds)
Operating activities:			Activités d'exploitation
Excess of revenue over expenses	\$ 3,523,000	\$ 4,010,500	Excédent des revenus sur les dépenses
Items not affecting cash:			Éléments sans incidence
Amortization of premium/discount on investments	(1,883,500)	(5,062,400)	Amortissement des primes/escomptes sur les placements
Net realized loss on sales of investments	623,700	370,400	Perte nette réalisée sur cession de placements
Amortization of tangible capital and intangible assets	245,600	278,900	Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels
Gain on disposal of tangible and intangible assets	(1,700)	–	Gain sur cession d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels
Changes in non-cash operating working capital items	(7,012,200)	(3,702,200)	Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation
	(4,505,100)	(4,104,800)	
Investing activities:			Activités d'investissement
Purchase of investments	(460,521,200)	(241,425,100)	Acquisition de placements
Sale of investments	511,990,500	235,552,400	Cession de placements
Net decrease (increase) in loans receivable	(44,064,100)	9,956,100	Diminution (augmentation) nette des prêts à recevoir
Purchase of tangible capital and intangible assets	(32,700)	(156,700)	Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels
	7,372,500	3,926,700	
Increase (decrease) in cash	2,867,400	(178,100)	Augmentation (diminution) de l'encaisse
Cash, beginning of year	5,167,500	5,345,600	Encaisse au début de l'exercice
Cash, end of year	\$ 8,034,900	\$ 5,167,500	Encaisse à la fin de l'exercice

See accompanying notes to financial statements.  
 Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



# FEDERATION OF CANADIAN MUNICIPALITIES - GREEN MUNICIPAL FUND

Notes to Financial Statements

Year ended March 31, 2016

# FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS - FONDS MUNICIPAL VERT

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2016

## 1. Purpose of the organization:

On March 18, 1937, the Federation of Canadian Mayors and Municipalities (FCMM) was created from the merger of the 36-year old Union of Canadian Municipalities and the Dominion Conference of Mayors, formed two years earlier. On February 2, 1967, the FCMM was incorporated by letters patent under Part II of the Canada Corporations Act. At that time, charitable status was sought and obtained from Canada Revenue Agency. Supplementary Letters Patent changed the name of the organization to Federation of Canadian Municipalities (FCM) on August 9, 1976. Effective August 6, 2014, FCM continued its incorporation to the Canada Not-for-profit Corporations Act. Owing to its charitable status, FCM is not subject to income taxes.

FCM is the national leader and voice of local governments, shaping the national agenda and fostering strong and effective local governments. FCM membership includes Canada's largest cities, the major provincial and territorial municipal associations, and rural and urban communities.

In April 2000, FCM received from the Government of Canada \$100,000,000 to set up the Green Municipal Investment Fund (GMIF) and \$25,000,000 for the Green Municipal Enabling Fund (GMEF). Both funds were established to stimulate investment in innovative municipal projects and practices to improve the environmental performance of Canadian municipalities. In April 2002, FCM received an additional \$100,000,000 for the GMIF and \$25,000,000 for the GMEF. As of March 31, 2005, the GMIF and GMEF have been merged into one fund called Green Municipal Fund (GMF). In July 2005, FCM received another \$300,000,000.

## 1. Nature des opérations et mission

La Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités (FCMM) a été créée le 18 mars 1937 suite à la fusion de l'Union Canadienne des Municipalités, datant de 36 ans, et de la Conférence des maires du Dominion, créée deux ans auparavant. Le 2 février 1967, la FCMM a été incorporée par lettres patentes en vertu de la partie II de la Loi sur les corporations canadiennes. À ce moment là, FCMM a demandé et obtenu le statut d'organisme de charité de l'Agence canadienne du revenu. Le 9 août 1976, des lettres patentes supplémentaires ont été obtenues afin de changer le nom de l'organisme pour la Fédération canadienne des municipalités (FCM). À compter du 6 août 2014, FCM a poursuivi son incorporation à la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. Étant un organisme de charité, la FCM est exonérée de l'impôt sur le revenu.

La FCM est le leader et la voix des gouvernements locaux à l'échelle nationale, façonnant l'ordre du jour national et favorisant des gouvernements locaux forts et efficaces. La FCM se compose de représentants des plus grandes villes du Canada, les associations municipales provinciales et territoriales, et communautés rurales et urbaines.

La FCM a reçu 100 000 000 \$ du gouvernement du Canada en avril 2000 pour l'établissement du Fonds d'investissement municipal vert (FIMV) et 25 000 000 \$ pour l'établissement du Fonds d'habilitation municipal vert (FHMV). Ces fonds ont été créés afin de stimuler l'investissement dans des projets et des pratiques municipales novateurs dans le but d'améliorer l'efficacité environnementale des municipalités canadiennes. La FCM a reçu en avril 2002 des montants supplémentaires de 100 000 000 \$ pour le FIMV et 25 000 000 \$ pour le FHMV. Le 31 mars 2005, le FIMV et le FHMV ont été fusionnés pour former le Fonds municipal vert (FMV). La FCM a reçu un montant supplémentaire de 300 000 000 \$ en juillet 2005.

**FEDERATION OF CANADIAN  
MUNICIPALITIES - GREEN MUNICIPAL  
FUND**

Notes to Financial Statements (continued)

Year ended March 31, 2016

**FÉDÉRATION CANADIENNE DES  
MUNICIPALITÉS - FONDS MUNICIPAL  
VERT**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

**2. Significant accounting policies:**

The financial statements have been prepared by management in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations and include the following significant accounting policies:

(a) Basis of presentation:

FCM follows the restricted fund method of accounting for contributions for not-for-profit organizations.

These financial statements report the activities of the Green Municipal Fund only. They do not report on the other funds of the FCM.

(b) Fund accounting:

In accordance with the principles of fund accounting, FCM maintains its accounting records to ensure that limitations and restrictions placed on the use of available resources are observed. Under this method, resources are classified for accounting and reporting purposes into funds that are in accordance with specific activities or objectives. Accordingly, separate accounts are maintained for the General Fund and the externally restricted Green Municipal Fund.

*Green Municipal Fund (GMF):*

GMF supports through grants and loans the implementation of innovative environmental projects undertaken by Canadian municipalities and other public and private sector partners.

**2. Principales conventions comptables**

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes.

a) Mode de présentation

La FCM comptabilise les contributions selon la méthode de la comptabilité par fonds affectés s'appliquant aux organismes sans but lucratif.

Ces états financiers présentent les activités du Fonds municipal vert seulement. Ils ne rendent pas compte des autres fonds de la FCM.

b) Comptabilité par fonds

Conformément aux usages de la comptabilité par fonds, FCM tient ses registres comptables afin d'assurer que les limites et les restrictions qui s'appliquent aux ressources disponibles soient respectées. Selon cette méthode, toutes les ressources sont présentées dans des fonds distincts selon l'activité ou les objectifs poursuivis. Par conséquent, des fonds séparés sont maintenus pour les activités du Fonds général et pour le affecté d'origine externe Fonds municipal vert.

*Fonds municipal vert (FMV)*

FMV permet la réalisation de projets environnementaux innovateurs par le biais de subventions et prêts aux municipalités canadiennes ou de leurs partenaires publics ou privés.

**FEDERATION OF CANADIAN  
MUNICIPALITIES - GREEN MUNICIPAL  
FUND**

Notes to Financial Statements (continued)

Year ended March 31, 2016

**FÉDÉRATION CANADIENNE DES  
MUNICIPALITÉS - FONDS MUNICIPAL  
VERT**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

**2. Significant accounting policies (continued):**

(c) Financial instruments:

Financial instruments are recorded at fair value on initial recognition. Equity instruments that are quoted in an active market are subsequently measured at fair value. All other financial instruments are subsequently recorded at cost or amortized cost, unless management has elected to carry the instruments at fair value. FCM has not elected to carry any such financial instruments at fair value.

Transaction costs incurred on the acquisition of financial instruments measured subsequently at fair value are expensed as incurred. All other financial instruments are adjusted by transaction costs incurred on acquisition and financing costs, which are amortized using the straight-line method.

Financial assets are assessed for impairment on an annual basis at the end of the fiscal year if there are indicators of impairment. If there is an indicator of impairment, FCM determines if there is a significant adverse change in the expected amount or timing of future cash flows from the financial asset. If there is a significant adverse change in the expected cash flows, the carrying value of the financial asset is reduced to the highest of the present value of the expected cash flows, the amount that could be realized from selling the financial asset or the amount FCM expects to realize by exercising its right to any collateral. If events and circumstances reverse in a future period, an impairment loss will be reversed to the extent of the improvement, not exceeding the initial impairment change.

**2. Principales conventions comptables (suite)**

c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a décidé de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La FCM n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, qui sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation à la fin de chaque exercice lorsque des faits ou des circonstances l'indiquent. Le cas échéant, la FCM détermine s'il y a un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est réduite à la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus, la somme pouvant être obtenue de la vente de l'actif, et la somme qu'elle prévoit d'obtenir si elle exerce son droit à l'égard d'une garantie financière. Ultérieurement, en cas de renversement des faits ou des circonstances, la FCM comptabilise une reprise de perte de valeur dans la mesure de l'amélioration, qui n'excède pas la charge de dépréciation initiale.



**FEDERATION OF CANADIAN  
MUNICIPALITIES - GREEN MUNICIPAL  
FUND**

Notes to Financial Statements (continued)

Year ended March 31, 2016

**FÉDÉRATION CANADIENNE DES  
MUNICIPALITÉS - FONDS MUNICIPAL  
VERT**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

**2. Significant accounting policies (continued):**

(d) Revenue recognition:

Receipts in restricted funds and unrestricted receipts in other funds are recognized as revenue in the appropriate fund when received or receivable.

Interest revenue is recognized in the particular fund to which it applies on an accrual basis.

(e) Loans receivable:

Loans are determined to be impaired when payments are contractually past due or where FCM's management is of the opinion that the loan should be regarded as impaired. An exception may be made where management determines that the loan is well secured and the collection efforts are reasonably expected to result in either repayment of the loan or its restoration according to the terms of the contract.

Actual write-offs, net of recoveries, are expensed and then applied against the internally restricted Reserve for non-performing loans. The Reserve for non-performing loans is described in note 9.

(f) Tangible capital and intangible assets:

Tangible capital and intangible assets are recorded at cost. Repairs and maintenance costs are charged to expense. Betterments which extend the estimated life of an asset are capitalized. When a capital asset no longer contributes to FCM's ability to provide services, its carrying amount is written down to its residual value.

**2. Principales conventions comptables (suite)**

d) Constatation des revenus

Les rentrées de trésorerie dans les fonds affectés et les rentrées de trésorerie non affectées dans d'autres fonds sont constatées comme revenus dans les fonds appropriés lorsque reçues ou à recevoir.

Les revenus d'intérêts sont constatés dans le fonds auquel ils se rapportent selon la comptabilité d'exercice.

e) Prêts à recevoir

Un prêt est jugé douteux lorsque, selon l'accord contractuel, les paiements sont en retard ou lorsque la direction de la FCM est d'avis que le prêt devrait être considéré douteux. Une exception peut être faite lorsque la direction détermine que le prêt est bien garanti et qu'on peut raisonnablement prévoir que les efforts de recouvrement permettront le remboursement du prêt ou sa restauration selon les termes contractuels.

Les radiations de l'exercice, nettes des recouvrements, sont passés en charge et ensuite appliquées à la Réserve affecté d'origine interne pour prêts délinquants. La Réserve pour prêts délinquants est décrite à la note 9.

f) Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont comptabilisés au prix coûtant. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui prolongent la durée estimative d'un bien sont capitalisées. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus aux activités de la FCM, sa valeur comptable nette est amortie à sa valeur résiduelle.

**FEDERATION OF CANADIAN  
MUNICIPALITIES - GREEN MUNICIPAL  
FUND**

Notes to Financial Statements (continued)

Year ended March 31, 2016

**FÉDÉRATION CANADIENNE DES  
MUNICIPALITÉS - FONDS MUNICIPAL  
VERT**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

**2. Significant accounting policies (continued):**

(f) Tangible capital and intangible assets (continued):

Tangible capital and intangible assets are amortized on a straight-line basis using the following annual rates:

<u>Asset</u>	<u>Term</u>
Tangible capital:	
Furniture and equipment	5 years
Leasehold improvements	period of lease
Computer hardware	3 to 5 years
Intangible assets:	
Computer software	3 to 5 years
Customer relations management	10 years

(g) Grants:

Grants are recognized as an expense in the period in which the Board approval process has been completed.

(h) Use of estimates:

The preparation of the financial statements requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities and disclosure of contingent assets and liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenue and expenses during the year. Actual results could differ from those estimates. These estimates are reviewed annually and, as adjustments become necessary, they are recognized in the financial statements in the period they become known.

**2. Principales conventions comptables (suite)**

f) Immobilisations corporelles et actifs incorporels (suite)

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont amortis selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants :

<u>Actif</u>	<u>Durée</u>
Immobilisations corporelles	
Mobilier et équipement	5 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Équipement informatique	3 à 5 ans
Actifs incorporels	
Logiciels	3 à 5 ans
Gestion des relations-clients	10 ans

g) Subventions

Les subventions sont constatées comme dépense dans l'exercice au cours duquel le processus d'approbation a été complété par le Conseil.

h) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges de la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations font l'objet d'une révision annuelle et si des rajustements sont nécessaires, ceux-ci sont inscrits aux états financiers dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

**FEDERATION OF CANADIAN  
MUNICIPALITIES - GREEN MUNICIPAL  
FUND**

Notes to Financial Statements (continued)

Year ended March 31, 2016

**FÉDÉRATION CANADIENNE DES  
MUNICIPALITÉS - FONDS MUNICIPAL  
VERT**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

**3. Investments:**

*Short-term investments:*

	2016	2015	
Short-term bonds	\$ 100,735,500	\$ 123,968,500	Obligations à court terme

*Long-term investments:*

	2016	2015	
Supranational bonds	\$ 998,100	\$ –	Obligations supranationales
Federal bonds	6,350,700	5,104,300	Obligations fédérales
Provincial bonds	56,938,900	69,971,000	Obligations provinciales
Corporate bonds	178,679,600	188,480,500	Obligations corporatives
Municipal bonds	11,904,000	18,292,000	Obligations municipales
Long-term investments	\$ 254,871,300	\$ 281,847,800	Placements à long terme

GMF's fixed income notes have interest rates ranging from 0.0% to 9.0% and maturity dates ranging from April 5, 2016 to December 31, 2108.

Les billets à revenu fixe du FMV ont des taux d'intérêt qui varient entre 0,0% et 9,0% avec des dates d'échéance qui vont du 5 avril 2016 au 31 décembre 2108.

**4. Interfund receivable and payable:**

These balances are without defined terms of repayment and are non-interest-bearing.

**4. Interfonds - débiteurs et créditeurs**

Ces soldes sont sans modalités de remboursement et sans intérêts.



**FEDERATION OF CANADIAN  
MUNICIPALITIES - GREEN MUNICIPAL  
FUND**

Notes to Financial Statements (continued)

Year ended March 31, 2016

**FÉDÉRATION CANADIENNE DES  
MUNICIPALITÉS - FONDS MUNICIPAL  
VERT**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

**5. Loans receivable:**

**5. Prêts à recevoir**

	2016		2015	
Municipalities and Municipal Corporations	\$ 239,706,900	\$ 208,728,000	Municipalités et corporations municipales	
Corporations	25,132,700	12,047,500	Corporations	
	264,839,600	220,775,500		
Less current portion	21,209,400	30,006,100	Moins la tranche échéant à moins d'un an	
	\$ 243,630,200	\$ 190,769,400		

*Maturities and interest rates/Maturités et taux d'intérêts*

	1 to 5 years/ 1 à 5 ans	Rate/ Taux	Greater than 5 years/ Plus de 5 ans	Rate/ Taux	
Municipalities and Municipal Corporations	\$ 13,635,900	0.6% to/à 3.04%	\$ 226,071,000	0.3% to/à 4.25%	Municipalités et corporations municipales
Corporations	5,844,400	3.85% to/à 6.5%	19,288,300	1.85% to/à 7.5%	Corporations
	\$ 19,480,300		\$ 245,359,300		

Loan repayments expected over the next five years based on the same terms and conditions are as follows:

Les remboursements en capital prévu au cours des cinq prochains exercices selon les mêmes termes et conditions sont les suivants :

2017	\$ 21,209,400
2018	20,741,200
2019	24,703,700
2020	20,970,000
2021	17,428,600

\$ 105,052,900

**FEDERATION OF CANADIAN  
MUNICIPALITIES - GREEN MUNICIPAL  
FUND**

Notes to Financial Statements (continued)

Year ended March 31, 2016

**FÉDÉRATION CANADIENNE DES  
MUNICIPALITÉS - FONDS MUNICIPAL  
VERT**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

**6. Tangible capital and intangible assets:**

**6. Immobilisations corporelles et actifs incorporels**

	2016		2015		
	Cost/ Coût	Accumulated amortization/ Amortissement cumulé	Net book value/ Valeur nette	Net book value/ Valeur nette	
Tangible capital assets:					Immobilisations corporelles :
Furniture and equipment	\$ 498,600	\$ 491,400	\$ 7,200	\$ 71,100	Mobilier et équipement
Leasehold improvements	924,600	495,900	428,700	505,700	Améliorations locatives
Computer hardware	87,300	55,800	31,500	17,300	Équipement informatique
Intangible assets:					Actifs incorporels :
Computer software	179,400	108,100	71,300	79,500	Logiciels
Customer relations management	138,700	99,600	39,100	115,400	Gestion des relations - clients
	\$1,828,600	\$ 1,250,800	\$ 577,800	\$ 789,000	

GMF's cost and accumulated amortization at March 31, 2015 amounted to \$1,795,800 and \$1,006,800, respectively.

Le prix coûtant et l'amortissement cumulé du FMV au 31 mars 2015 s'élevaient respectivement à 1 795 800 \$ et 1 006 800 \$.

**7. Accounts payable and accrued liabilities:**

**7. Crédoeurs et charges à payer**

As at year end, GMF had \$Nil payable for government remittances.

À la fin de l'exercice, le FMV n'avait aucun somme à payer au titre des remises gouvernementales.

**FEDERATION OF CANADIAN  
MUNICIPALITIES - GREEN MUNICIPAL  
FUND**

Notes to Financial Statements (continued)

Year ended March 31, 2016

**FÉDÉRATION CANADIENNE DES  
MUNICIPALITÉS - FONDS MUNICIPAL  
VERT**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

**8. Grants payable:**

**8. Subventions à payer**

	2016		2015		
Balance, beginning of year	\$	39,456,600	\$	41,585,300	Solde au début de l'exercice
Approvals		5,291,200		6,802,500	Approbations
Disbursements		(11,757,700)		(8,931,200)	Décaissements
Balance, end of year	\$	32,990,100	\$	39,456,600	Solde à la fin de l'exercice

Management cannot reasonably estimate the amounts that will be disbursed in future years, as such the total balance is reported as current.

La direction ne peut déterminer raisonnablement le montant qui sera décaissé au cours du prochain exercice; ainsi, le solde total est présenté à court terme.

**9. Reserve for non-performing loans:**

GMF, under terms of the funding agreement, transfers to this reserve annually an amount equivalent to five per cent of its annual investment revenue for the purpose of managing risk from potentially non-performing loans.

**9. Réserve pour prêts délinquants**

En vertu de l'accord de financement, le FMV verse annuellement à cette réserve un montant équivalant à cinq pour cent de ses revenus annuels de placement afin de pourvoir aux prêts qui pourraient devenir délinquants.

**10. Fund balance:**

GMF's objectives when managing capital are to continue to comply with the external capital requirements specified in the agreement with the Government of Canada Capital consists of fund balance. The funds held are only available for the operations of the GMF.

**10. Soldes de fonds**

Les objectifs du FMV quant à la gestion de son capital, sont de continuer à se soumettre aux exigences en matière de capital d'origine externe spécifiées dans l'entente avec le gouvernement du Canada. Le capital du FMV se compose du solde du fonds. Les fonds Menus ne sont disponibles que pour les opérations du FMV.

GMF shall maintain the nominal value of the Fund Assets of at least \$500,000,000 excluding the value of the reserve for non-performing loans and the reserve for guarantees. As of March 31, 2016 this balance was equal to \$586,054,200 (2015 - \$583,136,400). From the \$500,000,000 dedicated to stimulate innovative municipal projects and practices or to improve the environmental performance of Canadian municipalities, a minimum amount of \$150,000,000 is restricted for the remediation and redevelopment of brownfields. GMF complies with the requirements of these externally restricted funds.

Le FMV doit maintenir la valeur nominale de l'actif du fonds à une somme d'au moins 500 000 000 \$ l'exclusion de la valeur de la réserve pour les prêts délinquants et de la réserve pour les garanties. Au, 31 mars 2016 ce solde était de 586 054 200 \$ (583 136 400 \$ en 2015). Du 500 000 000 \$ dédié à stimuler l'investissement dans des projets et des pratiques municipales novatrices, dans le but d'améliorer l'efficacité environnementale des municipalités canadiennes, un montant minimum de 150 000 000 \$ est restreint à la restauration et la remise en valeur de friches industrielles. Le FMV s'est conformé aux exigences de ces fonds affectés.



**FEDERATION OF CANADIAN  
MUNICIPALITIES - GREEN MUNICIPAL  
FUND**

Notes to Financial Statements (continued)

Year ended March 31, 2016

**FÉDÉRATION CANADIENNE DES  
MUNICIPALITÉS - FONDS MUNICIPAL  
VERT**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

**10. Fund balance (continued):**

There have been no changes to the GMF's capital requirements and its overall strategy to capital remains unchanged from the prior year.

**11. Commitments:**

(a) GMF loans:

As at March 31, 2016, GMF had loans approved by the Board but undisbursed for a total amount of \$171,482,200 (2015 - \$235,241,200).

(b) Leases:

FCM and GMF are committed under operating leases for the office space and equipment over the next five years as follows:

		Office Space/ Espace de bureau		Total/ Total	
2017	\$	592,000	\$	592,000	2017
2018		605,500		605,500	2018
2019		626,700		626,700	2019
2020		649,000		649,000	2020
2021		330,200		330,200	2021
	\$	2,803,400	\$	2,803,400	

(c) Services:

In connection with its operations, GMF regularly enters into agreements for the purchase of services. Certain of these agreements extend beyond the end of the 2016 fiscal year. In the opinion of management, these agreements are in the normal course of GMF's operations, are not abnormal in amount or nature and do not include a high degree of speculative risk. The total commitment at March 31, 2016 is \$58,000.

**10. Soldes de fonds (suite)**

Il n'y a pas eu de changement aux exigences en matière de capital du FMV et sa stratégie générale relative à son capital n'a pas changé par rapport à l'exercice précédent.

**11. Engagements**

a) Prêts de FMV

Au 31 mars 2016, FMV avait des prêts approuvés par le Conseil mais non encore déboursés pour un montant total de 171 482 200 \$ (235 241 200 \$ en 2015).

b) Contrats de location-exploitation

La FCM et le FMV se sont engagés en vertu de contrats de location-exploitation pour de l'espace de bureau et de l'équipement pour les cinq prochains exercices de la façon suivante :

c) Services

Dans l'exercice de ses activités, le FMV conclut périodiquement des accords pour l'achat de services. Certains de ces accords s'étendent au-delà de la fin de l'exercice 2016. De l'avis de la direction, ces accords s'inscrivent dans le cours normal des activités de le FMV, leur montant et leur nature ne sortent pas de la normale et ils ne posent pas un risque spéculatif élevé. L'engagement total au 31 mars 2016 est de 58 000 \$.

**FEDERATION OF CANADIAN MUNICIPALITIES - GREEN MUNICIPAL FUND**

Notes to Financial Statements (continued)

Year ended March 31, 2016

**FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS - FONDS MUNICIPAL VERT**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

**12. Retirement benefits:**

FCM matches employee RRSP contributions up to 5% of their salaries. Total employer contributions for the year were \$221,600 (2015 - \$218,800), which are recorded in personnel expenses.

**13. Allocation of expenses:**

During the year, a total amount of \$71,500 (2015 - \$69,300) was charged to GMF for its participation in various FCM events. These transactions were carried out in the normal course of operations and are recorded at fair market value.

FCM allocated administrative overhead costs as follows:

**12. Avantages de retraite**

L'employeur effectue des contributions aux REER des employés égales aux contributions de ceux-ci jusqu'à un maximum de 5 % du total du salaire annuel. Le total des contributions de l'employeur pour l'exercice sont de 221 600 \$ (218 800 \$ en 2015), qui sont comptabilisées en frais de personnel.

**13. Ventilation des dépenses**

Au cours de l'exercice, un montant total de 71 500 \$ (69 300 \$ en 2015) a été chargé par le FMV pour sa participation à différents événements organisés par la FCM. Ces transactions ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été mesurées à leur valeur marchande.

Les frais administratifs généraux engagés par la FCM se présentent comme suit :

	2016			2015		
	General Fund/ Fonds général	Green Municipal Fund/ Fonds municipal vert	Total/ Total	General Fund/ Fonds général	Green Municipal Fund/ Fonds municipal vert	Total/ Total
Administrative overhead	\$ 2,758,400	\$ 1,451,900	\$ 4,210,300	\$ 2,931,200	\$ 1,446,900	\$ 4,378,100
	66%	34%	100%	67%	33%	100%
						Frais administratifs

**FEDERATION OF CANADIAN  
MUNICIPALITIES - GREEN MUNICIPAL  
FUND**

Notes to Financial Statements (continued)

Year ended March 31, 2016

**FÉDÉRATION CANADIENNE DES  
MUNICIPALITÉS - FONDS MUNICIPAL  
VERT**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

---

**14. Financial risks:**

(a) Currency risk:

FCM believes that it is not exposed to significant foreign currency and liquidity risks arising from its financial instruments.

(b) Interest rate risk:

FCM is exposed to interest rate risk with respect to its interest-bearing investments, as disclosed in note 3.

(c) Credit risk:

Credit risk refers to the risk that a counterparty may default on its contractual obligations resulting in a financial loss. FCM is exposed to credit risk with respect to the loans receivable and other receivables. FCM assesses, on a continuous basis, loans and other receivables and provides for any amounts that are not collectible in the allowance for doubtful accounts. At year end, there were no amounts allowed for in receivables.

**14. Instruments financiers**

a) Risque de change

La FCM estime ne pas courir de risque de change ou de liquidité important relativement à ses instruments financiers.

b) Risque de taux d'intérêt

La FCM est exposée à un risque de taux d'intérêt relativement à ses placements porteurs d'intérêt, comme il est indiqué à la note 3.

c) Juste valeur

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles, entraînant une perte financière. FCM s'expose à un risque de crédit sur ses prêts en cours et autres sommes à recevoir. La FCM évalue continuellement ses prêts et autres sommes à recevoir et tient compte des montants irrécouvrables dans la provision pour créances douteuses. À la fin de l'exercice, les débiteurs ne comportaient aucune provision pour créances douteuses.





24, rue Clarence  
Ottawa (Ontario) K1N 5P3

T. : 613-241-5221  
F. : 613-241-7440  
[info@fcm.ca](mailto:info@fcm.ca)